

📍 DOSSIER
Digitalisation et simplification

📍 NOS COMMUNES
Les lauréats de l'appel Climat

📍 EUROPE
Bon anniversaire au CCRE

Trait d'Union

Ville et Communes de Bruxelles-Capitale

[Une nouvelle Maison
communale à Etterbeek



ED. RESP. CORINNE FRANÇOIS - N° 7318

N° 122

BUREAU DE DÉPÔT : BXL X
MAGAZINE BIMESTRIEL
JANVIER-MARS 2021
AGRÉATION P 921662

**BRULOCALIS**
ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES

A photograph of three business professionals in a meeting. A man in a white shirt and glasses is pointing at a laptop held by a woman in a dark blazer. Another man in a white shirt is partially visible on the right, looking at the laptop. The background is a bright, modern office setting with large windows. The image has a soft pinkish-red overlay.

UN SIMULATEUR POUR VISUALISER VOS PROJECTIONS BUDGÉTAIRES

Une bonne gouvernance repose sur des données chiffrées fiables et des analyses transparentes. Or, évaluer l'impact financier d'une décision n'est pas toujours aisé. Grâce à son expertise, Belfius peut vous apporter une aide sur mesure. Symia, notre simulateur digital, fait une projection de votre budget pour les 7 prochaines années. Il concrétise notre manière de nous associer aux idées et à l'enthousiasme des pouvoirs locaux et d'enrichir leurs connaissances.

Comment simuler l'impact financier à long terme de vos décisions? Prenez contact avec votre chargé de relations.

DERRIÈRE L'ARBRE COVID, LA FORÊT CLIMATIQUE



C'est l'histoire d'une forêt au cœur de laquelle se trouve une grotte dont les résidents contemplent sur la paroi le reflet d'un des arbres, projeté par un feu situé à l'orée de l'entrée. Et toujours ce papillon, poussé vers nous par le feu et qui virevolte autour de nos têtes.

J'évoquais dans le Trait d'Union précédent le papillon pour rappeler que l'effet qu'il induit en un sens peut aussi se produire dans un autre. Mais l'espèce qui nous préoccupe depuis un an, aux ailes chamarrées de couleurs mortifères, ne doit pas nous obnubiler au point de nous aveugler de la forêt dans lequel il s'ébat, volète ... papillonne.

Platon entendait nous libérer de nos chaînes, nous faire sortir de la grotte où nous nous contentions de contempler les reflets du feu. De Platon au papillon, il n'y a guère que quelques lettres de différence et ce feu qui attire les lépidoptères tout autant qu'il fascine l'Homme depuis l'aube de l'humanité.

Relions la parabole à nos préoccupations.

Car c'est bien là le rôle du Politique, mais aussi de tous ceux préoccupés par la Res Publica, que de scruter au-delà des ombres. Gérer la cité, c'est voir en Grand, c'est voir au loin, c'est se montrer prospectif, c'est chercher à agir sur la cause plutôt que sur l'effet, c'est préférer le remède au sparadrap.

Toute la difficulté de l'exercice consiste à chasser le papillon, mais aussi à délaissier le reflet, à sortir de la grotte et à nous préoccuper de l'incendie. Ainsi lorsqu'en juillet dernier, la Région se tournait résolument vers la transition écologique, économique et solidaire pour son plan de relance.

Aussi ne devons-nous négliger aucune des pistes, grandes ou petites, pour entretenir notre « Forêt ». Qu'il s'agisse d'améliorer la participation de tous à la démocratie, comme nous y aident les budgets participatifs ou les expériences du type VILCO, dont les conclusions finales seront partagées ce 23 mars. Qu'il s'agisse aussi plus directement d'actions en faveur du climat et de la transition. L'Europe a fixé à cet égard des objectifs. La Région a embrayé en adoptant en octobre 2019 déjà son Plan Energie-Climat, encadrant notamment son objectif de réduction de 40% à l'horizon 2030 des émissions de CO₂, par rapport à 2005.

Mais les communes aussi ont leur rôle à jouer. Et la Région les y aide. Le 25 février dernier, le Gouvernement bruxellois approuvait le nouvel appel à projet Climat, qui soutient donc les communes qui souhaiteraient se lancer dans l'élaboration d'un Programme Climat Local. Le précédent appel à projet avait déjà soutenu 28 projets communaux et permis à huit d'entre elles d'enclencher cette dynamique de Plan. Leurs projets, approuvés il y a peu, démarrent en 2021. Auparavant, hors même de toute subsidiation, Schaerbeek et la Ville de Bruxelles avaient par ailleurs déjà commencé à élaborer de tels plans.

Dans l'attente de voir toutes nos communes disposer de leur Plan climat, mais pour les aider en cette voie, ce Trait d'Union, dans la foulée de l'approbation du Nouvel appel à projets Climat (disponible dans la base de données des subsides sur www.brulocalis.brussels et pour lequel un événement de lancement aura déjà au lieu début mars), revient sur quelques projets primés lors de l'appel 2020.

Alors, lançons-nous tous à la suite de toute opération permettant de répondre, plus qu'à de seules exigences, à notre intérêt commun à tous.

Pour que l'arbre Covid ne cache plus une forêt climatique... calcinée.

Olivier Deleuze,
Président Brulocalis



DIRECTION :
Corinne François

COORDINATION :
Philippe Delvaux

RÉDACTION :
Erik Caelen, Léa Champagne, Philippe
Delvaux, Cathy Marcus, Philippe Mertens,
Valentina Morselli, William Verstappen,
Maria-Giovanna Zamburlini

TRADUCTION :
Patrice Van Laethem

SECRETARIAT :
Joao André

GESTION DES ABONNEMENTS :
02 238 51 49
welcome@brulocalis.brussels

RÉGIE PUBLICITAIRE :
Target Advertising
02 880 59 14 ou 081 55 40 78
www.targetadvertising.be

PHOTO DE COUVERTURE :
© Jaspers-Eyers Architects

Trait d'Union est imprimé sur papier
recyclé à 100%

Dit tijdschrift bestaat ook in
het Nederlands.
Contacteer ons secretariaat :
welcome@brulocalis.brussels

Depuis 2002, Trait d'Union est
intégralement disponible sur
www.brulocalis.brussels

La version pdf comprend des hyperliens.

BRULOCALIS EST EN TELETRAVAIL

Vu la situation exceptionnelle, nos
Equipes sont en télétravail pour rester à
votre service.

BRULOCALIS, Association Ville
& Communes de Bruxelles
Rue d'Arlon 53/4 - 1040 Bruxelles
Tél 02 238 51 40 - Fax 02 280 60 90
welcome@brulocalis.brussels
www.brulocalis.brussels

SOMMAIRE

EDITO.....	3
NOS COMMUNES	
OFFRIR UN HÔTEL COMMUNAL À LA POINTE DU PROGRÈS AUX ETTERBEEKOIS.....	5
DOSSIER : SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET DIGITALISATION À BRUXELLES	
SOUS LA LOUPE	
LES 6 CHANTIERS DU PLAN DE SIMPLIFICATION EASY WAY	12
SOUS LA LOUPE	
SIMPLIFICATION : INTERVIEW DE BERNARD CLERFAYT ET CATHY MARCUS	22
ÉCHO DE LA RÉGION	
UN PLAN D'APPROPRIATION NUMÉRIQUE POUR NE LAISSER PERSONNE SUR LE BORD DU CHEMIN	26
SOUS LA LOUPE	
INFORMATISATION DES POUVOIRS LOCAUX – PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2021	29
ÉCHO DE LA RÉGION	
FIDUS ONLINE.....	32
ÉCHO DE LA RÉGION	
UN GUIDE RÉGIONAL BALISE LES SIGNATURES ÉLECTRONIQUES	35
NOS COMMUNES	
LES DÉPENSES PUBLIQUES À SCHAERBEEK CHANGENT LA DONNE	36
ACTUALITÉS	
PRIX YVES CABUY DES MARCHÉS PUBLICS	41
SOUS LA LOUPE	
LES LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS ACTION CLIMAT	42
NOS COMMUNES	
LE CPAS DE BERCHEM SAINTE-AGATHE LIVRE À VÉLO DES REPAS	51
ÉCHO DE LA RÉGION	
NOMBRE RECORD DE RÉNOVATIONS DANS LE LOGEMENT SOCIAL.....	52
EUROPE EN CAPITALES	
ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'INTÉGRATION DES MIGRANTS ET DES RÉFUGIÉS	58
EUROPE EN CAPITALES	
70 ANS DU CCRE, À L'AVANT-GARDE DE L'EUROPE DES TERRITOIRES	64
ÉCHO DE LA RÉGION	
LE PLACEMENT DE LA SIGNALISATION DE CHANTIER EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE.....	68

Publié avec le soutien de



BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES



> Philippe Delvaux, Service communication à Brulocalis

VINCENT DE WOLF : « OFFRIR UN HÔTEL COMMUNAL À LA POINTE DU PROGRÈS AUX ETTERBEEKOIS »

Un projet d'une quinzaine d'années est en voie d'aboutir à Etterbeek, celui de l'érection d'une nouvelle maison communale, désormais située avenue des Casernes. Cet énorme projet de redéploiement s'accompagne de création de logements et d'équipements collectifs. A parution de la revue, le déménagement devrait être en cours ou en voie d'achèvement. Nous avons donc demandé à Vincent De Wolf, bourgmestre d'Etterbeek, de nous présenter les grands axes de ce projet.



Trait d'Union : Pourquoi avez-vous décidé de bâtir une nouvelle Maison communale ?

Vincent De Wolf : « Au départ, nous souhaitions **rénover** la maison communale de l'avenue d'Auderghem. Mais ce bâtiment datant de 1958 et auquel on a adjoint dans les années septante deux ailes supplémentaires se révélait un gouffre énergétique et financier.

Le bâtiment initial de 1958 offre encore un certain charme, mais date évidemment d'une époque à laquelle personne ne faisait attention aux économies d'énergie. Mais le pire en la matière vient des annexes construites il y a un demi-siècle et qui ont été conçues en recherchant l'économie maximale. Au final, nos déperditions d'énergie confinaient à l'absurde : notre système de chauffage ne pouvant être réglé nous obligeait parfois à faire tourner en même temps... l'air conditionné. Et les économies à la construction des ailes s'est payé très cher quand des problèmes de fuites d'eau dont nous n'avons jamais pu repérer l'origine précise nous ont poussés à construire

une seconde toiture pour en recueillir les écoulements. Bref, le coût était bien trop important pour tenter la piste de la rénovation et pour un bénéfice final bien moindre.

Et nous ne pouvions de surcroît pas nous permettre de continuer à perdre de l'argent dans l'entretien d'un bâtiment dépassé : je rappelle qu'à mon arrivée à la tête de la commune en 1991, Etterbeek était structurellement et lourdement en déficit et s'est même retrouvée à une période sous plan d'assainissement. »

Vous avez donc plutôt opté pour un nouveau bâtiment. Pourriez-vous nous présenter le projet et le resituer dans le temps ?

Vincent De Wolf : « Au début des années 2000, l'idée germe alors dans ma tête et celle de M. Christian Debaty, notre Secrétaire communal de l'époque, de créer un gigantesque guichet unique pour le citoyen ,qui regrouperait sur un même site tout ce

dont le citoyen a besoin : **les services communaux, la police, le CPAS, une mission locale pour l'emploi, les services pour personnes âgées ou handicapées**, mais aussi et ce sera unique en Région bruxelloise un **funérarium déconfessionnalisé** et doté de tout l'équipement contemporain qu'on peut en attendre, pour saluer un défunt quelle que soit **son orientation philosophique ou confessionnelle**. C'est une salle assez vaste et semi enterrée que nous avons créée dans la rue Beckers (une perpendiculaire à l'avenue des Casernes) et pour laquelle il nous faut encore attribuer le marché de gestion.

L'ensemble est comme on le voit d'assez grande ampleur et s'est étendu sur plusieurs législatures puisque le collège avait voté le principe de la ré-urbanisation des Jardins de la Chasse dès 2006. Une première **analyse des besoins** a été suivie par la désignation d'un bureau d'architecte qui nous a apporté un **schéma directeur** suivi d'une étude d'incidences. Nous avons aussi fait appel à la consultance de Deloitte pour obtenir une **analyse financière** du projet.

Le nouveau centre administratif déploie une vaste zone surmontée de deux ailes : la première abrite les fonctionnaires tandis que celle qu'on a baptisé « la tour politique » regroupe les bureaux des échevins et du bourgmestre, les salles du conseil, du collège, ou de la délibération pour le CPAS, la salle des mariages, et les bureaux pour les cabinets et le Secrétariat communal. L'idée nous est venue lors d'une visite à Louvain où notre interlocuteur, M. Toback, avait distingué la **stadhuis** et sa fonction symbolique et de représentation, du **stadskantoor** avec ses bureaux.

Notre volonté était d'offrir un hôtel communal à la pointe du progrès en termes de télématique

COMBIEN DE FONCTIONNAIRES DÉMÉNAGERONT ?

500 postes de travail et 650 personnes concernées (répartis entre la police, le cpas et la commune)

Les bâtiments regroupent la police (avec une entrée séparée), le CPAS, les fonctionnaires communaux, à l'exception de certains services (comme le charroi, les ouvriers et techniciens), l'économat ...

*d'électronique, pour en penser les accès ou encore en termes de consommations. Le standard passif était inatteignable, mais la Maison communale sera basse énergie. Le centre administratif sera doté de panneaux solaires et d'un système de toiture végétalisée pour en récupérer l'eau de pluie. Et grande différence par rapport à l'hôtel communal de l'avenue d'Auderghem, il n'y aura pas de conditionnement d'air – car sa bonne conception le rend inutile : les lamelles en façade créeront des reports d'ombre pour éviter les excès de chaleur en été. Le bâtiment est très lumineux et offre une vue magnifique. Nous avons voulu **créer** une réalisation durable, qui résistera aux outrages du temps.*

A l'intérieur, nous disposerons enfin d'un espace qui nous manquait cruellement jusqu'ici : nous créons

*en lieu et place d'un simple hall d'accueil, une **agora**, soit un véritable espace de rencontres pour que les citoyens puissent mieux se réapproprier leur commune et qui servira par exemple lors des mariages, pour des prises de parole, des projections de films... Nous espérons une sortie rapide de cette crise Covid pour que ce lieu déploie tout son potentiel.*

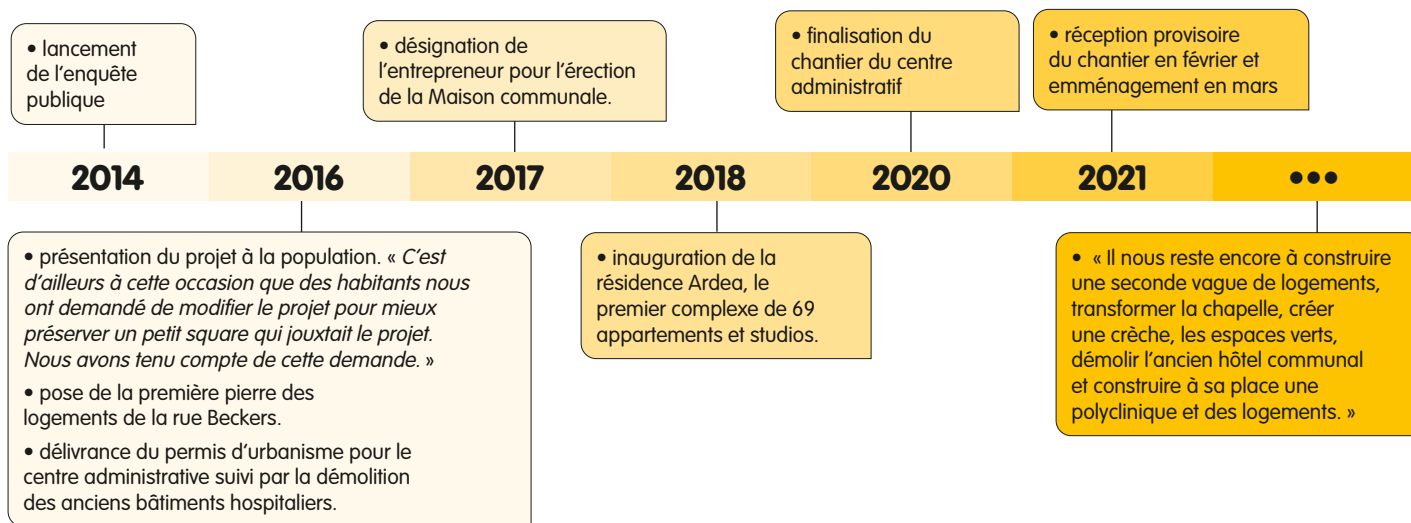
En parallèle, des espaces plus discrets permettront aux fonctionnaires de rencontrer les citoyens pour des entretiens individuels, notamment pour le traitement de dossiers qui nécessitent ce type de contact, comme les demandes de permis d'urbanisme, et lorsqu'on doit montrer des plans, des photos... Nous faisons d'ailleurs évoluer la culture d'entreprise avec nos nouveaux locaux : des espaces cuisine permettront aux fonctionnaires de trouver un surcroît de convivialité le midi. D'autres espaces permettent de s'isoler ou de se retrouver à deux ou trois.

*Et nous sommes au bout de la plus grosse partie du projet : depuis un an, nous avons fait appel à une société privée pour nous accompagner dans la **préparation du déménagement...** Ce déménagement a d'ailleurs été tout un chantier en soi.*

Nous avons aussi fait appel au CIRB pour la migration des serveurs, la conservation des données, etc...et ce 8 mars, nous avons emménagé dans nos nouveaux locaux, suivi le 15 mars par notre CPAS. »



Après toute la phase des études, l'accélération des sept dernières années :



Economiquement, ce dernier bénéficiera aussi de la proximité de notre millier de fonctionnaires.

Pour en revenir aux équipements, nous avons initialement également pensé à installer un home pour personnes âgées, mais avons finalement repensé nos plans au profit d'une crèche d'une cinquantaine de places. Tous ces nouveaux équipements ont cependant nécessité le déplacement d'une institution d'enseignement à destination d'un public handicapé, le Centre d'Aide à l'Enfance¹ (CAE), présente sur le site et à qui nous avons jadis concédé l'usage de bâtiments.

Mais le projet est plus vaste que la Maison communale et les équipements que vous avez cités...

En effet, il s'agit ici de tout un redéploiement urbain sur près de deux hectares de terrains communaux, qui aboutira à la naissance d'un nouveau quartier, lequel redynamisera ceux qui l'entourent. On y a donc aussi construit deux complexes de logements (ARDEA ET LIBELLULA : 69 logements situés rue Beckers et 37 avenue des Casernes) qui répondent aux normes du passif, dont l'un est d'ailleurs déjà entièrement vendu. Le succès de cette opération tient entre autres au fait qu'à destination de revenus moyens, des logements passifs et de haute qualité ne sont pas une denrée fréquente. Les logements bénéficieront aussi d'un nouvel espace vert, lequel sera librement accessible à tous en journée et réservé aux riverains en soirée.

Et nous n'en avons pas fini car la commune va encore ériger d'autres logements dans ce quartier : il reste encore 300 logements à construire, pour moitié dans le nouveau quartier derrière le centre administratif et pour l'autre moitié, en lieu et place de l'ancienne maison communale. C'est considérable puisqu'on parle à terme de l'installation d'environ un millier de nouveaux Etterbeekoïses et que ça participera de la redynamisation du quartier de La Chasse.

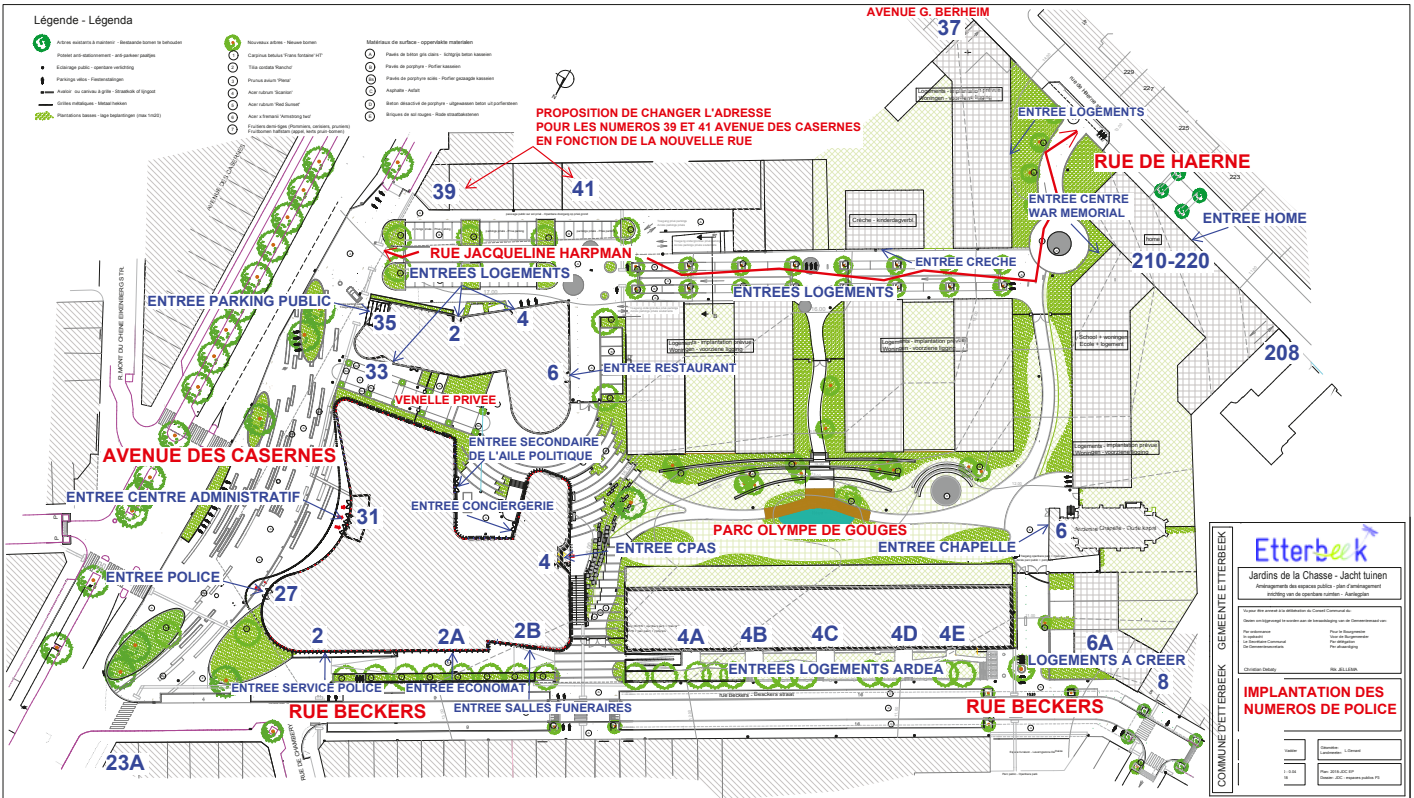
La seule structure préexistante que nous conserverons de ce quartier est l'ancienne chapelle de l'hôpital. Nous allons y créer une maison de la participation.

En termes d'accessibilité, nous avons réalisé des parkings dont le nombre de place et leur répartition a été déterminé par Bruxelles Environnement : une

1. Le Centre d'Aide à l'Enfance (CAE) est une structure composée d'un Centre du Jour pour Enfants Scolarisés (CJES) et d'un Centre d'Hébergement (CH) qui accueillent les enfants et adolescents de 0 à 14 ans présentant une déficience motrice avec ou sans troubles associés.



> L'accueil comportera un grand desk avec quatre accueillants, un mur végétalisé, des bornes pour obtenir son ticket, et les guichets permanents au rez-de-chaussée tandis qu'à l'étage d'autres guichets permettent des rencontres assurant mieux la confidentialité lorsqu'elle est nécessaire.



partie est réservée au public, une autre pour la police, une autre pour les fonctionnaires et mandataires et enfin, des places sont octroyées aux appartements. »

Qui sont les grands intervenants ?

Vincent De Wolf : « La construction de bâtiments administratif, d'équipements et de logements implique la participation de très nombreux intervenants. Outre moi-même, je citerai principalement mais non exhaustivement le Secrétaire communal et tout son département, le Receveur, l'échevin des finances, l'architecte de la régie M. Dielens,



PRIX INTERNATIONAL POUR LE NOUVEL HÔTEL COMMUNAL D'ETTERBEEK !

Le nouvel hôtel communal d'Etterbeek vient de remporter un prix international d'architecture.



Les prestigieux « International Property Awards 2020 » ont été décernés en février dernier à Londres. Le bureau d'architecture « Jaspers-Eyers Architects », auteur du projet du nouvel hôtel communal d'Etterbeek en association avec le bureau BAEB, figurait parmi les candidats au titre de « Meilleur bâtiment international / catégorie service public » et a recueilli la majorité des votes.

Les « International Property Awards » sont attribués chaque année par un jury composé de plus de cent experts issus de divers secteurs de l'immobilier. Ils récompensent des projets architecturaux de haut niveau issus de tous les continents en prenant en compte des critères aussi variés que le design, la qualité, l'innovation, l'originalité et l'engagement en faveur de la durabilité.

C'est évidemment une satisfaction pour les architectes qui ont conçu le projet, mais également pour la commune d'Etterbeek qui en est le maître d'ouvrage et concepteur initial.

l'ingénieur communal M. Génard, le service juridique...

Et pour tout ce qui concerne les modalités de travail ou d'accueil des citoyens les autres grands acteurs sont enfin notre responsable des ressources humaines d'une part et de l'état civil de l'autre. »

Comment avez-vous tout financé ?

Vincent De Wolf : « Le seul centre administratif représente déjà un budget d'environ 50 millions d'Euro.

*Etterbeek finance tout sur **fonds propres**. Cela peut sembler lourd, mais en réalité, cette opération nous sera financièrement profitable. En effet, la rénovation de l'hôtel communal de l'avenue d'Auderghem se serait aussi révélé couteux pour un gain en économie d'énergie ou de fonctionnement moindre que celui que nous réaliserons dans un nouveau bâtiment mieux pensé.*

En outre, l'opération de financement repose aussi sur la construction et la vente de logements afférents et, partant, l'arrivée de nouveaux contribuables. Bref, ce projet nous permet des économies structurelles et de nouvelles rentrées financières, que nous n'aurions pas obtenues en nous limitant à rénover l'ancienne maison communale.

Tout cet aspect a été bien étudié lorsque nous avons mandaté Deloitte pour étudier les incidences financières de nos choix. Nous avons cependant dû obtenir l'approbation de notre plan financier par la tutelle puisque notre commune se trouvait alors sous plan d'assainissement.

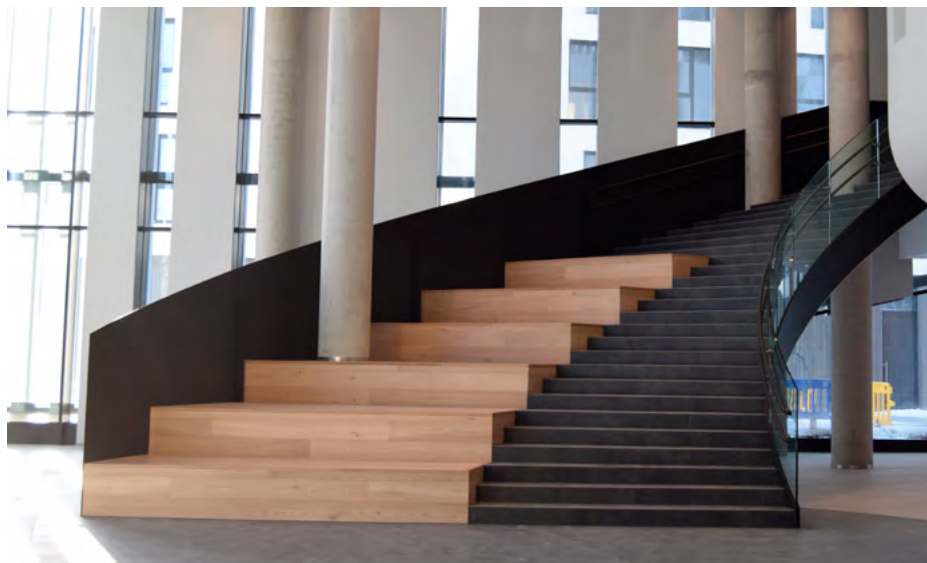
Mais si nous avons pu monter cette opération, c'est aussi parce que nous disposions d'un atout de taille, à savoir la possibilité de percevoir une quote-part du prix relative à la quotité du terrain pour chaque vente.

*Pour l'instant, outre les **Cinquante millions d'euro** nécessaires à la construction du centre administratif, **dix millions** supplémentaires ont été débloqués pour construire les premiers logements.*

*Nous n'avons pas encore déterminé le **mode de financement** pour ériger les logements qui prendront la place de l'ancienne maison*

communale, mais ceux construits dans les Jardins de la Chasse – le nom du nouveau quartier – l'ont également été sur fonds propres de la commune, et avec l'expertise de nos services. Ce n'est pas si courant à Bruxelles de nos jours.

*Aujourd'hui, nous sommes dans le **momentum le plus sensible financièrement** : la plus grosse partie du projet est finalisée, il faut donc payer les factures, alors que nous n'avons pas encore vendu tous les appartements – et que d'autres restent même encore à construire. Il nous faut donc avancer sur ces ventes pour équilibrer au plus vite nos*



> L'escalier comprend des gradins, pensés pour les photos de mariage.



comptes. Mais je suis confiant car ces appartements sont une magnifique opportunité de par leur conception mais aussi leur emplacement, à proximité de très nombreuses facilités.

Une fois cette opération aboutie, la commune se retrouvera dans un boni structurel. »

Ce projet porté sur des périodes longues engendre souvent des surcoûts et connaît généralement des retards. Cela a-t-il également été le cas ici ?

Vincent De Wolf : « Au cours du projet, nous avons effectivement connu certains **surcoûts**. Par exemple, l'irruption de la vague terroriste nous a poussés à renforcer des mesures de sécurisation, absentes du projet initial. La mise à bas des anciennes structures hospitalières a révélé de l'amiante qui nous a obligée à ouvrir un chantier de désamiantage.

Il faut aussi pouvoir gérer les **imprévus**.

Vu son ampleur hors norme, ce projet a pris du temps, notamment pour désaffecter les bâtiments à démolir (l'ancien CPAS), attendre les permis de démolition, déménager les services, etc.

Mais tout cela n'a pas causé de retard. Les seuls retards du projet ont été causés par la découverte d'amiante dont j'ai parlé et nous avons aussi dû faire face à une erreur dans les plans de l'architecte... que nous n'avons pu corriger qu'au moment où se déclarait le confinement dû au Covid, lequel a tout d'abord arrêté le chantier et lorsqu'il a pu reprendre a rendu plus difficile son approvisionnement en matériau. Mais au total, j'estime que le projet n'a accusé que trois ans de retard par rapport au planning idéal que nous avons initialement établi. »

Que va-t-il advenir de l'ancien site avenue d'Auderghem ?

Vincent De Wolf : « L'ancien hôtel communal de l'avenue d'Auderghem sera à terme détruit pour être remplacé par un autre ensemble de 150 logements (répartis à 90% en logements moyens et à 10% en sociaux) ainsi qu'une nouvelle polyclinique pour l'hôpital Iris-Sud.

Le projet est arrêté dans ses **gabarits** : la polyclinique occupera le rez-de-chaussée et cinq étages seront dévolus à des logements d'une à trois chambres. Notre souhait est de lancer un marché public sur l'ensemble du projet, en y spécifiant nos



désidératas en termes de type de façade, de gabarits, en précisant une livraison CASCO pour la polyclinique et que nous restions à la manœuvre – quitte à passer par un courtier – pour la commercialisation des appartements. »

Un emménagement dans une nouvelle structure peut également avoir de répercussions sur la culture d'entreprise et les méthodes de travail

Vincent De Wolf : « Nous avons effectué plusieurs **voyages d'étude** dans d'autres Maisons communales, y compris à l'étranger pour en étudier les modes de fonctionnement et nous en avons retenu certains changements de modes opératoires.

Par exemple, on ne laissera plus les visiteurs circuler partout dans le bâtiment communal. Nous fonctionnerons avec un **front office et un back office**. Ce ne sont plus les citoyens qui montent vers les fonctionnaires mais ceux-ci qui se rendent à la rencontre des citoyens, dans des espaces dédiés.

Nous avons cherché à moderniser l'accueil au citoyen, ne fut-ce par exemple que pour autoriser bien plus largement l'envoi de pièces de dossier par **voie électronique**. On maximise les possibilités de démarche par internet et si un déplacement est nécessaire, on généralise un système de prise de rendez-vous.

Nous nous sommes également rendus compte par une étude que nos visiteurs venaient à 80% pour les mêmes **cinq démarches**. Nous avons donc **formé nos accueillants** à plus de multifonctionnalités, de sorte qu'ils puissent déjà, dès le premier contact, traiter au mieux ces demandes.

Mais nous avons aussi **repensé tous ensembles nos façons de travailler**. Pour ce faire, nous nous sommes reposés sur notre « réunion des directeurs », c'est-à-dire nos responsables de service. Et au-delà, on a fait appel à nos fonctionnaires pour que des volontaires rejoignent nos différents **workshops**. Les fonctionnaires, via des groupes de travail, se sont interrogés sur leur fonctionnement et la nécessité de le maintenir ou au contraire l'avantage qu'il y aurait à réinventer nos modalités de fonctionnement et notre rapport aux citoyens. Le résultat de leur travail est ensuite remonté aux réunions des directeurs puis au Collège. C'est de cette manière que nous avons progressivement construit puis validé ces nouveaux modes de fonctionnement.»

Vincent De Wolf : « C'est une belle aventure, qui est toujours en cours : **une commune qui gère elle-même un projet immobilier de grande taille**. Nous pouvons servir d'exemple pour d'autres pouvoirs locaux. Bien entendu, ce n'est pas toujours simple : il faut mobiliser beaucoup de forces vives dans la commune, effectuer de nombreuses réunions et y consacrer du temps. Mais le jeu en vaut la chandelle. »

Merci à M. Vincent De Wolf pour sa disponibilité, ainsi qu'à MM David Dubois, Philippe Verheyen et Thibaud Vandernoot pour leur aide.





DOSSIER SIMPLIFICATION

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET DIGITALISATION DE LA RÉGION BRUXELLOISE

APERÇU DU PLAN DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

A l'occasion de la sortie du Plan de simplification administrative Easy Way, Brulocalis vous présente un dossier consacré aux questions de simplification et de digitalisation : présentation du Plan, entretien croisé avec le Ministre Clerfayt, chargé de la Transition numérique, et la directrice de l'agence régionale easy.brussels, Cathy Marcus, présentation des nouveaux Plan d'appropriation numérique et Guide de la signature électronique, déploiement de Fidus online, et enfin un point sur la question de l'informatisation des pouvoirs locaux.



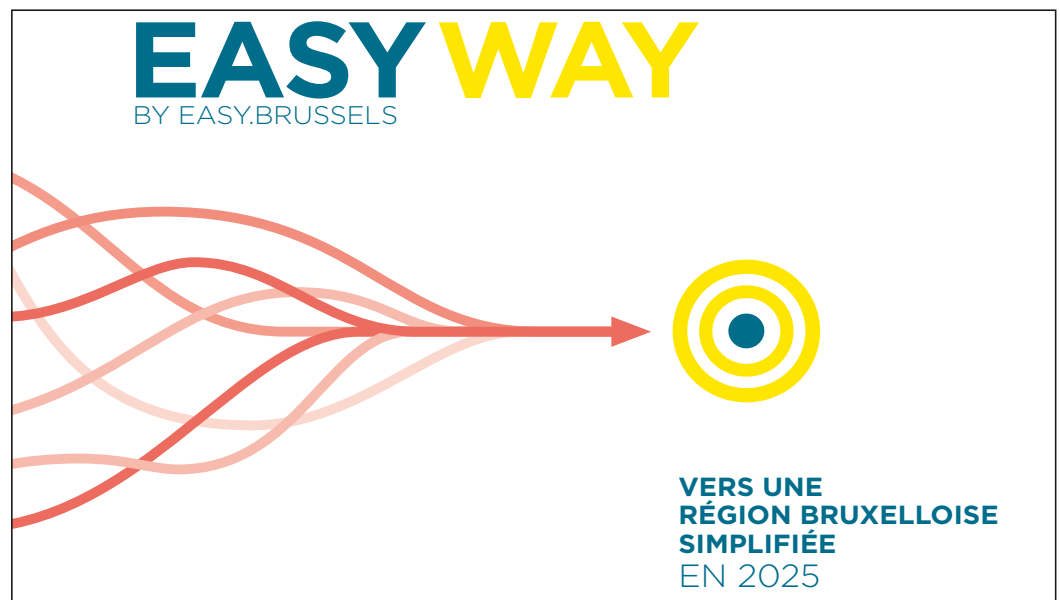
DOSSIER SIMPLIFICATION

EASY WAY

Sous l'égide de Bernard Clerfayt, Ministre bruxellois en charge des pouvoirs locaux et de la Transition numérique, et grâce à easy.brussels qui le coordonne et en assure le suivi, la Région de Bruxelles-Capitale s'est dotée fin 2020-début 2021 d'un nouveau plan de simplification administrative pour la période 2020-2025, baptisé Easy Way. Ce plan fait suite à une première mouture couvrant la législature précédente.

Important pan de la politique régionale impactant les communes, Easy Way servira de référent stratégique pour les développements en la matière des 5 années à venir.

Brulocalis présente le Plan et en discute avec Bernard Clerfayt et Cathy Marcus, directrice d'easy.brussels.



La crise du COVID-19 a démontré l'urgence pour la Région de Bruxelles-Capitale de se doter d'une administration dématérialisée et simplifiée. Pour réaliser cette ambition, le plan Easy Way 2020-2025 entend renforcer les structures de pilotage et de concertation inter-administratives. Cette simplification profitera à tous les usagers et aux services publics.

Easy Way présente en 3 chapitres les nouvelles ambitions de la Région de Bruxelles-Capitale pour la période 2020-2025, de même que les cibles à atteindre par easy.brussels, l'agence chargée de la simplification administrative.

1. Une **vision stratégique** pour Bruxelles à l'horizon 2025 ;
2. Une mise en évidence du **rôle à jouer par easy.brussels** et de l'importance d'une **collaboration** active avec chaque partenaire ;
3. Une mise en évidence des **20 priorités** opérationnelles qui constituent autant de chantiers à ouvrir dans les années à venir.

Le Plan délimite les ambitions régionales pour la période 2020-2025 au long des vingt priorités réparties sur 6 chantiers.

Easy Way aurait-il été le même si 2020 n'avait pas vu le Covid bouleverser tout ? En tous cas, le Plan rappelle fort opportunément en préambule que la crise a constitué à la fois un accélérateur, un défi et un rappel :

- Un accélérateur, car elle a forcé le déploiement rapide de nouvelles manières de travailler : la digitalisation des procédures et le télétravail.
- Un défi, car les administrations ont pu réaliser les limites de leur action dans un contexte d'urgence.
- Un rappel, enfin, de l'attention particulière à accorder aux publics précarisés et aux personnes isolées, qui peuvent difficilement trouver leur place dans ce monde du virtuel et de la distanciation.

Pour optimiser la relation Administration/administrés, la Région a donc identifié six grands défis stratégiques à relever. »

SIMPLIFIER EN 6 CHANTIERS

Hercules affrontait douze travaux, la Région se contentera de six (appelés des « défis »). Sont-ils plus facile pour autant ?

1. Une amélioration de l'information et des interactions avec les usagers

Afin de fournir des prestations de services intégrées et centrées sur les besoins de l'utilisateur, l'Administration comprend ses usagers et leurs besoins, en gardant à l'esprit que tous ont des besoins différents. De même, pour fournir de l'information claire et lisible, l'Administration doit faciliter l'accès à l'information physique — au moyen d'une signalétique adaptée ou d'un accueil efficace — et en ligne.

Une administration centrée sur ses usagers reconnaît la diversité des parcours et des besoins et, en conséquence, offre différents points d'accès pour la contacter. Il faut donc permettre et/ou simplifier l'utilisation de tous les canaux d'interactions entre les usagers et l'Administration et activer, entre eux, une communication physique ou virtuelle, selon les circonstances.

2. Un échange des données et une réutilisation accrue

Que ce soit pour l'utilisateur ou l'Administration, la démarche la plus simple est celle qui n'existe pas. Or, la charge administrative qui pèse sur les usagers est souvent causée par la **demande répétée des mêmes données** les concernant. Pour une administration simplifiée, il convient donc d'activer le principe de réutilisation des données, en deux volets.

- **le principe Once Only** : grâce à l'utilisation d'informations contenues dans des sources authentiques, l'utilisateur ne communique pas deux fois une même donnée à l'Administration. Ce principe encourage également l'utilisation des formulaires électroniques préremplis ou non.

- **l'Open Data** : c'est-à-dire la mise à disposition du public et des entreprises des données non confidentielles dont dispose le Gouvernement.

3. Un cadre réglementaire bruxellois adéquat en matière de simplification administrative

Pour renforcer la qualité de la réglementation en permettant aux acteurs de terrain et usagers intéressés de réagir rapidement, ce cadre prévoit d'offrir, à tous les acteurs, une vue d'ensemble sur les projets réglementaires en cours, validés ou futurs via un agenda réglementaire. Ce dernier intègre des outils d'interactions et permet aux citoyens et entreprises de comprendre l'impact d'une réglementation de manière simple. **L'agenda réglementaire** autorise également une gestion active de la qualité de la réglementation nouvelle et existante.

4. Des outils qui favorisent l'introduction de projets de simplification administrative

D'un point de vue opérationnel, l'Administration a souvent besoin d'un coup de pouce pour mettre en œuvre les recommandations de simplification administrative. La mise à disposition d'outils au sens large tels que des guides d'introduction de solutions techniques (ex. signature électronique) ou d'un lieu emblématique pour l'élaboration de nouveaux processus peut accélérer cette mise en œuvre.

5. Un accompagnement et une formation des publics cibles

La Région de Bruxelles-Capitale veut promouvoir la complémentarité entre l'inclusion et la digitalisation de l'Administration. Or, par manque d'information, il arrive encore que les usagers ignorent les droits qui leur sont dus. L'automatisation de ces droits devra donc nécessairement s'accompagner d'une information proactive de l'utilisateur. De plus, la mise en place d'une administration efficace requiert l'inclusion et la participation des agents administratifs, acteurs de première ligne de la simplification. Ils doivent donc, eux aussi, être formés à l'utilisation et aux logiques de fonctionnement des nouveaux outils digitaux.

6. Un cadre de gouvernance en matière de simplification administrative

En raison de sa position géopolitique et institutionnelle, tant au niveau belge qu'européen et international, la Région bruxelloise est une entité éminemment

BRULOCALIS PRÉSENTE SUR LE FRONT DE LA SIMPLIFICATION

Brulocalis est de longue date préoccupée par les questions de simplification et de digitalisation. Elle organise le **Groupe de Travail Simplification administrative** qui regroupe notamment les communes autour de ces questions. Brulocalis travaille ces questions en étroite collaboration avec easy.brussels.

Le Plan Easy Way cite d'ailleurs Brulocalis au rang de ses partenaires, et plus précisément dans la Mission 17 de coordination de mise en action de la politique de simplification administrative.

Rappelons également qu'auparavant, Brulocalis a travaillé les questions de simplification à la fois dans son mémorandum régional et dans son mémorandum communautaire des CPAS.

Retrouvez le [mémorandum régional 2019](#) dans le Trait d'Union 113, disponible sur www.brulocalis.brussels > publication > Trait d'Union – Voir spécialement les pages 18-19 du Tub 113

Retrouvez le [Mémorandum régional et bicommunautaire 2019 des Centres Publics d'Action Sociale](#) sur www.brulocalis.brussels

D'OÙ VIENT LE 3^e PLAN BRUXELLOIS ET OÙ EN EST-ON DANS LES DEUX AUTRES RÉGIONS ?

A BRUXELLES

Un premier plan de simplification a été établi en 2009, pour la période 2009-2014. Il sera jugé sévèrement par le [PREMIER RAPPORT AU GOUVERNEMENT du 24 MARS 2016](#) de la nouvelle Agence bruxelloise pour la simplification administrative : « Aucune réalisation concrète n'est sortie du plan de simplification établi en 2009 ».

le gouvernement régional Vervoort II a validé, fin [mars 2016](#), un (nouveau) plan bruxellois de simplification administrative 2015-2020, publié dans le [PREMIER RAPPORT AU GOUVERNEMENT du 24 MARS 2016](#).

Pour d'autres éléments de contexte, lisez les rapports d'activité d'easy.brussels ou la déclaration de politique régionale 2019 (voir plus loin).

EN FLANDRE

- 2009-2014 : [strategische beleidskader voor kwaliteitsvolle regelgeving en administratieve vereenvoudiging 2009-2014](#)
- 2015-2019 : [Vlaanderen Radicaal Digitaal 2015-2019](#)

La phase actuelle est décrite à la page 6 de la [Beleidsnota 2019-2024 de l'Algemeen Regeringsbeleid](#)

EN WALLONIE

La Fédération WAL-BXL dispose d'eWBS, qui est le service de simplification administrative et d'administration numérique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce dernier a créé le site <https://ensemblesimplifions.be/> sur lequel se trouvent divers outils.

- 2005-2009 : lancement du premier plan stratégique wallon « Simplification administrative, e-Gouvernement et Lisibilité 2005- 2009 »,
- 2010-2016 : lancement du plan « Ensemble Simplifions »,
- 2016-2020 : [Plan Ensemble Simplifions 2016-2020](#)

complexe. Afin de s'assurer que cette multiplicité de données et d'intervenants ne soit pas un frein à la simplification de l'action administrative de la Région, **un cadre clair et précis** de gouvernance doit être institué. Pour mener à bien la simplification de son administration, la Région doit privilégier une collaboration maximale avec les partenaires publics et privés, régionaux ou extérieurs, tout en mettant sur pied un système de suivi permanent de l'évolution des projets en cours.

DÉFI 1 - UNE AMÉLIORATION DE L'INFORMATION ET DES INTERACTIONS AVEC LES USAGERS

Mission 01

Mettre en place une stratégie d'accueil régionale

Le développement de nouvelles technologies (écrans, bornes numériques, guichets virtuels...) et les différents moyens de communication (SMS, réseaux sociaux...) ont fait évoluer les habitudes des usagers et des administrations. Il est de plus en plus essentiel de **perfectionner les systèmes d'accueil**, afin d'améliorer les services aux publics et les interactions avec les publics.

Ces applications doivent toutefois être à la fois **intuitives et utiles**. La création de ces outils, centrés sur les usagers, est primordiale. Le défi à relever par la Région est de mettre en place une administration centrée sur ses usagers en fonction de leurs parcours et besoins.

Afin de fournir des prestations **de services intégrées et centrées** sur les besoins de l'utilisateur, l'administration se doit de garder à l'esprit que des usagers différents ont aussi des besoins différents. Une réflexion prenant en compte la trajectoire des usagers au sein d'un ensemble de démarches rend leur **parcours plus simple et cohérent**. Les agents doivent donc faire montre de curiosité pour la situation et le contexte dans lequel ils sont contactés par l'utilisateur.

Bruxelles entend donc promouvoir et simplifier l'utilisation de tous les canaux d'interactions entre les usagers et l'administration pour favoriser entre eux une communication aussi bien « physique » que « virtuelle ». Parallèlement, afin d'améliorer en permanence **la stratégie multicanale** et l'expérience usager, la Région exercera un suivi consolidé de l'utilisation des outils.

Dès 2022, ce suivi se fera par un screening des stratégies d'accueil de tous les services de la Région Bruxelles-Capitale (administrations, OIP et pouvoirs locaux) et la mise en avant des « bonnes pratiques », en collaboration avec les fonctionnaires dirigeants.

Mission 02

Assister et suivre la mise en œuvre des recommandations de simplification pour les démarches les plus impactantes en Région de Bruxelles-Capitale

En accord avec le rapport de la mission européenne « Support for the implementation of The Once Only

Principe (TOOP)», easy.brussels et son comité de pilotage travaillent à la mise en œuvre du principe Once Only. Ce groupe a déjà fourni une analyse des procédures et formulaires actuellement en vigueur, dans le cadre de la mission «Top 30». Ces 30 procédures ont été sélectionnées en raison de leur fort impact en charge administrative au sein de la Région Bruxelles-Capitale.

Parmi les **chantiers prioritaires**, figurent par exemple l'accélération de la digitalisation des dossiers d'urbanisme et la structuration de l'écosystème Nova, la transformation d'Osiris, le soutien aux synergies entre les différentes demandes de primes liées à la rénovation, les recommandations Once Only, le soutien à la robotisation des interactions (avec, notamment, Vivaqua et la déclaration de changement d'adresse comme pilote à suivre), la mise en œuvre du Single Digital Gateway, la collaboration avec l'ONE en ce qui concerne l'inscription aux crèches, la stratégie web régionale...

En collaboration avec les SPOCs concernés et le Groupe de travail Once Only, easy.brussels établit le plan de suivi des **recommandations**. Ce dernier sera concrètement appliqué par les administrations. easy.brussels se charge des actions transversales.

L'agence assure le suivi de la mise en œuvre, ainsi que la sensibilisation des agents et du public. Chaque année, elle établit un rapport sur l'état d'avancement des travaux au Gouvernement.

Mission 03

Mettre en place une stratégie web régionale

Le Règlement européen sur le **Single Digital Gateway** impose à la Région de Bruxelles-Capitale de fournir des informations sur les démarches administratives, sur le portail européen, avant le 12 décembre 2020. Jusqu'à présent, il n'existe aucune stratégie web cohérente et coordonnée pour la Région de Bruxelles-Capitale. Chaque institution dispose de son propre site et de sa propre stratégie et plusieurs portails sont techniquement obsolètes, comme be.brussels.

L'occasion nous est donc donnée d'améliorer **l'image web** régionale et la qualité de l'information offerte aux utilisateurs pour, à terme, rendre l'ensemble des démarches administratives accessibles en ligne, grâce à une plateforme centrale. Durant le premier trimestre 2021, easy.brussels proposera des recommandations claires, basées sur une analyse en profondeur de la situation bruxelloise et de celle qui prévaut dans les pays voisins.

Pour épauler easy.brussels dans sa mission, une **task force** réunit le CIRB et les directions de la communication (Dircom) et de la coordination informatique (IT-CO) du SPRB. Toutes les institutions publiques prenantes ont aussi été invitées à fournir un SPOC pour ce projet.

Mission 04

Simplifier et uniformiser les procédures de demandes de subsides

Les procédures de demandes de subsides varient souvent d'une administration à l'autre. Cette situation est due à l'avancement de la dématérialisation de la procédure au sein de l'administration concernée.

Il s'agit donc de simplifier et **d'unifier les procédures de demandes de subsides** introduites digitalement par les citoyens, ASBL ou entreprises de sorte que s'installent une mise en réseau des différents acteurs impliqués dans les programmes de subsides et une véritable gouvernance.

Après évaluation de la situation actuelle easy.brussels pourra définir une procédure type à adopter par l'Administration et d'identifier les outils à généraliser. En collaboration avec les administrations et le CIRB, easy.brussels veillera à proposer un alignement stratégique, la mise en œuvre de bonnes pratiques, ainsi que la cohérence et l'insertion de ces procédures dans la stratégie web régionale.

Par une campagne d'information, l'agence pourra mettre l'accent sur les effets positifs de cette stratégie.

DÉFI 2 - UN ÉCHANGE DES DONNÉES ET UNE RÉUTILISATION ACCRUE

Une partie importante de la charge administrative qui pèse sur les usagers est générée par la demande répétitive des mêmes données auprès des citoyens. Pour pallier ce problème, la Région de Bruxelles-Capitale ambitionne la réutilisation maximale des données déjà disponibles au sein des administrations.

Mission 05

Mettre en œuvre l'Ordonnance Once Only

Dès 2022, aucune information déjà disponible ne pourra être demandée aux usagers. Imposer le respect du principe Once Only dans l'ensemble des administrations bruxelloises demande, cependant, une simplification et une digitalisation des procédures en vigueur, et un changement de culture administrative. Une réglementation contraignante peut s'avérer nécessaire.

L'accélération de la connexion des administrations bruxelloises aux sources authentiques fédérales, régionales et communautaires déjà existantes est un réel défi.

La stratégie repose sur la sensibilisation proactive des administrations, la création de sources authentiques nouvelles, grâce à une analyse des besoins régionaux et une connaissance des bases de

données existantes. Le Top 30 des procédures administratives offre quelques pistes d'actions.

Depuis l'adoption de l'ordonnance du 17 juillet 2020 garantissant le principe de la collecte unique des données dans le fonctionnement des administrations bruxelloises, easy.brussels s'occupe de la mise en chantier des sources authentiques existantes. Une campagne d'information auprès des administrations et une campagne de sensibilisation auprès du grand public peuvent être menées.

Une mise en perspective des sources authentiques existantes et déjà utilisées d'une part, et le cadastre des données provenant des administrations et sollicitées par elles, d'autre part doivent être établis. Ce relevé permettra de faire appel à des projets-pilotes dans les secteurs nécessitant une adaptation des processus administratifs.

Cette ambition Once Only va de pair **avec l'automatisation des processus**, c'est-à-dire l'octroi automatique d'un droit, lorsque les conditions exigées sont remplies. Plus qu'une simple mutation technologique, cette transformation demande une transformation de l'esprit du travail administratif, en se basant sur la confiance réciproque entre Administration et usager.

easy.brussels coordonne les écosystèmes relatifs aux sous-objectifs identifiés (automatisation systématique de chaque projet de simplification, harmonisation des statuts sociaux, octroi automatique du tarif préférentiel pour l'eau, allocation aux seniors, chèques taxis...). La mise en œuvre et la conduite particulière de l'évaluation et du monitoring selon le cadre fixé au sein de l'écosystème sont du ressort des administrations.

Dans l'attente de l'automatisation effective des droits, les solutions fédérales, telles que MyBenefits, seront mises en avant.

Mission 06

Mettre en ligne un cadastre de données d'intérêt public

En décembre 2019, les institutions publiques bruxelloises ont été invitées à publier l'inventaire des subsides octroyés sur la plateforme datastore.brussels, dans le cadre de la Directive (UE) sur les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public. Ce cadastre permettra de mettre en place une transparence accrue et **développer la politique d'open data** des données publiques.

De plus, cette politique renforce la simplification, en évitant des demandes de document prouvant l'obtention ou l'absence de tels subsides.

easy.brussels va travailler à la centralisation et à la valorisation de l'ensemble des études commandées par les pouvoirs publics bruxellois, dans une véritable « **bibliothèque des savoirs publics** » qui pourrait

être utilisée par les chercheurs, les étudiants ou les autres administrations.

Parallèlement, la Région va favoriser l'innovation par la mise en évidence de projets menés par des acteurs privés ou publics et basés sur la valorisation des données ouvertes.

easy.brussels assurera un retour d'expérience. La sensibilisation et le suivi du partage des données par les communes et les administrations du comité d'accompagnement sont également primordiaux. Grâce à son réseau, l'agence est à même d'identifier les pratiques et initiatives innovantes et d'en assurer la promotion, en collaboration avec les administrations concernées et les fonctionnaires dirigeants.

Mission 07

Dématérialiser le cycle d'achat des administrations bruxelloises

Pour ses marchés publics, la Région de Bruxelles-Capitale a adopté d'importantes mesures pour la dématérialisation des interactions avec les opérateurs économiques. Depuis 2018, les administrations régionales doivent ainsi utiliser la **plateforme e-Procurement** pour les appels d'offres supérieurs à 30000 €. En 2020, une circulaire ministérielle visant à augmenter l'usage de la facturation électronique pour tous les marchés publics régionaux a été adoptée.

Le but ultime est de dématérialiser complètement le cycle d'achats publics des administrations et des organisations publiques régionales : publication de l'avis de marché, envoi du cahier des charges, soumission des offres (e-tendering), évaluation, attribution des marchés, commande (e-ordering), facturation (e-invoicing) et paiement.

Dans cette optique, easy.brussels réalisera l'état des lieux et le suivi des indicateurs quantitatifs relatifs à la dématérialisation des marchés publics et de la facturation. L'agence définira ensuite l'outil réglementaire nécessaire. Elle assurera également la sensibilisation et le monitoring qualitatif.

DÉFI 3 - UN CADRE RÉGLEMENTAIRE BRUXELLOIS ADÉQUAT EN MATIÈRE DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Les charges administratives sont intimement liées à un corpus législatif. Pour s'inscrire dans un processus cohérent, les initiatives de simplification doivent dès lors également s'attacher à la simplification de la réglementation et à l'amélioration de la manière dont elle est rédigée. Une législation de meilleure qualité, à l'épreuve du temps, et dont la rédaction a été consciencieusement réfléchie et concertée est le socle sur lequel repose une administration efficace.

La mise en place d'un cadre réglementaire bruxellois en adéquation avec les ambitions de simplification administrative est donc un défi stratégique fondamental. Il regroupera les missions pratiques qui permettront de façonner durablement et d'améliorer la législation à tous les stades de son existence. Certains projets en lien avec la réglementation sont également recommandés par la Commission européenne, notamment par le biais de son initiative « Better Regulation ».

Mission 08

Brussels Digital Act — Proposer une réglementation pour intégrer le principe « Digital by Default » dans la pratique des administrations bruxelloises

La Région de Bruxelles-Capitale a adopté, le 13 février 2014, une ordonnance relative à la communication par voie électronique. Cette dernière donnait l'opportunité aux administrations bruxelloises de transformer leurs procédures papier en procédures électroniques dans les relations avec l'utilisateur.

Plus récemment, depuis le 17 juillet 2020, une autre ordonnance garantit le principe de la collecte unique des données dans le fonctionnement des services et instances qui relèvent de l'autorité ou exécutent certaines missions pour son compte.

S'ils sont aujourd'hui bien connus, les principes de collecte unique et de facturation électronique ne sont pas encore ancrés dans les pratiques des administrations bruxelloises. Il faut dès lors aller plus loin pour ancrer le principe du « Digital by default », afin que, d'ici fin 2021, **le digital devienne la règle, et le papier, l'exception**. Le principe du Digital by default atténue le digital only qui pourrait constituer un obstacle aux citoyens qui n'ont pas les compétences informatiques de base nécessaires à réaliser les procédures en ligne (soit plus d'un tiers de la population selon une récente étude de la Fondation Roi Baudouin).

Ce principe du Digital by Default est irrémédiablement lié à l'accompagnement aux services publics digitalisés. Tout nouveau service public digitalisé doit prévoir un accompagnement des usagers pour leur permettre de gagner en **autonomie** numérique.

Mission 09

Mettre en place un agenda réglementaire

La réglementation et son élaboration sont quelquefois difficilement compréhensibles pour les citoyens et les entreprises.

À l'horizon 2023, un agenda réglementaire devrait voir le jour comportant des outils d'interactions

rapides et efficaces avec les citoyens et entreprises afin de leur permettre de comprendre **l'impact d'une réglementation** de manière simple, accessible et transparente. Cela permettra une gestion active de la qualité de la réglementation par la réaction précoce des acteurs de terrains et des usagers intéressés.

Mission 10

Mettre en place un test de simplification ex ante pour tout projet ayant un impact sur les usagers

Les charges administratives sont toutes les formalités et obligations administratives qui incombent aux usagers, directement ou indirectement liées à l'exécution, au respect et/ou au maintien d'un droit, d'une interdiction ou d'une obligation tels que consignés dans une loi, une ordonnance, un arrêté ou une circulaire.

Elles peuvent être coûteuses en temps et en argent. Partout en Europe, l'accent est désormais placé sur la quantification des effets (secondaires) engendrés par la réglementation. C'est à cet effet que l'Union européenne a développé la méthode des coûts standard (MCS), utilisée par plusieurs États membres et la Commission européenne pour pouvoir exprimer les charges administratives en termes monétaires.

En Belgique, depuis 1998, au niveau fédéral, c'est l'Agence pour la Simplification Administrative (ASA) qui se charge du monitoring des répercussions de la réglementation sur les charges administratives imposées aux citoyens et entreprises, et ce de manière transversale pour tous les domaines stratégiques. Depuis le 1^{er} octobre 2004, l'ASA a donc mis au point le modèle de mesure Kafka, une mouture de la MCS adaptée au contexte belge. Depuis cette date, toutes les propositions de régulation, soumises au Conseil des ministres, doivent y être soumises.

Le test Kafka évalue les textes et projets ex ante, afin de parvenir à des réglementations et à des procédés de simplification plus économes en charges administratives. Il décrit leur impact sur les charges administratives supportées par les citoyens, les entreprises, le secteur non marchand, les agents des administrations et les Organismes d'intérêt Public (OIP) fonctionnels.

Le volume des charges administratives est déterminé par quatre paramètres :

- le nombre de formalités et obligations administratives auxquelles doit se soumettre le public cible ;
- l'importance du groupe cible qui doit remplir la formalité administrative ;
- le temps que la personne concernée doit consacrer à l'exécution des formalités et obligations administratives ;

- la périodicité selon laquelle le groupe cible doit remplir l'obligation, à savoir le nombre de fois par an qu'il doit le faire.

En se basant sur les meilleures pratiques fédérales et régionales dans ces tests ex ante, easy.brussels élaborera un nouveau test «Kafka» régional relatif aux projets réglementaires. Cet objectif sera ensuite mis en œuvre en deux temps. À court terme, tout avant-projet d'arrêté ou d'ordonnance devra avoir été soumis à une analyse «**Parcours Usager**», avant d'être présenté au Gouvernement. La réponse devra être donnée dans un délai défini. Les administrations pourront toutefois se prévaloir de l'urgence pour accélérer ce temps de réponse.

Certains textes ne doivent pas faire l'objet d'un parcours usager, ou ne présentent aucun impact sur l'usager. D'autres catégories de textes n'y sont pas soumises (assentiment à des traités internationaux, assentiment à des accords de coopération, approbations budgétaires, changement de structures institutionnelles...).

À moyen terme, ce test s'insérera dans l'agenda réglementaire. Pour chaque avant-projet d'arrêté, d'ordonnance ou de circulaire, les buts et les impacts du projet doivent être complétés dans des champs standardisés (voir, par exemple, Legislation as a code), qui permettent de les confronter à une base de données de personas gérés par easy.brussels. Pour tenir compte de l'impact potentiel d'un texte sur ses services, l'administration concernée figure nécessairement parmi ces personas.

DÉFI 4 - DES OUTILS QUI FAVORISENT L'INTRODUCTION DE PROJETS DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

En complément des textes réglementaires et des actions de sensibilisation, il est important de fournir des outils opérationnels pour mettre en pratique les principes de simplification administrative. Dans cette partie, nous décrivons les réalisations nécessaires à l'accomplissement de cette ambition.

Mission 11

Mettre en place un laboratoire d'innovation publique

Véritable laboratoire d'innovation publique, le «**Brussels Innovation Lab**» (BIL) fournira, aux administrations bruxelloises, un espace de travail structuré et centralisé. Grâce à ce lab, elles pourront mieux dessiner les procédures administratives, sur base de «Parcours Usagers» ou d'exercices innovants, et aussi tester des procédures ou des parties de procédures.

Il permettra l'organisation de séances de travail participatives, incluant des représentants de start-up et

des citoyens ou des associations, pour cartographier les domaines à haute charge administrative qui constituent un frein à leur croissance et à leur opportunité d'innovation.

Avant l'adoption de toute nouvelle procédure, le BIL réalisera des Parcours Usagers inclusifs, afin de s'assurer qu'elle soit adaptée ou comprise par l'ensemble des usagers. Toujours dans cet idéal inclusif, il mettra sur pied des «hackatons», au cours desquels des projets innovants seront développés avec des jeunes aux parcours différents qui travailleront en équipe, afin de développer des solutions innovantes.

Dès 2022, le BIL soutiendra la digitalisation des procédures, en offrant un accompagnement en trois phases : capture, concept, prototype. Dans sa version complète, ce service débouchera sur une roadmap guidant l'administration dans les actions à prendre.

easy.brussels sera responsable de l'organisation du «Brussels Innovation Lab». Tous les services incluant le développement de produits digitaux s'effectueront en collaboration avec le CIRB, qui remplit alors le rôle de pilote pour l'exécution d'un service déterminé, dans le respect de la gouvernance du Lab et avec easy.brussels en soutien.

Mission 12

Élaborer et mettre en œuvre une méthodologie pour la dématérialisation des processus

Si elles connaissent leur existence, les administrations bruxelloises ignorent encore trop souvent comment implémenter les outils de dématérialisation. L'exemple le plus significatif est l'implémentation de la signature électronique, que peu d'administrations ont intégrée et utilisent effectivement.

Avec les administrations bruxelloises, le Comité d'accompagnement pour la simplification administrative et les cabinets ministériels, easy.brussels élaborera un guide de dématérialisation des processus, avec un 1^{er} module portant sur la signature électronique. L'agence mettra également en place des actions d'accompagnement auprès des administrations.

Mission 13

Mettre en place un accord-cadre pour apporter une assistance opérationnelle aux administrations bruxelloises dans leurs projets de simplification

Que ce soit pour des missions d'analyse juridique ou fonctionnelle, de définition de besoin ou d'implémentation technique, easy.brussels et les administrations



bruxelloises ont régulièrement besoin **d'expertise externe** pour les différents projets de simplification administrative.

Dès 2022, afin de répondre de manière rapide et efficace à une demande d'expertise, easy.brussels élaborera des accords-cadres avec une **sélection d'experts** dans différents domaines en lien avec les projets de simplification administrative.

easy.brussels dressera une liste de prestataires spécialisés, disponible sur son site.

Mission 14

Élaborer et mettre en action une stratégie régionale pour la gestion et la dématérialisation des communications officielles vers les citoyens et les entreprises

En Région de Bruxelles-Capitale, de nombreux projets visant à connecter les administrations à **l'e-Box** n'ont pu voir le jour, en raison des nombreux obstacles techniques, financiers et administratifs rencontrés.

Confronté à la multiplication des boîtes aux lettres électroniques, le SPF Stratégie et Appui (BOSA) a développé un environnement pour que le citoyen puisse recevoir tous ses documents officiels (émanant d'une organisation ou administration publique) sur une seule et même adresse électronique officielle. De son côté, la Sécurité Sociale a créé un espace pour communiquer officiellement avec les entreprises.

Ces deux environnements deviendront les espaces privilégiés et sécurisés pour les communications officielles à destination des entreprises ou des citoyens. Encadrées par le règlement eIDAS et la loi « Digital Act », l'e-Box permet aussi d'envoyer des recommandés électroniques qui assurent date probante. Afin de faciliter et inciter les administrations à dématérialiser et gérer les communications, easy.brussels souhaite analyser des outils favorisant la dématérialisation des communications officielles.

À partir de 2021, ces outils pourront être diffusés à toutes les administrations afin de faciliter leur accès.

DÉFI 5 - UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE FORMATION DES PUBLICS CIBLES

La mise en place d'une administration ouverte et centrée sur l'utilisateur requiert l'inclusion et la participation de tous les publics cibles : le citoyen, l'entreprise, le monde associatif et l'agent administratif.

easy.brussels entend relever ce défi par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de formation et par une dynamique d'inclusion numérique. La Région de Bruxelles-Capitale veut soutenir la complémentarité entre l'inclusion et la digitalisation de l'administration.

Mission 15

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de formation

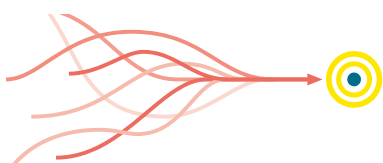
Les agents administratifs sont en première ligne de la prestation de service aux usagers et sont les premiers acteurs de leur simplification. Il est nécessaire d'assurer l'intégration des nouvelles technologies vers une administration plus digitale par une inclusion numérique métier à destination des agents. Il est également nécessaire d'adopter dans la pratique administrative la relation multicanale avec l'utilisateur.

En supprimant les tâches répétitives, au profit **d'interactions plus qualitatives**, la simplification administrative et la digitalisation permettent de dégager du temps pour l'agent et lui permettre de traiter un dossier avec plus de sérénité. La maîtrise des outils digitaux par l'agent est un enjeu essentiel. En outre, au vu des évolutions - notamment technologiques - dans les modes d'interaction avec les citoyens, les administrations devront aussi préparer certains agents à **des changements de métiers** (upskill ou reskill). L'agent doit également pouvoir informer l'utilisateur de l'existence de cet outil ainsi que les accompagner si besoin afin de les y familiariser.

Des agents émanant d'administrations différentes mais impliqués dans la valorisation d'un même droit pour l'utilisateur pourraient suivre des formations et des sessions d'échange interactives autour de **la trajectoire de leurs usagers** afin d'en comprendre l'itinéraire en termes de démarches citoyennes et améliorer le processus par des échanges internes ou un accès vers une source authentique.

Des formations annuelles seront organisées pour les fonctionnaires locaux et régionaux en partenariat avec TALENT.brussels et l'ERAP.

L'autre volet de cette stratégie de formation s'adresse aux jeunes Bruxellois, sans qui elle ne peut pleinement fonctionner. Avec « **Brussels Youth to Digital** », la Région de Bruxelles-Capitale souhaite les rapprocher de l'administration ou de l'image qu'ils en ont. Immérgés, depuis de nombreuses années, dans la révolution digitale, ils s'adaptent sans difficulté aux nouvelles solutions. Dès lors, il est important de promouvoir auprès de ces jeunes des solutions numériques innovantes et mises à disposition par l'Administration (ITSME, IRISBOX, EBOX, Chat, Réseaux sociaux...).



Mission 16

Participer au plan d'appropriation numérique

La Région de Bruxelles-Capitale veut s'assurer que les démarches et procédures administratives soient conçues dans un but d'intégration globale de tous les usagers. C'est pourquoi il est important de bien cerner les potentiels effets indésirables de la transition digitale sur certains publics cibles.

Selon la Commission européenne, seuls 61 % du public belge possède des compétences numériques de base et 9 % de cette population n'utilise jamais Internet. La transition digitale réclame donc un accompagnement proactif de certains publics critiques, comme les personnes âgées ou les « NEET » (Not in Employment, nor in Education or Training).

Avec l'aide de la coordination inclusion numérique (CIRB), des associations de premières lignes et de divers acteurs privés, un plan d'appropriation numérique 2020-2024 verra le jour afin de promouvoir la complémentarité entre l'inclusion et la digitalisation de l'administration.

En effet, la digitalisation permet aussi de créer du lien entre les usagers et l'administration. Un agent, dégagé de la « paperasserie », dispose d'un temps précieux pour assurer une réponse électronique de qualité et une bonne gestion du guichet virtuel, le temps consacré au guichet physique encore nécessaire quelques fois s'en trouve amélioré également.

easy.brussels assistera la Coordination Inclusion Numérique à la réalisation du Plan d'appropriation numérique dans le cadre du Groupe de Travail dédié.

DÉFI 6 - UN CADRE DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Le paysage administratif institutionnel de la Région bruxelloise peut paraître complexe pour l'utilisateur moyen. Un projet de simplification administrative peut impliquer de nombreux acteurs impliquant le besoin d'une coordination efficace. Il arrive aussi que la Région bruxelloise doive également être représentée aux côtés de ses partenaires venus d'autres niveaux de pouvoir ou d'autres pays européens et s'exprimer d'une seule voix au nom des administrations.

C'est pourquoi, en matière de simplification administrative, un cadre de gouvernance clair est indispensable.

Mission 17

Coordonner et mettre concrètement en action la politique de simplification administrative

Au niveau régional : le Comité d'Accompagnement de la Simplification Administrative (CASA) tient informé les acteurs institutionnels des projets menés par easy.brussels ce qui assure une réelle mobilisation pour la mise en œuvre concrète des actions. Certains acteurs présentent un projet en cours de développement à cette occasion ce qui assure une transversalité et un échange de bonnes pratiques.

Au niveau local : easy.brussels participe activement au Groupe de Travail (GT) « Simplification administrative » de l'ASBL Brulocalis, afin d'assurer la coordination entre les 19 administrations communales et les autres acteurs locaux.

Ces organes se réunissent plusieurs fois par an, à intervalles réguliers, afin de présenter à leurs membres l'avancement et le résultat des travaux et les initiatives de simplification administrative qui pourraient bénéficier de leur participation.

Au-delà de ces réunions régulières, les membres sont également informés des actions menées par la Région, ou d'autres niveaux de pouvoir en matière de simplification, tout au long de la législature.

Dans ce cadre, une collaboration est prévue avec hub.brussels pour organiser une consultation de marché des entreprises actives en matière de simplification administrative et de digitalisation dès 2021.

Mission 18

Assurer le suivi des actions de simplification administrative

Afin d'identifier et d'implémenter les adaptations nécessaires à la mise en œuvre effective des mesures du plan, il importe d'effectuer **un suivi régulier de ces mesures** et de l'évolution des indicateurs pertinents (voir partie « Mise en œuvre »), tout au long de la législature.

Pour ce faire, un volet relatif à ce suivi est inclus dans le rapport d'activité annuel portant sur l'exécution des missions d'easy.brussels. Celui-ci peut également s'accompagner de recommandations d'adaptations à implémenter, pour assurer la bonne mise en œuvre du projet.

Ce suivi pourra être assuré grâce à la contribution active des organes directeurs au sein des administrations concernées par les différentes mesures du plan.

Mission 19

Assurer la représentation de la Région bruxelloise dans l'implémentation de la réglementation européenne

Cette représentation permet de veiller au respect des échéances pour chaque projet. Elle permet, en outre, d'entretenir un réseau de collaboration constructif entre la Région et les autres niveaux de pouvoir.

En effet, dans le cadre de plusieurs projets, easy.brussels collabore avec **des partenaires institutionnels régionaux et fédéraux**, comme l'Agence pour la Simplification Administrative et le Service Public Fédéral Stratégie et Appui (SPF BOSA). Cette coopération porte, notamment, sur l'implémentation de mesures européennes de simplification administrative sur le territoire bruxellois (numérisation des marchés publics et de la facturation, accès en ligne aux démarches administratives...).

Enfin, easy.brussels s'engage à exercer une veille continue sur les appels à projets européens relatifs à la simplification administrative et à participer à ces projets lorsque cela s'avère pertinent.

Mission 20

Assurer une collaboration efficace avec les partenaires publics et privés

Afin de renforcer l'inclusion numérique des citoyens bruxellois, un accord sera conclu avec Febelfin, la Fédération belge du secteur financier, en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'accompagnement des usagers des services digitaux publics et bancaires.

Dans le cadre de ses missions, easy.brussels a déjà conclu plusieurs accords de collaboration avec des partenaires publics et privés bruxellois, afin de bénéficier de leur expertise et de leurs réseaux de contacts. De tels accords faciliteront grandement certains projets de simplification administrative au bénéfice des citoyens et entreprises. Ces partenariats doivent être poursuivis.

Enfin, l'agence s'engage, tout au long de la législature, à identifier et conclure d'autres accords de collaboration qui s'avèreraient pertinents pour la réalisation de sa mission.



SIMPLIFICATION DANS LA DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE

La Déclaration de politique générale de juillet 2019 du Gouvernement régionale bruxellois s'attarde à plusieurs reprises sur la problématique de la simplification, par exemple :

« Le Gouvernement veillera également à rendre pleinement opérationnelle l'allocation-loyer en veillant à une meilleure ouverture des publics visés au travers d'une simplification des procédures et un allègement de la charge administrative. » (Déclaration p.14)

Et surtout p333-34 :

« Le Gouvernement travaillera à une amélioration de l'accès aux droits et à leur effectivité sur la base de trois axes : simplification, information et automatisation.

Dans le cadre d'une plus grande justice sociale, afin de lutter contre le problème du non-recours aux droits sociaux, et réduire les charges administratives pour les citoyens, le Gouvernement soutiendra autant que possible le principe de l'automatisation des droits au travers des mécanismes suivants : numérisation et automatisation des transferts de données dans le respect de la vie privée et ouverture automatique d'un droit sous l'initiative proactive des services publics compétents. Le Gouvernement veillera à ce que cette évolution ne se substitue pas aux missions de service public et s'accompagne de mesures visant à limiter l'impact de l'automatisation sur la fracture numérique. »

Plus loin, la simplification s'adresse à une autre partie du spectre du public, celui des entreprises (P58) :

« Le Gouvernement veillera à favoriser le climat entrepreneurial par des mesures de simplification administrative pour les entreprises (...)

Et last but not least, le passage annonçant le Plan qui nous occupe ici (pp108-109) :

« La simplification des démarches administratives est un enjeu démocratique en soi car elle conditionne à certains égards l'activation de certains droits par les citoyens et les personnes morales. Elle doit être un souci permanent dans la définition de toutes les politiques menées au niveau régional. La simplification administrative est un enjeu de démocratie en ce qu'elle rend du pouvoir et de l'autonomie aux citoyens et le rend partenaire d'une bonne administration.

Le Gouvernement rédigera un nouveau plan de simplification administrative pour la période 2020-2025, qui déploiera les mesures d'actions dans l'ensemble des administrations afin d'encourager la simplification maximale des procédures, la dématérialisation, la réduction des délais de traitement des dossiers des citoyens, l'accès facile aux informations, la réduction des coûts administratifs et des déplacements tout en engageant l'administration vers la gestion paperless et l'exemplarité environnementale. Le Gouvernement soutiendra la mise en place de guichets uniques, le renforcement de l'accessibilité (en ligne et physique) des différents services, via le développement de guichets virtuels, et veillera à développer la culture numérique au sein des administrations, en encourageant la modernisation de l'action publique par l'utilisation des nouvelles technologies (numérisation, géolocalisation, certification électronique, voire technologie du blockchain).

En vue de faciliter la formation de marchés de fournitures, de services ou de travaux, la création de centrales d'achats régionales et de marchés sera encouragée. Elles seront accessibles à tous les opérateurs, selon leurs besoins et sur une base volontaire. »

L'ENTRETIEN, EN TOUTE SIMPLICITÉ

Trait d'Union prolonge la présentation du Plan Easy Way en s'entretenant avec ses chevilles ouvrières, le Ministre Bernard Clerfayt, en charge de la simplification administrative, et Mme Cathy Marcus, directrice d'easy.brussels, l'agence régionale en charge de la simplification.



> Bernard Clerfayt

Bernard Clerfayt : « En arrivant dans ma fonction, j'ai découvert en l'agence de simplification une administration certes encore petite mais surtout très dynamique, qui avait déjà créé un bon réseau, se montrait très volontaire et plein d'ambition. Il m'était donc facile de les soutenir. »

Trait d'Union : Pourriez-vous resituer le Plan Easy Way par rapport au Plan précédent ?

Cathy Marcus : « Nous n'en sommes aujourd'hui qu'au deuxième plan de simplification. Le premier a été adopté en 2015 et a essentiellement permis de construire une structure sur laquelle nous reposer afin de respecter des obligations européennes qui devaient être rencontrées dans des délais assez courts (e-procurement, e-invoicing...). Ce premier plan constituait donc une base, mais c'est celui qui nous occupe aujourd'hui qui nous permettra de creuser la matière et d'aller plus loin dans les détails et les opérationnalisations.

Un réseau dynamique a permis à l'agence de simplification d'aller plus à la rencontre des métiers. Et ce plan constitue une colonne

vertébrale autour de laquelle s'articulent de nouveaux outils. »

Pourquoi simplifier ?

Cathy Marcus : « On ne comprend pas toujours ce que signifie la simplification administrative, qui est trop souvent, au sein des pouvoirs publics, résumée à l'amélioration d'un processus interne aux administrations. Or le but est avant tout de faciliter la relation aux citoyens, qu'il s'agisse de leur fournir de nouveaux outils pour une stratégie relationnelle multicanaux avec l'administration ou de leur permettre de mieux y accéder. C'est un deuxième volet tout aussi important. Les deux se tiennent dans une relation synallagmatique. »

Bernard Clerfayt : « De manière générale, les citoyens ont toujours le sentiment face à l'administration que tout est compliqué, qu'il s'agisse de procédures, de nécessaires vérifications juridiques ou administratives... Les formalités sont complexes, tout autant que notre système institutionnel. Pour être de bon compte, ce n'est pas propre à Bruxelles. La gestion de la chose publique est par essence complexe.

C'est d'ailleurs la preuve dans un état moderne aussi développé que le nôtre que la palette des services est très large et comprend de nombreuses nuances, possibilités et une foule d'opérateurs et d'intervenants. Mais il en résulte que de nombreux citoyens ne s'y retrouvent plus du tout et même ne profitent pas, à cause de cette complexité, de droits ou de soutiens auxquels ils pourraient pourtant prétendre.

Et c'est là un point important : simplifier n'est pas seulement faciliter la tâche de ceux qui sont en contact des administrations, c'est aussi redonner un accès égal aux droits dont chacun est titulaire, c'est ouvrir mieux les services publics à tous. »

Un des défis est justement celui des publics qui n'ont pas accès aux nouveaux outils issus de la révolution numérique.

Bernard Clerfayt : « Un des axes d'exclusion du public de certains services est la fracture numérique. Le Gouvernement entend bien lutter contre celle-ci et a adopté pour ce faire en février son plan d'appropriation numérique, où de nombreuses pistes reposent sur la simplification et sur l'aide à apporter pour que

plus de Bruxellois, jusqu'ici trop souvent exclus d'un monde en voie de digitalisation, puissent se le réapproprier ou bénéficier des mêmes services que le reste de la population. Ce plan sera doté de plus de moyens qu'auparavant.

Il est fondé sur ce que l'on sait de l'appropriation, ou de son manque, des outils numériques par la population bruxelloise, notamment suite aux travaux de la fondation Roi Baudoin en 2020. Nous avons beaucoup travaillé avec la Fondation et avons identifié une série de publics cibles et d'instruments pour lutter contre cette fracture numérique.

Et pour y arriver, nous n'allons pas créer une structure spécifique, puisque le public visé est déjà en contact et pris en charge par des administrations particulières. Nous allons travailler avec ces dernières : les CPAS, les logements sociaux, Actiris... Nous allons mobiliser une série d'opérateurs sélectionnés en fonction du public visé pour affronter la fracture numérique, qui se marque différemment selon que l'on est jeune, sénior ou en situation de précarité. On a même constaté une différenciation sexuée dans l'appropriation des outils.



> Cathy Marcus

Je prends un exemple : lorsqu'une offre d'emploi est publiée sur leur site, Actiris ne peut prévenir tout son public potentiel à la même vitesse : ceux qui disposent d'un email recevront l'info bien plus vite que ceux – et la proportion peut parfois être importante – qui doivent être prévenus par d'autres voies. Nous travaillerons donc avec Actiris pour améliorer la situation des chômeurs qui y sont inscrits, notamment en nous appuyant sur les réseaux d'espaces publics numériques (EPN), qui sont bien repartis sur le territoire. »

> Plus d'info : Voir Le Plan d'appropriation numérique plus loin dans ce numéro (p. 26)

Le Plan entend aboutir à un portail unique pour la Région bruxelloise, ce qui nécessitera certainement des discussions inter institutions. Une agrégation complète et bien organisée de l'information nécessite la coordination de nombreux acteurs. Mais pourquoi ce portail ?

Cathy Marcus : « Parmi les grands enjeux régionaux de ce plan, la mise en place d'une vraie **stratégie Web régionale** est centrale et passe par le développement d'un portail efficace. »

En tant que Capitale, Bruxelles ne peut plus se passer de ce dernier. D'autant plus que ce portail s'inscrit dans une dynamique mise en place au niveau européen. »

Bernard Clerfayt : « Pour illustrer le problème, je vous dirai que dans ma commune, la piscine dépend d'une asbl et n'est dès lors pas parfaitement intégrée à l'information disponible sur le site communal. Or le citoyen s'attend intuitivement à pouvoir trouver une information complète à ce sujet auprès de sa commune. Il faut donc **chercher une meilleure orientation client et repenser globalement nos manières d'informer**. Prenons ensuite le cas d'un commerçant qui souhaite obtenir une prime, il ne devrait pas d'abord identifier si la prime est communale, régionale ou fédérale pour savoir où chercher. »

Aujourd'hui les citoyens doivent donc encore déterminer quel organisme gère quelle matière pour savoir où trouver l'information. Pire encore, il leur faut parfois connaître l'acronyme de l'organisme pour le retrouver facilement sur internet. Chaque institution gère donc son propre site à sa manière, sans qu'il y ait une vision globale, ce qui en diminue la lisibilité pour nos citoyens.

Pour aboutir à cette vision globale, on se reposera sur une **étude concernant l'harmonisation de la stratégie web de tous les opérateurs régionaux**, que nous avons commanditée.

In fine, comme porte d'entrée unique, le portail accompagnera mieux le citoyen vers l'information qu'il recherche. »

Le Plan de simplification de 2015 établissait des fondations et celui de 2020 tend vers plus d'opérationnalisation. Cependant, sa mise en œuvre renvoie quand même à l'élaboration d'autres plans, plus spécifiques. Que doit-on dès lors encore résoudre et quels plans opérationnels devra-t-on mettre en place ?

Cathy Marcus : « Effectivement, il était indispensable de d'abord réaliser un plan programmatique. C'est la base sur laquelle peuvent se construire d'année en année d'autres plans plus opérationnels et adaptés à des publics cibles ou des objectifs particuliers. »

Je n'évoquerai ici que l'un d'entre eux : nous constatons que toutes les administrations présentes à Bruxelles n'ont pas le même niveau de maturation par rapport à la digitalisation. Nous ne pouvons pas demander à chaque acteur de rencontrer au même rythme les six défis et vingt missions du plan. Certaines administrations sont plus avancées et mieux armées que d'autres. Peut-être faudra-t-il nous outiller d'une sorte de **classement de qualification des administrations** en fonction du défi ou de la mission du plan pour aider au mieux celles qui éprouvent plus de difficultés ou les conseiller à développer ceux des défis qui les intéressent davantage.

Evidemment, dans le Plan Easy Way, et pour ce qui concerne plus particulièrement les communes, nous avons des **priorités**, comme le principe du **Only once, e-box, de nouveaux développements pour Irisbox**, finaliser des actions déjà en cours comme la **facturation électronique et l'e-procurement**, les missions liées au **cadastre ou à la transparence, la formation des fonctionnaires** qui ont besoin de se recycler : ainsi un fonctionnaire qui reçoit par exemple un jeune doit être capable d'utiliser les outils adéquats et moderne et aussi de les expliquer à celui qui vient le trouver ; cela fait partie de son « nouveau » métier et de son temps de travail. Mais à plus long terme ce sera un temps précieux économisé pour le fonctionnaire.

C'est pourquoi nous allons réaliser pour toutes ces missions un **focus opérationnel** qu'on adaptera annuellement et en collaboration avec Brulocalis. »

Bernard Clerfayt : « La **formation des fonctionnaires** est l'un des défis à rencontrer sur lequel je voudrais m'attarder. »

La simplification ne pourra atteindre son but qu'aux conditions que les fonctionnaires maîtrisent les outils mis à leur disposition et se montrent ouverts à faire évoluer leurs propres modes de fonctionnement. Il n'y a rien de

moins efficace que de mettre à disposition des outils qui ne sont finalement utilisés qu'à moitié. L'outil peut être merveilleux, il reste inutile si son utilisateur ne se l'approprie pas. Et pour cela, il faut en démontrer les gains pour les fonctionnaires. Pour cela, ces dispositifs doivent donc faire l'objet d'un accompagnement à destination des utilisateurs.

Nous devons donner aux communes la possibilité de s'adapter. A Schaerbeek par exemple, nous avons créé un bureau juste à côté des services de l'état civil, qui accompagne le public dans son utilisation des outils informatiques... ce qui permet de réduire les flux de files d'attente.

La crise a eu cet effet positif de nous prouver notre réactivité et a démontré que de nombreuses démarches peuvent être entreprises sans nécessiter un déplacement, ce qui simplifie autant la vie du citoyen que celle du fonctionnaire.

Par ailleurs, nous aimerions par là aussi démontrer aux citoyens que l'administration travaille à son bénéfice 24 heures sur 24, et que le lien administratif perdure même en dehors des heures de bureau, que **les démarches peuvent être introduites à n'importe quelle heure**. A une époque où l'on réserve ses vacances à l'autre bout du monde en quelques clics, il devenait difficilement compréhensible de demander aux citoyens de se déplacer – à des heures bien délimitées – pour obtenir une simple carte de stationnement. »

L'exigence de présence physique du citoyen tient peut-être aussi au fait que le caractère officiel d'une démarche exige que l'identité de la personne soit parfaitement contrôlée. Et faire interagir des bases authentiques pour fournir des données authentifiées implique d'ouvrir ces bases à plus de consultants, ce qui est rendu difficile par l'exigence de respect de la vie privée contenue dans le RGPD.

Bernard Clerfayt : « Oui mais pour nombre d'entre elles, une démarche pourrait sans danger être effectuée online. Pensons à une inscription de son enfant à un stage sportif. »

Cathy Marcus : « Grâce à Fidus online on peut identifier les nombreuses actions des communes qui nécessitent soit une information simple soit une information protégée. Pour ces dernières, comme c'est le cas des accès donnés aux CPAS à la Banque Carrefour de Sécurité Sociale, c'est parfaitement balisé par un cadre légal clair. »

La protection de la vie privée est ici un faux problème car la plupart du temps on a affaire à une **identification demandée par des admi-**

nistrations déjà validées et autorisées dans un cadre légal par ailleurs. »

Bernard Clerfayt : « Pour illustrer par un exemple, tout membre d'une bibliothèque publique a confié à celle-ci des données privées. Mais les bibliothécaires ne peuvent en faire usage à leur guise. Ils doivent faire preuve de vigilance et veiller à protéger ces données. Remplacer le fichier local des membres de la bibliothèque par un accès, via carte d'identité électronique, à une base identifiant le demandeur et offrant les mêmes données, ne change rien en termes d'enjeux. »

Dans le plan Easy Way, vous annoncez qu'il sera peut-être nécessaire de créer de nouvelles sources authentiques ?

Cathy Marcus : « Oui, en fonction de l'analyse de listes de besoins. Vous seriez étonnés du nombre d'administrations qui transitent par une autre pour obtenir une information dont elles ont presque tous les jours besoin, parce qu'elles n'ont pas un accès direct à l'information et parce que ces données ne sont pas agrégées dans une source authentique.

En analysant le besoin, on peut remplacer à terme ces interrogations semi-officieuses inter-administrations par la création d'une source authentique, ce qui épargnerait des démarches et du temps. »

Quels sont les principaux axes de développement pour 2021 ?

Cathy Marcus : « On a commencé l'année en présentant Easy Way aux communes, avec la collaboration de Brulocalis, notamment via les groupes de travail sur la simplification administrative et par le biais d'une présentation officielle effectuée par Monsieur le Ministre aux représentants des communes.

Avec toute l'équipe d'easy.brussels, nous allons organiser différentes rencontres avec les Collèges, les Fédérations des Receveurs et des Secrétaires, etc., pour essayer de cibler dans l'année le plan opérationnel en partant évidemment d'une série de missions de base tournées vers l'usager que nous souhaitons absolument réussir.

Le précédent plan avait abouti à la généralisation de la compétence échevinale de l'informatisation et de la simplification. Maintenant il faut travailler avec ces échevins à opérationnaliser déjà cette année des actions, à dégager du temps pour analyser des processus, à réfléchir aux nouveaux outils digitaux, aux sources authentiques qui seraient nécessaires à créer ou simplement offrir aux communes - car nous nous rendons bien compte qu'il y a des besoins qui sont les mêmes à peu près partout dans nos 19 communes et qui gagneraient à se reposer sur une source authentique -. Au rang des priorités, je citerais donc la formation des fonctionnaires, une réflexion sur le guichet « zéro file », la facturation électronique, l'e-procurement, le développement d'Irisbox et d'ebox. L'e-box est un outil très intéressant et utile mais ce n'est pas tout de pousser les citoyens à

l'utiliser, encore faut-il qu'à l'autre bout, l'administration l'exploite elle-même et en sens inverse »

Bernard Clerfayt : « Je pointerai encore deux projets imminents. Tout d'abord, en mars, on travaillera avec les administrations sur le projet « **BeSt address** »¹ pour lequel on invite déjà les administrations à travailler pour réaliser une source de données authentiques en Région Bruxelloise, mettant en **concordance des données cadastrales et des données des registres de population** pour identifier les bonnes personnes aux bons endroits. Ceci est fondamental : on touche ici au cœur même de notre compétence territoriale et notamment à la tenue des registres de population qui est à la base de tant de politiques : pour identifier les logements vides, pour travailler sur les zones surpeuplées, pour des mesures de contrôle en urbanisme, etc. Ce projet essentiel tend à une amélioration gigantesque de la faculté des communes de gérer des problèmes dont on parle depuis très longtemps. Et on veut construire ces bases de données authentiques avec les communes, parce qu'il est de leur intérêt de disposer d'un outil moderne bien plus efficace que les méthodes anciennes. Les technologies actuelles nous permettent d'aboutir, il faut en profiter car l'intérêt général en bénéficiera.

*Ensuite, toujours au printemps, on devrait avoir aussi rendu public tous les transferts de **subsidés**, via un **cadastre** dédié, dans un exercice de transparence qui permettra un contrôle citoyen et démocratique. Ce type de projet participe à redonner confiance envers les institutions de la démocratie. »*

Cathy Marcus : « Et nous lançons aussi prochainement un groupe de travail sur l'archivage électronique puisque toutes les administrations doivent respecter une obligation européenne pour fin 2021 de disposer d'un système d'archivage électronique ou à tout le moins d'une stratégie pour y arriver selon les possibilités de chaque administration »

Bernard Clerfayt : « On devra passer de la retranscription manuscrite des informations communales dans de gros livres à un archivage électronique, ce qui implique de scanner tous les documents et de développer des fichiers électroniques indexables. Ceci impactera positivement les dossiers d'urbanisme par exemple. »

La réussite d'un plan se mesure lors de son évaluation. Quel est l'horizon pour réussir à travailler toute cette question de la vérification du suivi de la mise en œuvre du plan ?

Cathy Marcus : « Nous avons déjà prévu un monitoring dans le premier plan de simplification... mais on s'est ensuite rendu compte de la difficulté de déjà monitorer alors que nous étions seulement au stade où l'on essaye de faire adhérer.

Cette fois, le plan Easy Way sera évalué, par le développement encore en cours d'indicateurs (des « KPI ») et par notre réseau. Ces indicateurs seront repris au rapport annuel déposé au Gouvernement

1. Pour "Belgian Streets and addresses". Ce projet est porté au Fédéral par la DG Transformation digitale et met à disposition sous forme de données ouvertes un fichier consolidé des données d'adresses des 3 Régions. Ce projet est le fruit d'une intense collaboration entre les différents services publics régionaux et fédéraux.
https://dt.bosa.be/fr/a_propos_de_bosa/actualite/belgian_streets_and_addresses_best_disponible_sous_forme_de_donnees

Nous avons déjà beaucoup travaillé sur ces indicateurs puisque nous devons élaborer des plans opérationnels, mais nous faisons quand même notre tour des communes pour voir l'implication des communes au regard des différents défis. En effet, les KPI doivent dépendre des défis relevés par chacun et de l'intérêt ou des possibilités de chacun. »

Nous présentons dans ce numéro le Guide de la signature électronique, qui fait partie des guides de dématérialisation des processus annoncé dans le Plan. Quels sont les autres guides qui sont prévus ?

Cathy Marcus : « Nous avons commencé par la signature électronique mais nous comptons très régulièrement sortir des guides sur des questions plus techniques et pointues.

Les guides ont ceci de particulier qu'il en faut **une version plus axée sur le métier destinée aux fonctionnaires et une autre aux citoyens**. La signature électronique présente aussi de l'intérêt pour ces derniers. Il faut cependant mettre en confiance celui qui utilise la signature électronique dans sa vie quotidienne et quelquefois sans s'en rendre compte, mais qui, face à l'administration, reste soucieux du caractère plus formel et officiel d'un document.

Nous comptons poursuivre la rédaction de guides dans la foulée d'autres développements. Ainsi pour l'application de **Fidus online** : la plateforme est lancée, mais on doit lui adosser un manuel pratique. »

Qu'en est-il du rôle des communes ?

Cathy Marcus : « Je pense que l'enjeu de la simplification est encore plus complexe à appréhender pour les communes que pour la Région.

Tout d'abord parce que la difficulté de l'exercice pour les communes est de leur demander d'aller à l'encontre de leur ADN qui est **la proximité avec le citoyen**, laquelle passe traditionnellement par le contact direct. Or l'enjeu de la simplification repose grandement sur la dématérialisation de l'échange, ce qui peut sembler contre-nature pour une commune. On peut comprendre que toutes ces demandes d'intégrer des nouveaux modes de fonctionnement, d'investir dans la formation technologique de leurs fonctionnaires semblent éloignées de leurs ancrages populaires. Cette approche nouvelle pourtant profite à tous.

Ensuite parce que les communes doivent tellement gérer dans l'immédiateté le quotidien qu'en définitive, il leur est **difficile de prendre la mesure et l'importance des bouleversements sociétaux** et des nouveaux enjeux induits par la digitalisation. La commune **traite beaucoup de dossiers** avec ses citoyens et les dématérialiser lui demande initialement un effort supplémentaire à fournir.


Enfin, il y a le problème de la **masse critique** nécessaire à un changement de paradigme, mais qui est forcément plus facile à atteindre au niveau régional, où l'entité représente plus d'un million de citoyens, qu'au niveau communal où on parle en

dizaines de milliers de citoyens. Les ressources ne sont dès lors pas les mêmes pour aborder des projets imposants. C'est pourquoi je parlais de cibler l'opérationnalisation du plan aux capacités et réels besoins des différentes communes.

Le citoyen, qu'il soit régional ou communal, a les mêmes attentes face aux institutions, mais la capacité de ces dernières à lui répondre n'est par contre pas identique. »

Bernard Clerfayt : « Et pourtant il faut créer de l'enthousiasme et de l'adhésion pour que les gens se rendent compte que **l'investissement que nous demandons à court terme rapportera beaucoup à moyen terme**. Il faut arriver à faire comprendre aux citoyens que nous travaillons pour lui : lorsqu'ils se rendront compte que leurs démarches administratives sont désormais plus simples et leur permettent de gagner du temps. Un gain tout autant valable pour les fonctionnaires qui pourront **alors se recentrer sur du travail de proximité et d'accompagnement**.

J'ai beaucoup de chance d'avoir en même temps la simplification et la digitalisation, pour la cohérence des politiques en la matière. Mais je suis aussi chargé des pouvoirs locaux. C'est la première fois que ces trois compétences sont réunies sur la tête d'un même ministre. Cela nous offre je crois une belle fenêtre d'opportunité pour travailler au mieux la simplification dans nos communes et j'espère que ces dernières pourront embrayer sur cette opportunité. »

Bruxelles a encore un bel avenir en termes de simplification et de smart city, la marge de progression reste encore importante. Mais nous y travaillons tous les jours. » 

UN PLAN POUR NE LAISSER PERSONNE SUR LE BORD DU CHEMIN

La crise du coronavirus accélère le temps. Avant mars 2020, nous savions déjà que les outils en ligne pour accéder aux services et aux biens de consommation allaient peu à peu s'imposer. Aujourd'hui, la privée et professionnelle, se maintiennent grâce au numérique. C'est dans ce contexte que le Plan d'Appropriation Numérique est mis en œuvre.

La crise du coronavirus accélère le temps. Avant mars 2020, nous savions déjà que les outils en ligne pour accéder aux services et aux biens de consommation allaient peu à peu s'imposer. Aujourd'hui, la

privée et professionnelle, se maintiennent grâce au numérique. C'est dans ce contexte que le Plan d'Appropriation Numérique est mis en œuvre.

En Belgique, 39% de la population se trouve en précarité numérique. 14% n'a aucune compétence digitale et 25% ne possède pas les compétences pour interagir sur Internet. Parallèlement, même si 90% des Belges sont connectés à Internet, de fortes disparités apparaissent en fonction des revenus. 29% des ménages à faibles revenus ne disposent pas de connexion Internet.

A l'échelle de la Région bruxelloise, 170.000 personnes n'ont aucune compétence numérique et 475.000 Bruxellois, des compétences faibles.

PLAN D'APPROPRIATION NUMÉRIQUE

Pour la Région de Bruxelles-Capitale



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

«LE NUMÉRIQUE POUR TOUS», PLUS QU'UN SLOGAN

«Le numérique pour tous», c'est avec ce slogan en tête que la Région bruxelloise a développé un Plan d'Appropriation Numérique.

A travers ce Plan, la Région reconnaît l'urgence de prendre des mesures concrètes pour améliorer les compétences numériques des Bruxellois. .

4 AXES, 17 CHANTIERS ET 66 ACTIONS

Les quatre axes – sensibiliser, fédérer, outiller et accompagner – doivent permettre de mener une stratégie à 360°. Celle-ci place les attentes des usagers au cœur des 66 actions.

Confié au CIRB, le plan a été pensé pour que les oubliés du numérique comprennent les avantages offerts par les services en ligne.

L'objectif est qu'ils disposent d'un réseau d'acteurs prêts à les aider, accèdent à du matériel à jour et soient accompagnés en fonction de leurs besoins.

«Fort de **son expérience** sur des projets d'inclusion de même acabit (tels que wifi.brussels, le Plan Multimédia dans les écoles ou la matérialisation des EPN communaux), le CIRB joue, depuis décembre 2019, à travers la Coordination Inclusion Numérique en son sein, un rôle de chef d'orchestre des projets



menés au sein de la Région bruxelloise. Grâce à une collaboration accrue entre les différents acteurs de l'inclusion numérique, qu'ils soient associatifs, privés ou publics, diverses actions sont menées afin de donner davantage de visibilité à ces projets et de faire de la transition numérique un vecteur d'opportunité et de bien-être pour les citoyens», explique Marc Van den Bossche, Directeur général adjoint du CIRB.

publics numériques et former les animateurs multimédias. Exemples d'actions :

- Fournir du matériel informatique aux acteurs du secteur
- Encourager le partage de manuels de formation entre les acteurs
- Favoriser la mise à disposition de plateformes online de formation
- Prévoir un socle de formation pour les animateurs multimédias

66 ACTIONS POUR DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DES BRUXELLOIS

AXE 1 du Plan d'Appropriation Numérique : Sensibiliser

L'appropriation du numérique commence par la prise de conscience des nombreux avantages et opportunités qui sont liés à la maîtrise des services numériques. Exemples d'actions :

- Campagne de communication
- Organisation et participation à des événements dédiés au numérique
- Formation des fonctionnaires régionaux et communaux aux outils en ligne
- Développement de modules de formation aux services publics en ligne
- Labellisation des Espaces Publics Numériques

AXE 2 : Fédérer

De nombreuses actions sont déjà menées pour l'appropriation numérique des Bruxellois. Cet axe ambitionne de fédérer ces actions, via la Coordination Inclusion Numérique, et de mutualiser les efforts de chaque acteur. Exemples d'actions :

- Réaliser des recommandations inclusives en matière de développement de service public numérisé et développer un package pour les développeurs IT afin de tenir compte d'un public éloigné du numérique
- Mobiliser les différents acteurs dans un groupe de travail pour échanger les bonnes pratiques
- Recenser les différentes actions d'appropriation numérique
- Mettre en place un baromètre annuel sur la progression de l'appropriation numérique par les Bruxellois
- Mener une étude sur le profil des visiteurs des Espaces publics numériques


AXE 3 : Outiller

Afin d'augmenter les compétences numériques des Bruxellois, il faut améliorer l'équipement des espaces

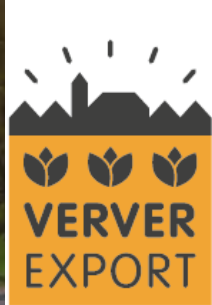
AXE 4 : Accompagner



Certains publics sont plus éloignés du numérique que d'autres. Ainsi les chercheurs d'emploi, les jeunes, les seniors, les personnes en situation de handicap, celles précarisées et les femmes sont plus susceptibles que les autres de faire partie des oubliés du numérique. En effet, 39% des personnes fréquentant les Espaces publics numériques sont à la recherche d'un emploi. 1 personne sur 3 en situation de handicap n'a pas accès à internet. 51% des internautes avec un faible revenu ne possèdent que de faibles compétences numériques contre 1 sur 5 seulement détenteurs de haut revenu. Enfin 58% des personnes fréquentant les Espaces publics numériques sont des femmes. Pour ces publics-cibles, des actions spécifiques sont prévues. Exemples d'actions :

- Création d'un test de compétences IT
- Cartographier l'offre de formation IT de base, y compris extrascolaire, au numérique
- Mettre en place un mécanisme de déclassement du matériel IT des administrations au profit des personnes précarisées
- Développer des actions mobiles des Espaces publics numériques au sein des maisons de repos ou à domicile.
- Monitorer l'utilisation des spots wifi.brussels pour déplacer les spots les moins utilisés dans des lieux fréquentés par les publics-cibles (logements sociaux, maison de quartiers...) 

> Plus d'info
Le Plan est téléchargeable sur www.clerfayt.brussels



Espaces verts colorés

PLANTEZ DES BULBES À FLEURS SOUS LE GAZON À LA MACHINE

Verver Export possède une vaste expérience en matière de plantation mécanisée de bulbes dans des espaces verts. Les bulbes sont plantés sous le gazon par du personnel expérimenté à l'aide de nos propres machines. Vous ne trouverez pas plus compétent que nous !

Des oignons à fleur pour la couleur et la biodiversité

L'utilisation de bulbes à fleurs dans les espaces verts publics présente d'importants avantages :

1. Une économie de travail pour le personnel
2. Un investissement pluriannuel
3. Un faible besoin en entretien et une réduction des coûts
4. Un accroît de la biodiversité
5. Une expertise



C'est maintenant le moment de planifier vos accotements colorés !

Les bulbes à fleurs conviennent par excellence à vos hivers froids – ils sont entièrement rustiques. La machine de plantation de Verver Export économise de nombreux coûts de main-d'oeuvre : elle plante au minimum 40.000 bulbes en une demi-journée ou 100.000 bulbes en une journée. Des mélanges spéciaux de bulbes à fleurs convenant pour être plantés sous le gazon et fleurissant plusieurs années donnent un plus grand rendement par mètre carré.

Les bulbes à fleurs augmentent la biodiversité dans les espaces publics. Avec un choix adéquat de l'assortiment, cette plantation contribue indubitablement à l'alimentation des papillons précoces, abeilles et bourdons.

NATURA LOCI

Michel Dereau | Rue de Louvain, 5 | 1315 Piétrebaix

E: michel.dereau@naturaloci.be



WWW.VERVEREXPORT.FR

> William VERSTAPPEN, Conseiller économique à Brulocalis

INFORMATISATION DES POUVOIRS LOCAUX – PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2021

Alors que notre dernier article consacré à ce dossier¹ sortait de presse, le Ministre en Charge de la Transition Numérique et des Pouvoirs Locaux, Monsieur Bernard Clerfayt, en présentait aux Communes et CPAS le Document Cadre.

« Accélérons la transition digitale des pouvoirs locaux ! » revient sur la philosophie du projet régional et le chemin parcouru. Il précise surtout le cadre budgétaire, présente un calendrier détaillé et récapitule les rôles et responsabilités de chacun. En voici les idées forces.

CONTEXTE

Les technologies de l'information à l'ère de la digitalisation des services sont devenues un enjeu majeur pour toutes les administrations, et les pouvoirs locaux ne sont pas épargnés.

Certains des logiciels utilisés depuis de nombreuses années sont devenus presque obsolètes et nécessitent une mise à niveau. En outre, une fragmentation du paysage des plateformes applicatives utilisées au sein des pouvoirs locaux de la Région a été mise en évidence suite à l'Etude sur « l'Analyse des Coûts informatiques » diligentée par le Gouvernement bruxellois en janvier 2020.

Chaque administration communale et CPAS gère son portefeuille de contrats avec ses fournisseurs et se retrouve souvent isolée face à ceux-ci, sans possibilité de mutualiser les coûts en regard des autres instances d'une même plateforme utilisée dans d'autres institutions. En outre, l'occurrence de processus non homogènes engendre des surcoûts liés aux spécificités induites.

Par ailleurs, l'ensemble des pouvoirs locaux œuvre depuis plusieurs années à la numérisation de leurs processus ainsi qu'au développement d'une relation moderne et efficace avec les citoyens et les entreprises, notamment en augmentant de manière significative le nombre de services digitaux offerts, dont les démarches administratives réalisables en ligne avec un suivi personnalisé et multicanal et une vue transversale.

L'accélération de cette digitalisation de la relation avec les citoyens et les entreprises nécessite une évolution des processus et des infrastructures applicatives pour **évoluer** vers un écosystème cohérent et global propice à l'amélioration de l'efficacité générale, sous forme d'une suite unifiée d'applications constituant une **infrastructure applicative commune mutualisée**.

OBJECTIFS

Le projet vise à mutualiser les coûts des outils informatiques et à renforcer la position stratégique des pouvoirs locaux envers les différents fournisseurs.

La Région entend soutenir le processus de modernisation du parc informatique des pouvoirs locaux dans le cadre de la réalisation d'une **transition numérique** touchant les domaines de la gestion **financière** (comptabilité, recettes/taxes), de la gestion des **ressources humaines**, de la gestion des **dossiers sociaux** et de la gestion de la **relation entre les citoyens ou les entreprises et leurs services**.

Parmi les objectifs poursuivis figurent l'amélioration de **l'accès à l'information**, la valorisation d'une **image orientée services** des administrations communales et CPAS, la **diminution des charges administratives** et la **réduction à terme de la complexité** des systèmes.

Le projet permettra enfin la réalisation **d'économies d'échelle** par la mise en place d'un **socle commun applicatif** tout en permettant de paramétrer celui-ci selon les besoins propres de chaque Pouvoir Local.

UNE CAMPAGNE D'ADHÉSION MENÉE TAMBOUR BATTANT

L'ambition de la Région étant de mutualiser les investissements, les expériences, les compétences et les contrats dans le cadre d'une approche intégrée et globale, elle nécessite la création d'une dynamique collective.

Dès septembre 2020, le CIRB s'est consacré à cette mission auprès des Communes et des CPAS. Il a effectué des présentations individuelles afin de construire une approche concrète favorisant l'expérience et la pratique. Le CIRB a également préparé les réunions d'information, les ateliers et a récolté les spécificités techniques propres à chaque administration.

1. Voir VERSTAPPEN (W.), *L'informatisation des Pouvoirs Locaux*, in *Trait d'Union*, n°121, novembre-décembre 2020, pp.28-30.

Au dernier quadrimestre de 2020, 25 réunions avec les communes, 14 ateliers avec les CPAS et 18 ateliers métiers (communes et CPAS) ont été organisés. Ces réunions et ateliers se sont poursuivis à rédaction de ces lignes, début février 2021 : 5 ateliers métiers pour les Communes et 14 pour les CPAS ont été prévus pour janvier 2021. Les feuilles de route personnalisées sont, quant à elles, en cours de réalisation.

FEUILLE DE ROUTE POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2021

Dans la foulée de ce premier «round», la Région a présenté un programme précis pour les premiers mois de l'année 2021 :

Janvier: Poursuite des ateliers métiers et de la collecte des données spécifiques auprès des pouvoirs locaux. Un mini-site va être mis en ligne consacré spécialement au projet et une newsletter permettra de tenir les administrations informées.

Février: Finalisation de la campagne d'adhésion, poursuite des ateliers métiers et de la collecte des données spécifiques auprès des pouvoirs locaux. Définition et finalisation des structures de gouvernance et des mécanismes associés.

Mars: Réunion de lancement du programme avec les pouvoirs locaux ayant adhéré au programme. Présentation et mise en place des organes et des mécanismes de gouvernance. Validation des spécificités du marché pour sélectionner l'intégrateur et finalisation du Cahier des charges et lancement du marché.

Avril: Sélection de l'intégrateur et lancement des missions – Phase 1 : cadrage / inventaire / état des lieux. Définition de Quick Wins et priorisation. Lancement du programme du Fonds Régional Bruxellois de Refinement des Trésoreries communales (FRBRTC) et du cahier spécial de charges. Les pouvoirs locaux devront valider les spécificités techniques souhaitées. Enfin, choix des outils adaptés en fonction des pouvoirs locaux et confirmation du planning d'accompagnement étalé sur 5 ans :

	Communes	CPAS
2021	3 Communes – CRM (Customer relationship management) 3 Communes – Financier	3 CPAS – Social 3 CPAS – Financier
2022	4 – GRH 3 – Financier 4 – CRM	4 – GRH 3 – Social 3 – Financier 1 – CRM
2023	4 – GRH 3 – Financier 5 – CRM	4 – GRH 3 – Social 3 – Financier 2 – CRM

2024	4 – GRH 3 – Financier 5 – CRM	2 – GRH 3 – Social 3 – Financier 4 – CRM
2025	3 – GRH 3 – Financier 1 – CRM	3 – Social 3 – Financier 4 – CRM

UNE CHARGE RÉDUITE POUR LES POUVOIRS LOCAUX

Le coût du programme est estimé à 69,8 Millions d'euros. La Région prend à sa charge 88% des coûts via divers instruments.

Les pouvoirs locaux, quant à eux, assument 12% des Coûts, soit 8,5 millions d'euros. Un effort qui reste important, surtout au regard du contexte budgétaire actuel, mais un « effort raisonné » en terme d'opportunité. En effet, sans la mutualisation des coûts, le total de l'opération aurait atteint les 100 millions d'euros.

SOURCES DE FINANCEMENTS

Afin de mener à bien ce programme, des sources de financements importantes ont été activées par la Région dont voici la ventilation :

Intervention	Millions EUR
Budget RBC – BPL	26,000
Budget RBC – CIRB	10,308
Fonds FRBRTC	25,000
Pouvoirs Locaux	8,578
Total	69,886

Ce financement couvre les prestations de l'équipe dédiée au programme par le CIRB pour soutenir les Communes et CPAS lors de la migration de l'existant vers la suite des applications mutualisées. Le CIRB soutiendra les Pouvoirs Locaux dans l'interfaçage avec le prestataire intégrateur (qui aura remporté le marché). De plus le CIRB va également soutenir les autorités locales dans la gestion du changement inhérente à la mise en œuvre du projet.

Bruxelles Pouvoirs Locaux (BPL) financera les prestations effectuées par l'intégrateur qui aura remporté le marché, dont les frais de migration vers les nouveaux logiciels qui auront été sélectionnés pour constituer la suite des applications mutualisées.

Le FRBRTC couvrira les frais d'acquisition des licences ou abonnements via le CIRB pour les logiciels qui auront été sélectionnés pour former la suite des applications mutualisées. Ce financement est non-remboursable.

Les pouvoirs locaux financeront les coûts de maintenance des nouveaux logiciels installés et l'outil de gestion transversale de la relation avec les citoyens et entreprises (CRM) pour un total estimé à 8,5 M€ jusqu'en 2025.

Cette somme ne doit pas être divisée par le nombre d'Administrations qui rejoindront le programme. En effet, le coût variera en fonction du moment d'embarquement et des logiciels du socle communs désirés. D'autre part, si elles le souhaitent, des fonctionnalités complémentaires pourront être installées, mais dans ce cas entièrement à leurs frais.

NOUVELLE STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU PROGRAMME

Sa définition a été finalisée et son organisation dessinée. Elle se veut inclusive et collaborative. Le but est d'impliquer chaque pouvoir local dans les décisions communes en vue d'assurer une gestion performante de la suite unifiée d'applications mutualisées.

Le Comité de pilotage va être incorporé au sein de ces nouvelles instances qui se déclineront en 3 axes :

Une Gouvernance stratégique

Elle est au cœur du programme. A travers ses différents organes, ses missions seront de :

- Contrôler et monitorer les budgets, le planning, le périmètre, les risques
- Consolider le statut du programme et de sa roadmap
- Gérer les changements d'une façon cohérente
- Garantir la transparence de l'information et la communication avec les différentes parties prenantes
- Assurer l'adhésion des parties prenantes
- Suivre la qualité des prestations des fournisseurs

Le ComiGov joue un rôle central puisqu'il définira la stratégie et suivra les budgets. Quant au Comex, il sera composé d'un représentant de toutes les parties prenantes au

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES PRENANTES

INTÉGRATEUR

La sélection de l'intégrateur se fera via un accord-cadre lancé en 2019 par le Service Public Fédéral Chancellerie. Pour rappel, il s'agira d'un contrat avec une obligation de résultats (option opt-out) basé sur un accord de niveau de service (Service Level Agreement). L'attribution du Marché est prévue pour le mois de mars.

Le prestataire qui sera chargé d'analyser le paysage applicatif existant, intégrer l'existant et le faire exploiter pour l'optimiser, analyser et développer un seul front-end, proposer des solutions par domaine, effectuer la migration vers les nouveaux outils et enfin présenter une feuille de route en 5 ans.

CIRB

Il s'occupera de la rédaction du document cadre, de la définition de l'ordre de mission et du cahier spécial de charges, d'assurer la gestion et le suivi du projet, de financer l'équipe dédiée au projet, de superviser les ateliers métiers, et enfin de la gestion du fournisseur.

Afin de faciliter les relations avec les Pouvoirs Locaux, un Progam Manager ad hoc a été désigné. Il sera le point de contact central et veillera au bon déroulement du programme et à la qualité du service assuré par les 15 personnes qui seront dédiées par le CIRB au support des pouvoirs locaux durant la phase de réalisation du programme.

BPL

Bruxelles Pouvoir Locaux pilotera le lancement et le suivi administratif du FRBRTC.

COMMUNES - CPAS

Le Ministre attendait des pouvoirs Locaux qu'ils marquent, pour fin décembre 2020, leur intérêt à s'inscrire dans ce projet via une lettre d'intention, concrétisé, ensuite et, par une lettre de décision.

Lors d'une rencontre le 17 décembre 2020 destinée à la présentation du programme aux Communes, ces dernières ont insisté sur le timing trop serré, précisant que le dossier devait être finalisé puis passer en Collège et au Conseil communal, ce parcours supposant une décision au mieux pour mars 2021.

Conscient de la réalité du terrain, le Ministre des Pouvoirs locaux a indiqué qu'il s'agissait d'imprimer un rythme afin d'obtenir rapidement la masse critique nécessaire pour le lancement du projet et débloquer les moyens budgétaires affectés à celui-ci.

Le programme tel que présenté par le Ministre a suscité un vif intérêt puisqu'une majorité de Communes et CPAS ont affirmé leur volonté de s'inscrire dans la démarche :

En date du 15 février 2021, 16 administrations communales et 16 CPAS avaient communiqué leur lettre d'intention. On y constate une très forte demande pour la GRH et le CRM citoyens/entreprises. Suite à ces 32 lettres d'intention, 13 délibérations des communes pour 9 des CPAS ont été actées.

Outre cet engagement formel, il leur est aussi demandé de participer activement aux ateliers métiers, de préciser le choix des domaines à renouveler, de participer aux organes de gouvernance et, enfin, de désigner une personne de contact (SPOC) en leur sein.

Etant donné la transversalité du programme et ses implications au sein des différents services, Brulocalis a attiré l'attention des Bourgmestres sur l'importance de ce dernier point, qui facilitera la lisibilité du projet au sein des administrations.

projet, dont un pour chaque Administration communale et CPAS.

Les Comités de concertation regrouperont les « gens du métier » en fonction de chaque domaine du Périmètre. Ils remettront des avis au ComiGov.

Une Gouvernance Tactique

Elle aura pour tâche de contrôler les projets sous-jacents en termes de budget, plannings, périmètre, risques, changements et incidents, de bénéfices et aussi de remonter les informations utiles au niveau stratégique pour prise de décision.

Une Gouvernance opérationnelle

Elle se concentrera sur le planning et l'exécution générale des projets.

à la parole, tout en dégagant des moyens conséquents pour soutenir ce projet, elle a suscité l'intérêt et surtout l'adhésion des Administrations. Le principe du socle commun déclinable en fonction des nécessités et besoins s'avère la formule la plus à même à répondre aux enjeux.

Une grande majorité de pouvoirs locaux a déjà marqué son engagement ferme en s'inscrivant en tout ou en partie dans le programme.

L'année 2020 a été rythmée par la finalisation du projet et la campagne d'adhésion auprès des pouvoirs locaux. 2021 sera l'année de la concrétisation et de son exécution.

Brulocalis, en tant que membre de la structure de gouvernance, suivra attentivement l'évolution de ce dossier et jouera un rôle de courroie de transmission entre les différentes parties prenantes. Ce monitoring s'effectuera également de manière permanente au sein du Groupe de Travail « Simplification Administrative », espace de dialogue où les SPOC's des Communes auront la possibilité d'évoquer les éventuels écueils et difficultés rencontrées.

UN PROJET CO-CONSTRUIT EN VOIE DE CONCRÉTISATION

La Région s'était engagée à étroitement associer les pouvoirs locaux à sa démarche. En joignant les actes

FIDUS ONLINE

Fidus Online est un outil informatique développé par le CIRB, permettant aux administrations bruxelloises d'accéder aux sources authentiques. A partir du 1^{er} trimestre 2021, cet outil sera opérationnel et offrira aux administrations une interface en ligne leur permettant de recourir aux sources authentiques, et dès lors, de se conformer à l'ordonnance « Once Only » du 17 juillet 2020.



Selon le principe Once Only, les administrations publiques ne peuvent plus demander aux usagers (citoyens et entreprises) des informations auxquelles elles ont déjà accès via les données provenant de sources authentiques (par exemple : composition de ménage, avertissement-extrait de rôle, attestation sociale, etc.).

La Région de Bruxelles-Capitale a décidé de faire appliquer le principe Once Only à l'ensemble des administrations bruxelloises dès le mois de janvier 2021, avec une mise en conformité progressive. Ceci nécessite que les administrations aient accès aux sources authentiques.

UN ACCÈS AUX SOURCES AUTHENTIQUES VIA FIDUS ONLINE

A ce jour, 49 administrations bruxelloises ont accès aux sources authentiques via l'intégrateur régional FIDUS (CIRB), auquel se connectent leurs applications métier.

Grâce à l'interface web *Fidus Online*, l'accès aux sources authentiques ne sera plus tributaire d'une application métier. Ainsi toutes les administrations bruxelloises, régionales comme locales, pourront y avoir accès.

Fidus Online est un outil développé par le CIRB, et intégré au système d'identification IAM, qui permet aux administrations de gérer leurs accès de manière autonome.

Chaque utilisateur se connecte avec sa carte eID via le portail CSAM, qui sécurise l'accès à l'application tout en permettant différents moyens d'authentification (carte eID, Itsme, Token ...).


METTRE EN PLACE LE ONCE ONLY AVEC FIDUS ONLINE

easy.brussels a créé un arbre de décision permettant d'analyser les formulaires sous l'angle « Once Only »¹, et de définir les étapes pour accéder aux sources authentiques via Fidus Online.

- 1^{ère} étape : vérifier si l'institution a déjà accès aux sources authentiques souhaitées, pour la finalité appropriée. Si ce n'est pas le cas, faire la demande auprès de l'administration compétente.
- 2^e étape : créer avec le CIRB les rôles souhaités pour l'administration.

- 3^e étape : attribuer les rôles aux personnes concernées au sein de l'administration.

UTILISER FIDUS ONLINE

L'agent ayant accès à Fidus Online pour le rôle qui lui a été déterminé pourra effectuer une recherche dans les sources authentiques, sur base d'un numéro de Registre National, d'un numéro BCE, ou encore d'une adresse. Il recevra alors toutes les informations relatives à sa recherche, et sera en mesure de compléter son dossier sans demander ces données à l'utilisateur. 

> Plus d'info

Pour plus d'information sur le principe Once Only et sur Fidus Online, n'hésitez pas à prendre contact avec easy.brussels via l'adresse info@easy.brussels.

Quelques exemples de sources authentiques accessibles via FIDUS Online

Identification des personnes physiques en Belgique (PersonService)

Composition de ménage (HouseHoldService)

Véhicules immatriculés en Belgique (VehicleService)

Données immobilières du SPF Finances (RealEstateService)

Situation de Handicap des personnes (HandiService)

Allocations familiales (FamilyAllocationService)

Enregistrement à l'ONSS (DimonaService)

Identification des entreprises (EnterpriseService)

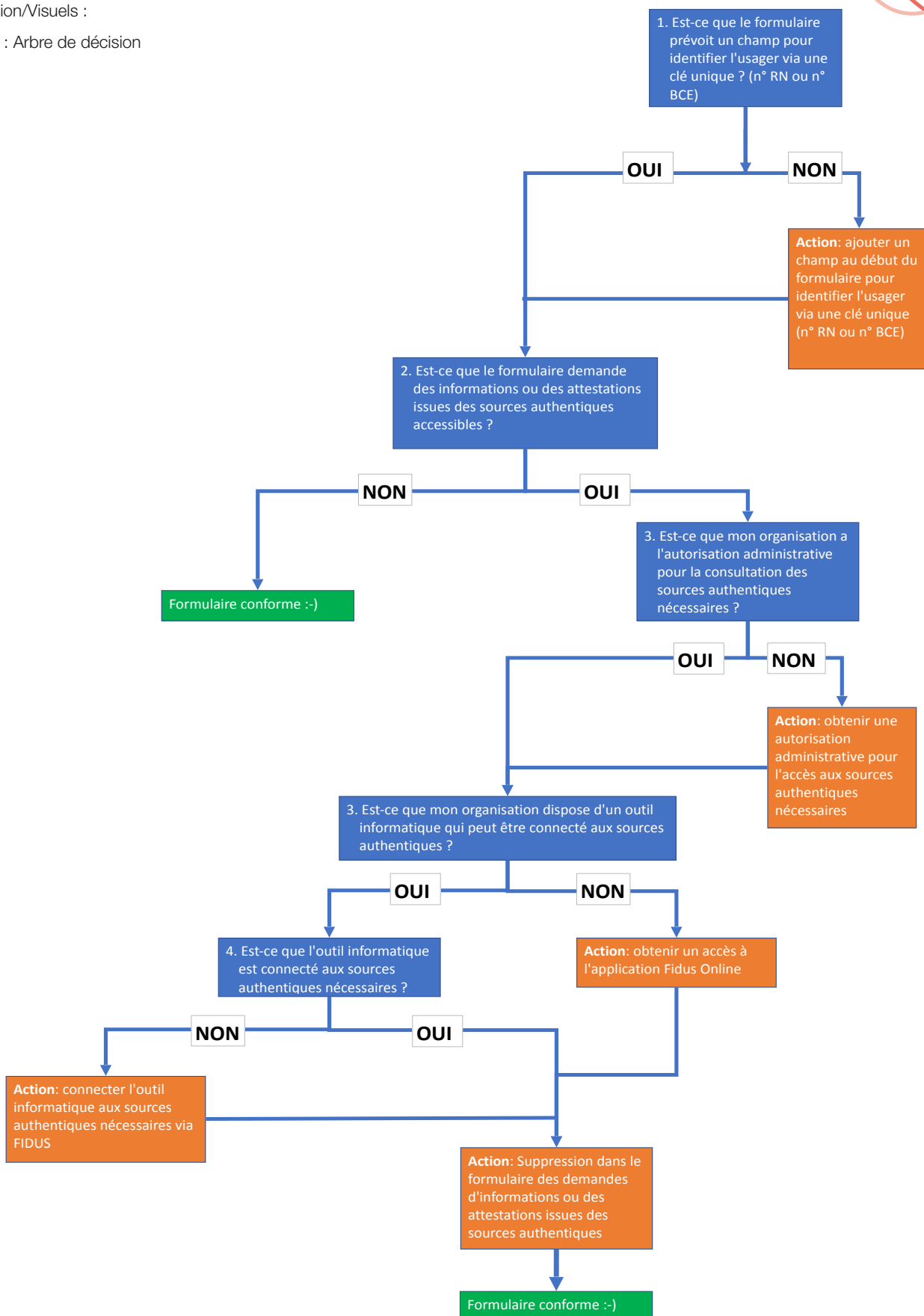
Dettes sociales des entreprises (EnterpriseSocialDebtService)

Adresses administratives de Belgique (BeStAddressService)

1. <https://easy.brussels/projects/sources-authentiques-2/>



Information/Visuels :
Figure 2 : Arbre de décision



Fairville déploie des solutions numériques tournées vers les communes



Belfius, Cipal Schaubroeck et Nuhma lancent Fairville, une plateforme urbaine en ligne qui propose des solutions numériques aux villes et communes.

Belfius, Cipal Schaubroeck et Nuhma ont annoncé le 21 janvier dernier la création de Fairville, une nouvelle

entreprise qui propose aux villes et communes des solutions numériques axées sur l'économie locale, la durabilité et la mobilité. Fairville est une joint-venture associant 3 partenaires à parts égales.

Les trois partenaires se sont unis pour regrouper en une seule plateforme urbaine en ligne quatre activités existantes favorisant la cohésion locale (Onze Stad App, Cirklo, MyWaste et Buck-e). Ces 4 solutions ont déjà prouvé leur valeur sur le marché. Depuis la mise en service de Buck-e, le système qui récompense les **jeunes qui vont à l'école à pied ou à vélo**, les établissements scolaires qui y participent affichent déjà 1,5 million de kilomètres parcourus. Soit une diminution de 375 tonnes de CO₂! Le **chèque-cadeau numérique Cirklo** a également été lancé en 2020. Ce système numérique de chèques-cadeaux a déjà permis aux communes participantes d'injecter dans l'économie locale plus de 13 millions d'euros. La collaboration entre les 3 partenaires offre de nombreux avantages. Ils pourront ainsi explorer de nouveaux marchés, améliorer la qualité de leurs produits et continuer à investir dans des solutions innovantes pour les collectivités locales.

Local, loyal & digital!

Les trois associés sont convaincus de l'originalité de l'offre de Fairville et, à travers cette initiative, ils soutiennent l'accélération de la numérisation des villes et communes. **Onze Stad App** renforce l'implication locale des citoyens en diffusant des informations de manière sûre, exacte et en temps réel. **Cirklo, MyWaste et Buck-e**, quant à eux, **récompensent les habitants pour leur participation à des actions citoyennes**, telles que les achats locaux, la réduction des déchets et la stimulation des moyens de transport durables.

Ces solutions numériques ont d'ailleurs été sélectionnées récemment comme le meilleur choix pour les collectivités locales dans un contrat-cadre visant à **mettre en œuvre des incitants positifs et à dynamiser l'économie locale**.

En unissant leurs forces, ces quatre produits verront leur portée changer radicalement d'échelle en 2021.

Transition

Tom Van Hecke dirigera Fairville. Dans les prochaines semaines, les trois entreprises opéreront leur transition dans le cadre de la nouvelle organisation. Une équipe de 14 personnes se chargera du développement, de la maintenance et de la commercialisation des solutions numériques qui viseront à informer les citoyens, mais aussi à les motiver à contribuer, sans

grands efforts, à une communauté durable et ancrée localement sur le plan économique.

« Nous vivons une époque folle. Le monde est sous l'emprise de la Covid-19. L'impact sur la santé publique, la société et l'économie est particulièrement important. Les gouvernements doivent être flexibles et se préparer aux conséquences économiques de la crise sanitaire. Cela peut se faire en encourageant la consommation et les loisirs au niveau local. Nos clients sont de plus en plus nombreux à rechercher des programmes d'incitation visant à renforcer **l'engagement sociétal et la fidélité locale**. Nous avons vu notre clientèle grandir fortement ces dernières années » souligne **Tom Van Hecke, CEO**.

Tom constate que la crise du coronavirus a été un élément déclencheur de changements. « Plus que jamais, les villes et les communes misent sur la **numérisation et l'innovation**. Fairville peut leur donner un petit coup de pouce pour **redresser l'activité des entreprises locales et revitaliser le sentiment d'appartenance à la communauté**. »

La parole aux associés



Ronny Neckebroek, directeur Distribution Public & Social Banking Flandre chez Belfius et

président du conseil d'administration de Fairville explique la démarche : « L'alliance avec Cipal Schaubroeck et Nuhma s'inscrit dans la stratégie de Belfius de développer des solutions "meaningful and inspiring" qui font vraiment la différence pour les institutions publiques, les citoyens et l'économie locale. »

Hans Hulpiau, COO de Cipal Schaubroeck, envisage l'avenir avec confiance : « Cipal Schaubroeck bâtit avec les administrations locales les services publics de demain. Nous sommes donc très fiers de pouvoir proposer, à travers Fairville, encore davantage de solutions innovantes aux villes et communes, et cela dans des domaines comme l'économie locale et la mobilité, des thèmes extrêmement importants aujourd'hui. » Cipal Schaubroeck a pour ambition de développer des solutions innovantes qui, tout à la fois, simplifient le travail du fonctionnaire et améliorent la qualité de la vie du citoyen. Aujourd'hui, le groupe est devenu le fournisseur le plus grand et le plus complet de solutions logicielles et de services aux pouvoirs locaux flamands.

Nuhma souhaite également continuer à développer son expertise en matière d'énergie et de durabilité en prenant une participation dans Fairville. Nuhma opère au nom des communes limbourgeoises. À travers ses investissements et ses participations dans d'autres entreprises, Nuhma veut contribuer à la réalisation de l'objectif d'un Limbourg neutre en CO₂. « En joignant nos forces, nous contribuons au développement d'une région intelligente, où nous fournissons des applications aux administrations publiques de toutes tailles. Fairville rassemble une série d'expertises qui serviront à développer et à proposer des solutions logicielles favorisant la prospérité, le bien-être et la qualité de la vie des citoyens », déclare **Ludo Kelchtermans, CEO de Nuhma**.

En savoir plus? Allez sur le site fairville.be ou informez-vous via info@fairville.be

> Cathy Marcus Déléguée au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et Directrice d'easybrussels



UN GUIDE RÉGIONAL BALISE LES SIGNATURES ÉLECTRONIQUES

En cette période de crise sanitaire, les signatures électroniques gagnent en popularité en raison de leurs nombreux avantages. easy.brussels a créé un guide complet contenant toutes les informations juridiques ainsi qu'une présentation des types de signatures qui existent.



Concrètement, comment faites-vous pour signer des documents engageants, à distance, quand vous êtes en télétravail, et que le contexte sanitaire ne vous permet pas de vous déplacer ?

Avec le renforcement du télétravail depuis l'épidémie du Covid-19, les administrations sont de plus en plus nombreuses à adopter la signature électronique. Cette solution se démocratise dans tous les secteurs. Non seulement elle limite les contacts physiques, mais elle permet également de gagner du temps. La gestion de la « paperasse » est moins chronophage.


Mais comment procéder ? Quelle signature choisir ? Pour quel type de document ?

Pour vous aider à répondre à ces questions, easy.brussels a créé un **guide complet** contenant toutes les informations juridiques ainsi qu'une présentation des types de

signatures qui existent pour vous aider à utiliser les signatures électroniques au quotidien lors de vos tâches administratives.

En pratique, il existe **trois niveaux** de signature électronique : **simple, avancé et qualifié**. Leurs principales différences tiennent à la fois à la sécurité et à la facilité de configuration et d'utilisation.

Si la législation prescrit un niveau qualifié pour certains documents, la grande majorité des signatures utilisées aujourd'hui restent cependant des signatures simples et avancées, beaucoup plus facilement accessibles. Le choix de l'un ou de l'autre repose alors sur l'équilibre entre des critères de facilité d'utilisation et de sécurité.

Le guide régional sur la signature électronique pourra vous accompagner et vous guider lorsque vous n'êtes pas sûr du type de signature à choisir. 

GUIDE D'UTILISATION ET BONNE PRATIQUE

« La signature électronique – Guide à l'attention des Autorités publiques bruxelloises » est disponible sur [easybrussels](https://www.easy.brussels).



> **Valentina MORSELLI** (Chargée de projets et subventions, Commune de Schaerbeek)
 et **Maria-Giovanna ZAMBURLINI** (Chargée de programmes et financements européens, Commune de Schaerbeek)

LES DÉPENSES PUBLIQUES À SCHAERBEEK CHANGENT LA DONNE

Parce que les dépenses publiques sont prises au sérieux à Schaerbeek, la commune s'est engagée dans le réseau d'échanges européen « Making Spend Matter » aux côtés d'autres grandes villes européennes.



Dans le cadre des marchés publics, la commune doit avant tout se conformer à la législation, et garantir un processus concurrentiel et transparent. L'objectif est de prendre des décisions en tenant compte des coûts et de la qualité des produits/services. Parallèlement, Schaerbeek est consciente de l'impact de la dépense publique sur la vie locale, et souhaite répondre de manière efficace et cohérente aux défis économiques, sociaux et environnementaux. Les dépenses publiques doivent être un moyen de construire ensemble, avec les citoyens et les entreprises locales, un environnement plus juste et plus sain pour les générations à venir. Tel est l'objectif de Schaerbeek.

> THOMAS ERALY, Echevin des Sports, Logement, Tutelle sur le CPAS et Equipements/Achats

En 2018 la Commune de Schaerbeek a présenté sa candidature pour le projet « **Making Spend Matter** », financé par le programme européen URBACT III (FEDER). L'information a été transmise par Brulocalis, qui a relayé un appel à partenaires de la ville de Preston.

Cela a été l'occasion pour Schaerbeek de s'interroger à la fois sur ses pratiques administratives et sur son impact sur le territoire. En effet, via le **réseau d'échange de bonnes pratiques dans le domaine des marchés publics « Making Spend Matter »**, les partenaires travaillent à identifier et mettre en œuvre une méthodologie permettant aux villes de comprendre l'impact de leurs dépenses d'achat sur le tissu économique local.

Le réseau regroupe 6 villes : Pampelune (Espagne), Vila Nova de Famalicão (Portugal), Koszalin (Pologne), Kavala (Grèce), Bistrița (Roumanie), Schaerbeek (Belgique) et une ville leader, Preston (Royaume-Uni).

L'EXEMPLE DE PRESTON : RECONNAITRE L'IMPORTANCE DES MARCHÉS PUBLICS COMME LEVIERS D'ACTION

La ville de Preston a reçu le label URBACT « bonnes pratiques » pour sa gestion vertueuse des marchés publics. En partant d'une analyse des dépenses communales pour services, fournitures et travaux, Preston et d'autres institutions partenaires ont travaillé à la façon d'entreprendre la passation des marchés, avec pour résultat une augmentation des

dépenses dans l'économie locale et auprès des petites et moyennes entreprises (PME).

C'est en suivant l'exemple de Preston qu'au cours des deux dernières années, les villes partenaires du réseau « Making Spend Matter » ont choisi de travailler ensemble sur la question des marchés publics : échanger, tester et adapter les pratiques pour améliorer l'impact durable des dépenses publiques et aider à bâtir des communautés plus fortes. Travailler sur la durabilité des marchés publics signifie reconnaître l'impact des dépenses publiques sur l'économie locale, nationale et européenne : **dans l'ensemble de l'Europe, les dépenses en marchés publics représentent 14% du produit intérieur brut (PIB)**. Sur une base annuelle, les villes européennes dépensent en effet plus de 2 000 milliards d'euros pour l'achat de biens et de services¹.

Passer un marché public est un acte administratif complexe, avec de nombreux aspects interdépendants. Bien sûr, la passation des marchés doit être effectuée conformément aux lois locales, nationales et européennes. Mais l'impact des marchés public va bien au-delà du « simple achat ». Tout d'abord, il s'agit de l'utilisation de l'argent public, avec la responsabilité de l'utiliser de manière efficace et transparente. Deuxièmement, cela a un impact direct sur l'entreprise sélectionnée. Recevoir une commande publique signifie avoir un revenu et pouvoir payer les salaires des travailleurs. Troisièmement, l'attention croissante portée à la question de la durabilité signifie que les acheteurs publics doivent également être conscients de l'impact des achats sur des questions globales : le matériel est-il écologique ? Les biens ont-ils été produits par des travailleurs bénéficiant de conditions de travail décentes ?

1. <http://ec.europa.eu/growth/single-market/public-procurement/http://ec.europa.eu/growth/single-market/public-procurement/>



Les marchés publics peuvent être un levier d'action directe pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux. Une approche « stratégique » est donc nécessaire car aborder ce genre de questions requiert une vision à long terme. **L'argent public n'est pas utilisé « que » pour satisfaire au besoin immédiat via un achat; il permet d'avoir un impact positif à plus grande échelle, pour le bien-être des citoyens, des entreprises locales et au bénéfice des générations actuelles et futures.**

LE « CŒUR » DE LA BONNE PRATIQUE : L'ANALYSE DES DÉPENSES

Comme premier livrable du projet, Schaerbeek a réalisé l'analyse de ses dépenses (*Spend Analysis*)² via marchés publics pour les années 2017 et 2018, sur la base de la méthodologie élaborée par la ville de Preston, coordinatrice du réseau. Cette méthodologie permet aux villes de décrire et de chiffrer la part des dépenses à destination de fournisseurs ayant leur siège sur le territoire local, la région ou au-delà. L'objectif est aussi de mieux connaître ses fournisseurs : la durabilité des actions de la commune dépend largement de ses sources d'approvisionnement.

La méthodologie de Preston recommandait, pour les deux années choisies, d'analyser les dépenses ayant eu lieu entre janvier et décembre avec les 300 fournisseurs qui ont reçu les montants les plus importants. Ceci est donc différent d'une analyse des marchés publics à proprement parler, car le paiement d'un marché public peut s'étaler sur plusieurs années, et chaque fournisseur peut avoir remporté plusieurs marchés.

Les résultats de l'analyse étaient intéressants. Pour Schaerbeek, les marchés publics de construction représentent une partie importante des dépenses. **Aussi, l'analyse montre clairement qu'un pourcentage significatif des dépenses a lieu dans un rayon relativement proche de Schaerbeek.** Pour ce qui est de la taille des entreprises, l'analyse a permis de mettre en évidence les dépenses avec les « petites PME », soit celles qui emploient moins de 50 salariés.

Bien sûr, cette étude a ses limites. Par exemple, il n'est pas possible à ce stade de traiter les données concernant tous les sous-traitants. Aussi, analyse-t-on la localisation des entreprises sur la base du siège social. Ceci ne nous permet d'identifier que le destinataire du premier flux monétaire Commune-fournis-



seur. En conséquence, si dans le futur la Commune souhaite par exemple mesurer l'impact carbone d'une livraison, des informations plus précises sur les adresses de production et de stockage seront nécessaires. Aussi, peut-on estimer qu'un pourcentage important de dépenses dans un rayon proche de Schaerbeek est lié à l'importance économique de Bruxelles en tant que capitale de la Belgique et de l'Europe.

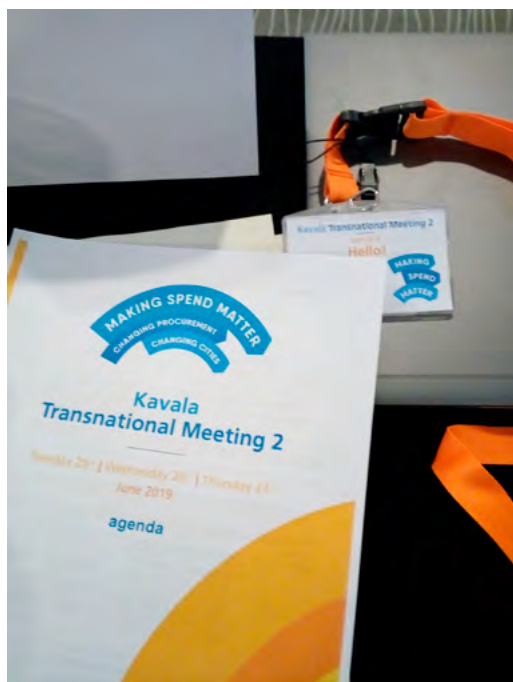
LES AUTRES OBJECTIFS DU RÉSEAU « MAKING SPEND MATTER »

Grâce à leur insertion dans un réseau de partage de bonnes pratiques, les partenaires du projet « Making Spend Matter » ont été encouragés à ne pas se limiter à transposer les démarches de Preston mais à se les approprier et à les adapter en fonction des besoins des villes. Les villes partenaires ont donc choisi de travailler, en fonction des priorités de leur territoire, sur quatre autres thématiques :

1. Comment définir les **dépenses « influençables »** en termes de durabilité, et comment mesurer l'impact des dépenses sur le territoire;
2. Développer et utiliser une **base de données des entreprises** dans le processus des marchés publics, afin de faciliter l'étape de la prospection ;
3. Identifier (et surmonter) les **obstacles** et les défis communs auxquels sont confrontées les **PME** dans le processus de passation de marchés ;
4. Intégrer des **critères sociaux et environnementaux** dans les cahiers des charges.

L'expert qui accompagne les villes partenaires du réseau a rassemblé les outils, les conseils, les leçons apprises et les recommandations du réseau dans une boîte à outils «**Making Spend Matter**», disponible gratuitement sur le site URBACT, pour permettre à d'autres organisations publiques et villes de commencer leur propre parcours³.

2. L'outil d'analyse des dépenses fournit une méthodologie simple pour analyser les dépenses d'approvisionnement et mieux comprendre son ampleur, sa destination géographique, sectorielle et avec différents types de fournisseurs. Il a été développé par CLES et est disponible à l'adresse <https://cles.org.uk/making-spend-matter/>.
3. <https://urbact.eu/making-spend-matter-toolkit-step-1-how-your-city-using-procurement-make-public-spend-matter>



SCHAERBEEK PARTAGE SES BONNES PRATIQUES

Par la mise en réseau des villes européennes, le renforcement des compétences et la capitalisation des bonnes pratiques, des programmes de financement tels qu'URBACT soutiennent le travail des décideurs publics et des acteurs de terrain, pour faire émerger des solutions durables intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement urbain.

C'est dans cette optique que **la Commune de Schaerbeek ambitionne de se doter d'une politique active de recherche de subventions européennes et internationales**. En voici quelques exemples :

Déjà en 2011-2012, Schaerbeek participait au programme Interreg « **EU2020 GoingLocal** » afin de partager les bonnes pratiques dans le domaine du développement durable, entre 15 partenaires (régions et villes européennes) et de les transmettre ou transposer au sein des principaux programmes régionaux européens.

En 2017-2019, le programme **ERAMSUS+** a permis un travail sur le cadre d'apprentissage des langues européennes des adultes d'origine étrangère, vivant dans un pays européen dont ils ne connaissent ni la langue ni la culture.

Et plus récemment encore, Schaerbeek est rentrée dans deux autres partenariats. **IncluCities** d'une part, qui est un programme du Fonds Asile Migration Intégration FAMI (2020-23) permettant de travailler à l'amélioration des pratiques d'intégration de migrants : en partenariat avec Brulocalis, Schaerbeek participe à un binôme avec la ville de Jelgava (Lettonie) pour l'échange de connaissances dans l'apprentissage des langues de migrants dans les contextes formels et non formels. Le projet prévoit aussi plusieurs activités entre l'ensemble des partenaires européens (8 villes et 8 associations de pouvoir locaux) afin de développer les capacités des villes dans la mise en œuvre des politiques d'intégration.

Voir au sujet d'**IncluCities** notre série d'articles initiée au Trait d'Union 119 et qui se poursuit dans ce numéro

pris connaissance des clauses spécifiques incluses par nos collègues de Pampelune. Nous avons discuté de la meilleure approche à adopter pour encourager le travail des PME avec nos partenaires de Kavala et de Koszalin, et nous avons réfléchi sur le processus de consultation des citoyens de Famalicão pour produire une vision municipale partagée de l'avenir.

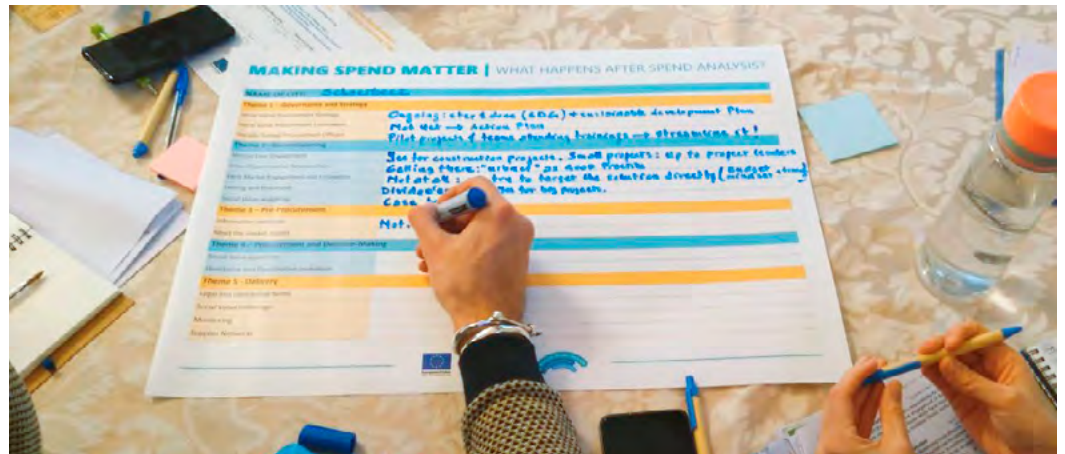
Au cours de ces échanges, il est devenu évident que, **même si nos villes connaissent des réalités économiques et sociales différentes, tous les partenaires sont conscients que les marchés publics peuvent avoir un réel impact sur la vie de nos citoyens** en renforçant l'économie locale et en rendant notre environnement plus résistant.

Il a été particulièrement enrichissant de voir les différences et similarités entre partenaires du réseau. Les compétences communales ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre. Les communes belges disposent de nombreuses compétences – dont celles d'entretenir et construire des écoles, équipements sportifs et voiries, de gérer le territoire, d'effectuer de la rénovation urbaine, etc. Cela entraîne comme conséquence un nombre élevé de marchés publics pour Schaerbeek, destinés à l'achat de biens, services et travaux dans des domaines très différents : de livres aux soins vétérinaires, de la construction d'une école à celle d'une piscine, de l'achat de matériel d'entretien ou IT.

C'est pour cette raison que Schaerbeek a choisi de travailler en priorité sur le processus marché public en interne, afin d'identifier des leviers d'action ainsi que des barrières au renforcement des aspects de durabilité, alors que d'autres partenaires ont souhaité travailler également à l'analyse des dépenses des *anchors institutions*, des institutions d'ancrage⁴ tels que les universités ou la police locale.

D'autre part, dans le cadre du projet **D-Click Brussels**, un programme Horizon2020 (2021-22), Schaerbeek va financer une étude technique menée par Sibelga pour aboutir en 2022 à un "concept d'investissement" qui vise à améliorer les performances énergétiques du bâti public bruxellois. Cette étude profitera à toutes les communes bruxelloises, et pas seulement à Schaerbeek.

4. Le terme « institutions d'ancrage » est utilisé pour désigner les organisations qui:
1) ont une présence importante dans un lieu, généralement, par exemple parce qu'elles sont de (très) grands pourvoyeurs d'emploi ou sont des acheteurs de biens et services dans le lieu d'implantation ;
2) Sont liés à un lieu particulier par leur mission, leur histoire, leurs propriétés et leurs relations locales.
Source : *What Is an Anchor Institution?* | CLES. <https://cles.org.uk/what-is-community-wealth-building/what-is-an-anchor-institution/>. Consulté le 27 janvier 2021.



LES AVANTAGES DU TRAVAIL EN RÉSEAU

Dans leur ensemble, des projets tels que « Making Spend Matter » amènent une dynamique très positive au sein de la Commune :

- **Innovation** : par leurs priorités et les dépenses qu'ils peuvent couvrir, les projets européens permettent de découvrir d'autres contextes et pratiques de travail utilisés ailleurs en Europe, ainsi que de **tester des solutions innovantes**. Ce qu'ils n'apportent pas en terme de financement direct (sur une construction, un évènement, etc.), ils le compensent en offrant à l'administration des opportunités d'une autre nature comme la visibilité, les échanges ou encore l'innovation.
- **Mise en place de projet transversaux** : la participation au réseau « Making Spend Matter » a été l'occasion de créer un groupe de travail inter-directions. Cela permet de mettre en évidence l'importance de la mutualisation des efforts, du partage d'informations et des données et de la connaissance réciproque des procédures spécifiques aux différents services.

- **Réseau avec d'autres villes** : les projets européens permettent de mutualiser des connaissances et de s'inspirer des pratiques d'autres villes, ainsi que de montrer les bonnes pratiques de Schaerbeek en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Belgique.
- **Support d'expertise thématique de haut niveau** : en sont un exemple l'accompagnement d'experts sur les questions de marchés publics dans « Making Spend Matter », ou sur les questions de financement pour la rénovation énergétique dans *D-Click Brussels*.
- **Collaboration avec des partenaires experts** : bénéficier du savoir-faire de partenaires techniques, qui mettent à disposition leurs ressources au bénéfice des destinataires finaux du projet que sont, de manière directe ou indirecte, les citoyens schaarbeekoïses.

CONCLUSION

En participant au projet « Making Spend Matter », la Commune de Schaerbeek souhaite se positionner en tant que « **consommateur responsable** », et acheter dans la mesure du possible des produits et des services qui ont un impact positif sur l'environnement ainsi que sur l'économie locale. Le travail de ces dernières années a donc permis de renforcer la bonne gouvernance, en garantissant la transparence des marchés publics et le choix du meilleur produit/service pour les Schaarbeekoïses et les Schaarbeekoïses.

La Conférence est déjà complète, mais elle sera enregistrée et les vidéos seront disponibles dans les jours suivants.

Plus d'informations sur <https://www.1030.be/fr/economie-emploi/entreprises/marches-publics/des-marches-publics-durables>

PRIX YVES CABUY : UN ENCOURAGEMENT À UNE GESTION PERFORMANTE DES MARCHÉS PUBLICS LOCAUX BRUXELLOIS

2021 voit Bruxelles Pouvoirs locaux (BPL) lancer un concours dans le but de valoriser les initiatives prises en vue de concevoir, de développer ou de garantir la professionnalisation de la passation et du suivi des marchés publics ainsi que des contrats de concession des pouvoirs locaux bruxellois.



> Yves Cabuy

Ce concours s'inscrit dans la continuité de la recommandation 2017/1805 de la Commission européenne sur la professionnalisation de la passation des marchés publics, laquelle vise la mise en place de politiques pérennisant la professionnalisation du métier d'acheteur public, en faisant en sorte que ces acheteurs disposent des qualifications, des connaissances et de l'intégrité nécessaires pour mener leur mission dans les meilleures conditions.

Il est aussi l'occasion pour BPL de rendre hommage à Yves Cabuy, l'une de ses figures les plus emblématiques, qui a incarné, bien avant la publication de la recommandation de la Commission européenne, tant par son discours que son action, la professionnalisation de la passation des marchés publics locaux. Le mois de novembre marquera la cinquième année du triste départ de ce grand défenseur d'un service public de qualité. Travailleur acharné, Yves n'a eu de cesse, tout au long de sa carrière, de se dévouer pour guider et conseiller les pouvoirs locaux bruxellois. Passionné par son métier, il n'a jamais ménagé sa peine pour enseigner et dispenser le droit des marchés publics, cette matière si rébarbative pour certains, mais qui lui tenait tant à


cœur. Précurseur en matière de mutualisation et de transversalité, il a été à l'initiative de nombreux projets visant à rapprocher les différents pouvoirs adjudicateurs bruxellois, à créer des synergies entre ceux-ci et, de ce fait, à améliorer l'efficacité des pouvoirs locaux dans la gestion de leurs marchés (le plus significatif de ces projets étant le GTI MP, à savoir le groupe de travail et d'information sur les marchés publics, toujours en activité). C'est donc tout naturellement que ce concours lui est dédié et que le prix qui le couronne porte son nom.

Au cours de la cérémonie de remise des prix, qui aura lieu le jeudi 21 octobre 2021, les lauréats auront l'occasion de présenter leurs initiatives à un large public afin de partager leurs bonnes pratiques. Sans aucune valeur pécuniaire, les prix octroyés aux lauréats récompenseront leur excellence dans le domaine et les feront bénéficier d'une couverture médiatique.

Vous avez développé dans vos services des procédures spécifiques dans le but de professionnaliser la passation et le suivi des marchés publics? *Le pouvoir local* au sein duquel vous êtes actif a mis en place une stratégie d'optimisation de la commande publique, allant de la définition du besoin à la réception définitive? Le prix dédié au *management* est peut-être pour vous.

Vous représentez un *pouvoir adjudicateur* qui met ses compétences ou ses ressources d'acheteur public au service de pouvoirs locaux bruxellois? Vous pouvez viser le prix de la *mutualisation*.

Vous êtes une *personne physique ou morale de droit public* ou de droit privé, vous partagez votre expérience, vos bonnes pratiques et vos connaissances en matière de marchés publics avec les pouvoirs locaux bruxellois, gratuitement ou non? Le prix consacré au *partage des connaissances* vous est ouvert.

Toutes les informations nécessaires pour participer au Prix Yves Cabuy vous attendent sur le site Internet de Bruxelles Pouvoirs locaux (<http://www.pouvoirs-locaux.brussels>). 

Yves Cabuy
PRIX • PRIJS
Yves Cabuy

> Philippe Mertens, conseiller développement durable à Brulocalis

LES LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS ACTION CLIMAT

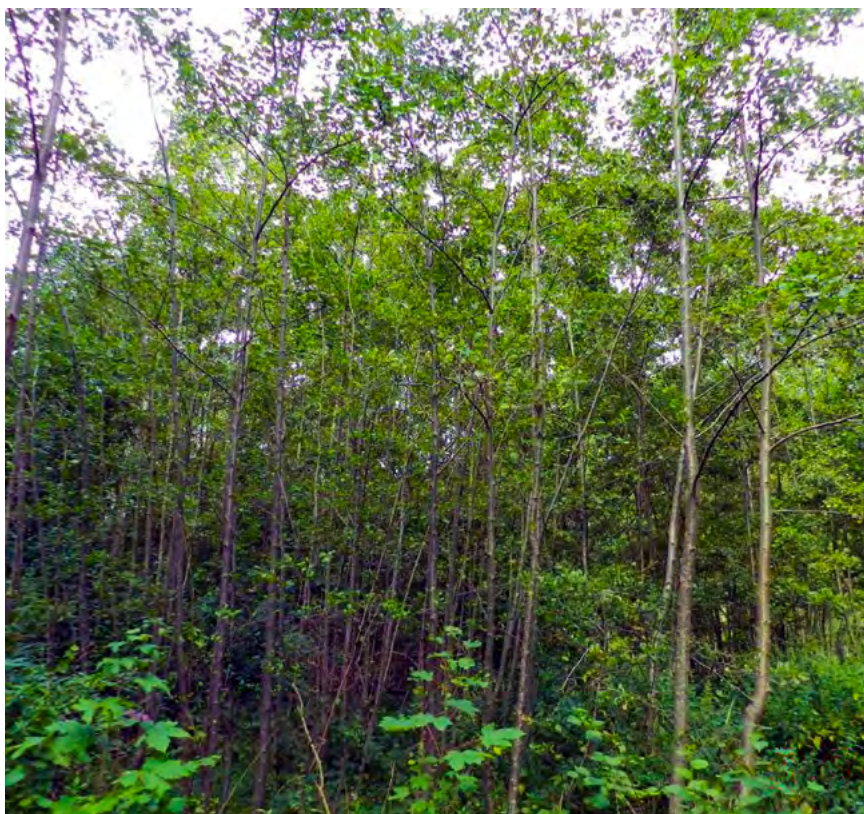
Lancé en mai 2020, l'appel à projets pour les communes et CPAS bruxellois a connu un beau succès : 38 projets ont été déposés par les communes et CPAS bruxellois.

Quels sont les résultats et le type de projets qui ont été retenus ?

Voici une présentation en détails de tous les lauréats de l'appel 2020. L'appel a été renouvelé fin février dernier. Ce dossier du Trait d'Union vous offre de l'inspiration pour rédiger vos futurs dossiers de candidature. (voir p.50)

Le cadre et les grandes lignes de l'appel Plan Action Climat

La Région consacre une enveloppe de plus de 2 millions d'euros pour soutenir les pouvoirs locaux bruxellois dans leur lutte contre les changements climatiques. L'appel à projets comporte deux volets (Programme d'Actions Climat et projets thématiques). Chaque autorité locale peut déposer plusieurs projets, dans l'un ou les deux volets de l'appel. Plusieurs autorités locales pouvaient déposer un projet commun et/ou des projets connectés. Pour tous les subsides, une participation de 10% sur fonds propres est demandée aux communes et CPAS.



> Ganshoren - Projet «Valorisation écologique du Vallon du Molenbeek»

LES DEUX VOLETS DE L'APPEL À PROJETS

1. Développer et adopter un Programme d'Actions Climat

Ce volet vise à soutenir les Communes qui veulent développer et adopter une stratégie locale d'actions pour le Climat (un Programme d'Actions Climat) en lien direct avec les stratégies et plans régionaux.

L'élaboration doit se faire dans les 2 ans, en prenant en compte tant les émissions directes que les émissions indirectes et les stratégies d'adaptation aux changements climatiques.

2. Mettre en œuvre des mesures environnementales liées au climat

Ce volet vise à soutenir des projets présentés par les communes ou les CPAS qui devront permettre la mise en œuvre des mesures environnementales liées au climat. Pour ce volet, les projets menés par plusieurs autorités locales ont été encouragés.

La mise en œuvre des projets doit mener à des réalisations concrètes et durables dans le temps.



> Jette va réaliser un Plan Arbre communal à l'aide du Cadastre des Arbres mis à jour.

Les lauréats bénéficient, pour chaque projet retenu, d'un subside dont le montant maximum varie selon les thématiques entre 25.000 € et 150.000 €.

25 projets ont été déposés pour le volet 2.

Les jurys thématiques se sont réunis les 22, 23 et 24 septembre 2020. 20 projets thématiques ont été retenus :

- 4 projets Good Food
- 4 projets Zéro Déchet
- 12 projets Ville Nature

THÉMATIQUE GOOD FOOD

Quatre projets ont été soumis au jury dans cette catégorie. Ils ont tous été retenus. Voici les lauréats 2020 :

Auderghem - Potager Saint-Anne

Ce projet a pour but la création, sur un terrain communal, d'un nouveau potager partagé pour les habitants du quartier. Celui-ci sera équipé d'un compost, d'une serre et d'un verger. Après une analyse des sols et l'ouverture du mur extérieur, le terrain sera défriché pour créer 8 parcelles. Il sera aussi réaménagé et équipé : installation d'une cabane à outil et d'une citerne de récupération d'eau de pluie, bacs à compost, serre et hôtel à insectes, bacs potager accessible aux PMR. Un système de suivi des récoltes sera assuré afin d'estimer les quantités de légumes produites. L'attribution des parcelles est prévue courant 2021.

> Contact et Infos :

Quentin Stevenart, responsable du service Espaces publics
gstevenart@auderghem.brussels

Berchem-Sainte-Agathe – Etudes et travaux d'aménagement d'un verger et d'une promenade fleurie dans la rue des Fleuristes

Ce projet a pour objet l'amélioration de la qualité écologique d'un terrain communal par la création d'un verger. Le terrain se présente actuellement sous la forme d'une pelouse jouxtant un petit bois. Le projet envisage le réaménagement des deux parties : la pelouse deviendra un verger dans lequel sera intégrée une promenade fleurie et la zone boisée sera agrémentée d'un espace de repos ombragé propice à la détente et aux échanges conviviaux à l'abri de la chaleur. Une mare sera également aménagée sur le terrain, ainsi qu'un système permettant la récupération des eaux de pluie. Le projet contribue à la lutte contre les îlots de chaleur en ville et à l'amélioration de la biodiversité par le renforcement des maillages vert et bleu.

1. Le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) définit l'atténuation comme l'ensemble des mesures qui conduisent à une réduction des émissions de gaz à effet de serre (meilleure efficacité énergétique, utilisation d'énergies renouvelables), ou l'absorption du CO₂ à l'aide de puits qui piègent le carbone dans la matière vivante (plantation d'arbres). Les émissions des gaz à effet de serre sont classées en trois catégories appelées scope.
 - Scope 1 : les émissions directes des secteurs d'activités.
 - Scope 2 : émissions indirectes des secteurs liées à leur consommation d'électricité et de chaleur.
 - Scope 3 : Les émissions induites par les acteurs et les activités du territoire (par exemple : les émissions générées pour la production d'un bien en dehors du territoire).
2. L'adaptation aux changements climatiques est définie par le GIEC comme la démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. L'objectif est de limiter les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques (par exemple, la gestion des risques aux inondations ou l'augmentation des îlots de fraîcheur).

QUELS SONT LES RÉSULTATS DE L'APPEL 2020 ?

Les quatre jurys ont eu lieu en septembre 2020. Les lauréats des deux volets sont connus. Les dynamiques se mettent en place et les projets ont démarré en 2021. Bruxelles Environnement et Brulocalis proposent un accompagnement tout au long de la construction et de la mise en œuvre.

Les Programmes locaux pour le Climat

13 dossiers de candidature ont été reçus. Pour rappel, le volet 1 était réservé aux communes, les CPAS n'étaient donc pas éligibles à cette partie de l'appel à projets.

8 projets ont *in fine* été retenus pour un montant total de 991.380€ : les communes d'Etterbeek, Uccle, Forest, Woluwe-Saint-Pierre, Jette, Anderlecht, Auderghem et Saint-Gilles.

Les appels thématiques

Ce volet 2 visait le soutien à la mise en œuvre de projets ambitieux et porteurs de changements concrets. Plusieurs thématiques environnementales étaient proposées aux pouvoirs locaux via deux types de mesures :

1. Les mesures d'atténuation des émissions directes ou indirectes ¹
 - la stratégie Good Food ;
 - la gestion des ressources, dans un objectif Zéro déchet.
2. Les mesures d'adaptation aux conséquences des changements climatiques et de renforcement de la biodiversité ²
 - la préservation de la nature en ville et la gestion de l'eau : "Ville Nature".

Contact et Infos :

Véronique Dufour, Coordinatrice
Développement Durable

vdufour@berchem.brussels

Woluwe-Saint-Pierre – Accompagnement de proximité pour les demandes d'aménagements en espace public et semi-public

Les demandes citoyennes et d'institutions diverses, communales ou non (crèches, écoles, maisons de repos, etc.) abondent et s'amplifient depuis 2 ou 3 ans, que ce soit spontanément, ou via le succès des appels à projets régionaux qui soutiennent ces dynamiques. La collaboration entre les demandeurs et l'administration pourrait être améliorée. Autant l'enthousiasme parmi les employés et les politiques est palpable, autant le manque de ressources humaines dans les départements concernés et le manque de procédures pour le cheminement des demandes représentent des obstacles importants, de nature à ralentir un certain nombre de projets positifs. Ce projet a pour objectif de mettre en place, au niveau communal, un accompagnement de proximité favorisant les initiatives de demandes d'aménagements (principalement d'agriculture urbaine) en espace public et semi-public. La commune souhaite créer un poste de « Facilitateur Agriculture Urbaine ». Celui-ci permettra



> Auderghem : photo aérienne du futur potager Saint-Anne

d'accompagner de près les citoyens et acteurs du territoire en vue d'un aboutissement concret de leurs projets en bonne cohérence avec les règles de gestion urbaine et environnementale.

> Contact et Infos :

Bénédicte Pauly, Coordinatrice DD,
bpaul@woluwe1150.be

CPAS Schaerbeek – Croque ta nature

« Croque ta nature » est une balade entre ruche et forêt qui invite à découvrir, par le goût, la nature et l'environnement qui nous entourent. Le projet part de constats et de besoins locaux : « les jeunes du quartier Dailly ont un accès limité à la nature qui est très souvent perçue comme quelque chose de sale ou de désagréable », « Le contact avec la nature est peu présent voire inexistant dans le quotidien des bénéficiaires. C'est souvent le cas aussi pour les résidents de la maison de repos dont les déplacements sont limités ». Le jury a apprécié ce projet multiforme, autour de l'apiculture et d'un programme d'activités de sensibilisation et de découverte de la nature par le goût, pour sa dynamique transversale, inclusive et intergénérationnelle mais aussi pour ses objectifs de sensibilisation à l'alimentation durable à destination des jeunes du quartier Dailly, des bénéficiaires du CPAS de Schaerbeek et des résidents de la maison de repos.

> Contact et Infos :

Pierre-Benoît Sepulchre, Conseiller,
pierre-benoit.sepulchre@cpas-schaerbeek.brussels



> Berchem-Sainte-Agathe : vue aérienne du futur verger dans la rue des Fleuristes.

THÉMATIQUE ZÉRO DÉCHET

7 projets ont été soumis aux membres du jury qui se sont réunis le 24 septembre. 4 dossiers ont été retenus. Voici une courte présentation de ces lauréats.

Jette/ Koekelberg/ Ganshoren/ Berchem-Sainte-Agathe – Etude et début de la mise en œuvre d'une ressourcerie sociale du Nord-ouest

Un projet ambitieux de mise en place d'une ressourcerie sociale dans le nord-ouest de Bruxelles. Quatre communes mutualisent leurs moyens et leurs ambitions : Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Jette et Koekelberg, en collaboration avec leurs CPAS, proposent de créer un service permanent, et à long terme, dédié au réemploi et au zéro déchet, mais aussi à la réinsertion socioprofessionnelle, à la sensibilisation citoyenne et aux rencontres entre citoyens, tout en collaborant avec les acteurs locaux (associations, entreprises par exemple d'économie sociale, écoles, CPAS, etc.). Le subsidie demandé porte sur la première étape du projet : l'étude de faisabilité qui permettra d'analyser en profondeur la problématique. Un coordinateur à mi-temps sera engagé pour ce faire et une expertise extérieure sera également recrutée.

> Contact et Infos :

[Coralie Meeus](mailto:cmeeus@jette.irisnet.be), Responsable du service Développement durable-Environnement, cmeeus@jette.irisnet.be

Watermael-Boitsfort – Création d'une recyclerie participative et solidaire

L'objectif du projet est de créer une halle dédiée au zéro déchet, participative, collaborative et inclusive. Ses activités, comme la revalorisation de meubles et d'objets du quotidien, se feront dans une perspective de formation et d'insertion sociale et professionnelle.

L'ASBL veillera aussi à renforcer et à amplifier les initiatives citoyennes et associatives de revalorisation dans le domaine du textile, du petit électro et des vélos par la mutualisation d'outils, d'équipements et d'espaces de vente. Une attention particulière sera portée à l'accès démocratique aux biens en collaborant avec des organismes tiers (CPAS) via des chèques ameublement et/ou en proposant 3 tarifs (tarif social, tarif solidarité et tarif normal)

> Contact et Infos :

[Lola SMETS](mailto:lsmets@wb1170.brussels), Coordinatrice du service Transition – développement durable, 02 674.75.80, lsmets@wb1170.brussels

Schaerbeek – Mieux valoriser et composter les déchets dans les parcs

Schaerbeek propose un projet de tri et de compostage dans les parcs publics, qui inclut un large aspect communication (vers les citoyens et en interne) et met en place un plan de formation des agents communaux du Service Propreté et Espaces verts.

11 sites de compostage seront installés dans les parcs et espaces verts, pour permettre à la commune et aux citoyens de valoriser localement leurs déchets verts et organiques.

Au terme du projet, 150 citoyens utiliseront un compost partagé avec l'administration. Onze tonnes de compost par an seront produites. La collaboration avec des associations de quartier, la mise à disposition de déchets communaux fortement carbonés (broyat de taille ou sciure vierge de la menuiserie) et la gestion partagée devraient faciliter le bon entretien des composts et l'implication des habitants.

> Contact et infos :

[Laetitia Gilot](mailto:lgilot@schaerbeek.irisnet.be), Gestionnaire tri et valorisation déchets, lgilot@schaerbeek.irisnet.be

CPAS Bruxelles-Ville – De l'eau sans plastique

Ce projet a pour objectif de rendre le CPAS de la Ville de Bruxelles exemplaire en matière de prévention et de réduction des déchets qu'il produit. Il propose de promouvoir la consommation d'eau de ville, via l'installation de fontaines d'eau sans repose gobelets dans les différents étages du bâtiment de l'administration générale et dans le bâtiment du département formation, ce qui va réduire la production de déchets plastiques, par l'arrêt de l'utilisation des gobelets jetables et de l'achat de bouteilles d'eau en plastique. Un service de nettoyage de la vaisselle réutilisable sera mis en place afin de limiter l'impact sur l'équipe de nettoyage. Pour ce faire, une personne sous contrat article 60 sera engagée.

> Contact et Infos :

[Sonia Iacono](mailto:sonia.iacono@cpasbxl.brussels), Chargée de projets Agenda 21, sonia.iacono@cpasbxl.brussels

THÉMATIQUE VILLE-NATURE

14 projets ont été soumis au jury qui s'est déroulé le 23 septembre. 12 projets ont été retenus dans cette catégorie. Voici les lauréats et une courte description de chacun d'entre eux :

Berchem-Sainte-Agathe - Une gestion partagée des intérieurs d'îlot - Notre îlot nature

Ce projet vise l'amélioration de la qualité de la nature dans deux intérieurs d'îlots de la commune avec pour objectif l'amélioration du maillage vert et l'augmentation de la biodiversité. La démarche se veut également participative et collaborative et vise à créer une dynamique d'îlot. Sur base des expertises effectuées par Natagora asbl et de la validation par le comité de pilotage, différents types de travaux seront planifiés : plantation d'espèces indigènes (arbres, haies, arbustes, plantes, fleurs) , creusement et aménagement de mares, aménagements favorables à la biodiversité (buttes, tas de bois, etc.), mise en gestion différenciée de certaines zones (par ex : prairies fleuries), travaux de désimperméabilisation (enlèvement de pavés, suppression de dalles de béton, etc.), abattages, etc.

> Contact et Infos :

Véronique Dufour,
vdufour@berchem.brussels

Forest - Végétalab, une pépinière communale au service de la végétalisation de la ville

L'objectif de Végétalab est de développer une production locale et écologique de plantes sauvages ayant un intérêt pour la biodiversité à destination des espaces publics forestois, qu'ils soient gérés par le service des espaces verts, les citoyens, les associations ou encore les commerçants. Au-delà de la production de plantes, la pépinière est aussi un lieu de rencontres, d'échanges et d'accompagnements des dynamiques de végétalisation de la ville présentes sur le territoire communal. Ce projet de pépinière communale a été co-créé dans le cadre d'un projet de recherche action participative sur la végétalisation de la ville (PETAL), financé par Innoviris, et réunissant un consortium de 6 partenaires (Commune de Forest, Bruxelles Environnement, la ferme Nos Pilifs, Bruxelles Mobilité, Apis Bruoc Sella et l'Institut Redouté Peiffer). Ce financement a permis d'installer les infrastructures de la pépinière et de lancer une première production en mai 2019. En septembre 2019, 5.000 plantes étaient produites, prêtes à être

installées dans l'espace public forestois. A l'aide de ce nouveau subside, la commune souhaite poursuivre et amplifier le développement de la pépinière et l'inscrire de manière pérenne dans les pratiques locales en travaillant sur le choix des plantes à produire en collaboration étroite avec les services des espaces verts et de l'eau (pour les jardins de pluie), travailler sur l'"autonomie" de la pépinière et développer l'accueil du public (dans une perspective d'apprentissages et d'échanges de savoirs).

> Contact et Infos :

Judiith Charlier, Eco-conseillère - service Développement Durable,
jcharlier@forest.brussels

Jette – Le Plan Arbres

Le projet vise à lutter contre le réchauffement climatique et à améliorer la qualité de l'air par un accroissement très significatif de la présence d'arbres dans le paysage urbain jettois afin de réduire l'impact des épisodes caniculaires et de développer la biodiversité.

Le plan Arbre sera construit selon le phasage suivant : mise à jour des données existantes et amélioration qualitative du Cadastre des Arbres, réalisation d'un Plan Arbre communal avec l'aide du Cadastre des Arbres mis à jour et adapté aux nouveaux besoins, mise en œuvre et pérennisation du Plan Arbre .

Les premières réalisations de projets de plantation d'arbres issues du Plan Arbres sont prévues à partir de 2023.

> Contact et Infos :

Pascal Bel, Paysagiste,
pbel@jette.irisnet.be

Saint-Gilles – L'habitat vivant à Saint-Gilles

Ce projet vise à promouvoir l'habitat vivant (living building) et la biodiversité urbaine, via une campagne de sensibilisation (citoyens, architectes, ouvriers, ...) et des aménagements pratiques (trous de boulin, corniches, ...). Habitat Vivant a pour but de protéger et de promouvoir la faune cavernicole : moineaux, martinets, abeilles solitaires, chauves-souris, étourneaux, etc. La campagne de sensibilisation se déclinera sous une multitude d'actions : cahier des solutions pour l'habitat vivant, flyer général de sensibilisation, kit de communication permettant de tenir des stands, cycles d'ateliers, soirée débats, balades, etc. En

parallèle, des actions concrètes avec divers publics cibles se mettront en place.

> Contact et Infos :

Elisa Ruwet, Gestionnaire de projets – Développement Durable & Bien-Être Animal, eruwet@stgilles.brussels

Woluwe-Saint-Pierre - Détermination de l'indice de canopée et plan d'actions pour préserver et développer le patrimoine arboré communal

La commune entend préserver le patrimoine naturel de son territoire et le renforcer en végétalisant davantage l'espace urbain. Pour cela, la commune va se doter d'un plan canopée, dont l'objectif est d'offrir aux citoyens la possibilité de vivre dans une ville en symbiose avec la nature : agréable, fraîche et respirable. La définition détaillée que fera Woluwe-Saint-Pierre de sa canopée dépendra fortement des objectifs qui seront fixés et de leur hiérarchisation. Les principales étapes de ce projet sont le lancement public de l'étude (une journée de l'arbre), l'état des lieux (cartographie des espaces verts publics et privés, mise en évidence des îlots de chaleur), un plan d'action (avec deux volets principaux : des actions de préservation du patrimoine arboré et des actions de développement de l'indice de canopée) et le monitoring (pour effectuer l'évolution de l'indice de canopée).

> Contact et Infos :

Delphine Sacré, Responsable permis d'environnement, dsacre@woluwe1150.be

Forest - Good Water - gestion rationnelle de l'eau et maillage citerne

Les Communes sont de gros consommateurs d'eau potable pour des tâches qui ne nécessitent pas une eau de cette qualité, telles que l'arrosage des espaces verts ou le nettoyage des voiries. Ce projet se concentrera sur les consommations de l'administration communale et du CPAS afin de les rendre plus vertueuses et exemplaires. Il vise à étudier les usages et les consommations pour mettre en œuvre des solutions alternatives et durables de gestion de l'eau (une utilisation rationnelle de l'eau potable et des infrastructures pour l'utilisation de l'eau non potable), à promouvoir une utilisation rationnelle et durable de l'eau potable et à promouvoir les comportements et les équipements utilisant de l'eau non potable.

> Contact et Infos :

Magali Da Cruz, Conseillère eau, mdacruz@forest.brussels



> Schaerbeek : réaménagement de la rue Jacques Rayé

**CPAS Berchem-Sainte-Agathe
- Récupération de l'eau de
pluie des bâtiments du CPAS de
Berchem-Sainte-Agathe**

L'objectif du projet est de diminuer l'impact écologique du CPAS en renforçant la capacité de ses bâtiments à récolter de l'eau de pluie par l'installation de citernes de récolte d'eau et/ou de pompes dans plusieurs bâtiments. L'eau récoltée servira notamment à l'arrosage des potagers, des parcs et du jardin, ainsi qu'au nettoyage des sols extérieurs.

Ce projet travaillera également à la sensibilisation des usagers du CPAS (enfants, personnes handicapées, personnes âgées), des résidents de la maison de repos du Val des Fleurs, des membres du personnel (service technique et de nettoyage, etc.). Le soutien de l'ecoteam sera sollicité pour cette phase (organisation d'ateliers, panneaux explicatifs, etc.).

> Contact et Infos :

[Sébastien Van Daele, Coordinateur Pôle alimentation durable, svandaele@cpas-ocmwberchem.brussels](#)

Berchem-Sainte-Agathe - Chemin d'eau du Cognassier : Etude et travaux d'aménagement de la liaison au Kattebroek

Le Chemin d'Eau du Cognassier avait été conçu pour infiltrer les eaux de pluie, mais force est de constater de nombreux débordements

vers l'égout de la rue du Cerisier. L'objet du projet est d'augmenter la capacité d'infiltration du dispositif en prolongeant la noue rue de Dilbeek jusqu'au Kattebroek. Ce projet s'inscrit également dans un contexte de solidarité de bassin versant : les aménagements réalisés en amont bénéficieront aussi aux habitants de l'aval, recadrant la démarche dans un contexte plus large que le seul contexte communal. En outre, le projet intègre la sensibilisation des habitants et construit des partenariats associatifs dès le début de la dynamique.

> Contact et Infos :

[Joël Guillaume, Département Affaires techniques – Service Espace public, jguillaume@berchem.brussels](#)

Ganshoren - Valorisation écologique du Vallon du Molenbeek

Le Vallon du Molenbeek, site classé en 2010, représente un enjeu écologique important. Dans l'attente d'un plan de gestion, ce projet de valorisation écologique vise à redéployer l'alliance verte et bleue en mettant en place un état des lieux, des analyses, des petits travaux, des suggestions d'aménagements et de l'expertise qui pourront alimenter la gestion future. Un des objectifs finaux, serait de classer le site en zone Natura 2000, sous la directive Habitat, au vu de l'intérêt biologique d'une telle zone humide, c'est-à-dire l'insertion dans le complexe « zone boisé et zone humide de la vallée du Molenbeek » de la Zone Spéciale de Conservation III.

Annexe 1 – Situation

— nouvelles tuyaux réalisé projet



> Berchem-Sainte-Agathe : Etude et travaux d'aménagement de la liaison au Kattebroek

> Contact et Infos :

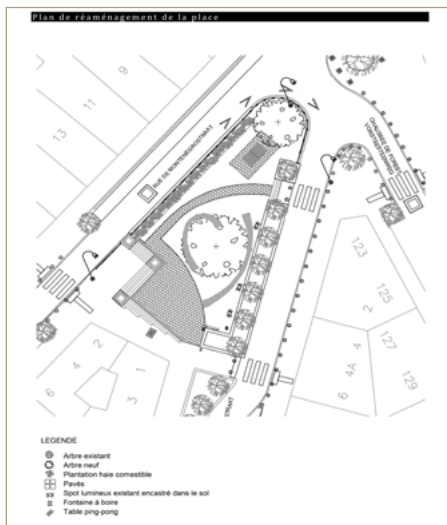
Aurélien Linclau, Coordinateur
Agenda 21,
alinclau@ganshoren.brussels

Saint-Gilles - Ici la nature voyage, rue nature.bienvenue !

« Ici la nature voyage ! Rue nature.bienvenue » a pour objectif de répondre à l'évolution actuelle des villes allant vers une plus grande intégration de la nature et le retour de la biodiversité au sein de ses quartiers. Le projet vise la végétalisation intensive de plusieurs rues de Saint-Gilles en vue d'y créer des "couloirs natures" permettant à la faune (abeilles, papillons, autres insectes, oiseaux) de voyager entre des zones vertes (des parcs et îlots végétalisés). En plus de servir de couloir de transit entre deux zones vertes, ces rues apporteront gîtes et couverts par la création de bandes nourricières et la pose de nichoirs (pour insectes et oiseaux). Ces rues végétalisées seront symboliquement renommées en "rue nature bienvenue".

> Contact et Infos :

Nicodème Lonfils, Chargé du projet
Saintgilliculteurs, Cellule de végétalisation urbaine, nlonfils@stgilles.brussels



> Saint-Gilles : végétalisation de la place des deux bancs

Saint-Gilles – Végétalisation de la Place des deux bancs

La place est actuellement un grand espace vide sous exploité, où le soleil tape fort par beau temps. La plaine de jeux n'est pas vraiment utilisée par les habitants suite à de nombreuses blessures d'enfants sur le sol très abrasif. Les bancs tels que placés actuellement ne favorisent pas le contact social et



> Ganshoren : Valorisation écologique du Vallon du Molenbeek



> Saint-Gilles : végétalisation de la place des deux bancs


coupent l'espace tout en ne délimitant pas de zones claires. Les objectifs du projet sont de réintroduire de la nature, en collaboration avec les habitants et associations, dans un quartier caractérisé par la densité de population la plus élevée de la Région, et de renforcer des démarches de réaménagement déjà entreprises par Beliris. Concrètement, il s'agit de réaménager une placette de 400 m² en y intégrant des arbres, des haies et des arbustes fruitiers et un sol perméable. Le réaménagement permettra de désengorger la place Bethléem saturée tout en offrant un lieu de partage, de cohésion sociale et de fraîcheur.

> Contact et Infos :

Christophe Fetler, Responsable des voiries du service Espace Public
cfetler@stgilles.brussels

Schaerbeek - Réaménagement de la rue Jacques Rayé et du Square Maurane

Cette rue n'a subi aucun réaménagement majeur depuis sa création, début des années 1900, seules quelques réparations locales des trottoirs ou de la chaussée ont été effectuées. Le projet de réaménagement a été pensé pour améliorer la résilience du quartier et le rendre plus durable en intégrant : les éléments de déminéralisation, l'amélioration de la gestion des eaux de pluie, une végétalisation importante du quartier, la création d'une zone de rencontre, la limitation du trafic de transit et la mobilité douce. Un volet participation citoyenne fort est également mis en place pour permettre aux riverains et usagers de se réapproprier leur quartier, et de participer à la

mutation de cet îlot urbain. Il s'agit d'un projet pilote dont le modèle est destiné à être reproduit dans les projets futurs de réaménagements d'espaces publics. 

> Contact et Infos :

Xavier Bourguignon, Chef de service - Bureau d'étude Voirie
xbourguignon@schaerbeek.be



> Schaerbeek : réaménagement de la rue Jacques Rayé

UN NOUVEL APPEL À PROJETS ACTION CLIMAT

Un nouvel appel à projets Action Climat à l'attention des communes et CPAS a été lancé début mars 2021.

Celui-ci comporte, comme en 2020, deux volets :

1. Développer et adapter un Programme Action Climat - PAC (ce volet est uniquement ouvert aux communes)
2. Mettre en place des mesures environnementales liées au climat. Celui-ci comporte 4 thématiques : Good Food, Ressources-déchets, Ville-Nature (Biodiversité, Réseau écologique et Gestion de l'eau) et Mobilité (une nouvelle thématique dans le cadre de cet appel).

Les dossiers de candidature pour les deux volets sont attendus au plus tard le 18 juin.

Vous trouverez toutes les informations relatives à cet appel à projets sur le site de Bruxelles Environnement.

Brulocalis apporte conseils et soutiens à la construction et la rédaction des dossiers de candidature.

N'hésitez pas à contacter philippe.mertens@brulocalis.brussels

LE CPAS DE BERCHEM SAINTE-AGATHE LIVRE DES REPAS À VÉLO

> Contact et Infos :

[Service d'aide à domicile](#)

[02/4821305](tel:024821305)

sad@cpas-ocmwberchem.brussels

[Urbike](#)

info@urbike.be

PROJET « GOODFOOD VIA GOODMOVE »
À BERCHEM-STE-AGATHE, PREMIER
CPAS À ORGANISER SON SERVICE
INTERNE DE LIVRAISON DE
REPAS À VÉLO EN BELGIQUE.

Le CPAS de Berchem Sainte-Agathe propose un nouveau service de livraison de plats à domicile pour ses bénéficiaires via des vélos électriques. Auparavant, ses services étaient externalisés et livrés grâce à des véhicules motorisés. Dorénavant, les plats seront préparés en interne dans la cuisine labellisée GoodFood de la maison de repos du CPAS, avec des critères de haute qualité.

« L'objectif global est d'offrir un accompagnement personnalisé aux bénéficiaires de la part du CPAS ainsi que des repas adaptés de haute qualité et une oreille attentive en cas de besoin. » précise Jean-François Culot, Président du CPAS.

Le projet a été construit avec Urbike. Pleinement ancrée dans l'économie sociale et experte en cyclo-logistique, la coopérative urbike transforme la logistique urbaine en stimulant le transfert modal des camionnettes et camions légers vers le vélo. Pour ce faire, urbike propose notamment des missions de conseils et des formations en cyclo-logistique, contribuant ainsi au développement de projets concrets et innovants.

Son directeur, Philippe Lovens déclare : « *urbike est très heureux d'avoir pu accompagner le CPAS de Berchem-SA dans la conception et la mise en place d'un service complet de livraison de repas à domicile à vélo. Ce projet s'inscrit pleinement dans la mission de notre coopérative car il combine d'une part l'innovation et l'expertise en logistique urbaine avec d'autre part un volet social par la création d'emplois locaux de qualité.* »

Ce projet, subsidié en partie par Bruxelles Environnement, est tout à fait innovant et unique en Belgique.

Le Secrétaire général, Martin de Drée, expose le triple objectif du projet « *c'est du WIN-WIN-WIN* :

Premièrement, le CPAS remplace son ancien service quotidien de livraison via des camionnettes par des vélos électriques, ce qui représente un gain estimé d'une tonne de CO₂ par an !

Deuxièmement, le CPAS, et Urbike, partenaire du projet, ont formé des travailleurs qui étaient sans emploi afin qu'ils puissent devenir coursier – livreur à vélo. Ainsi, le CPAS offre l'opportunité à ces personnes de décrocher un emploi dans un secteur

en plein développement, et une vraie perspective de carrière pour leur avenir !

Troisièmement, les repas seront préparés dans une cuisine labellisée Good Food, ce qui permettra aux bénéficiaires d'avoir chaque midi des repas locaux de qualité dans leur assiette. ».

Le projet a démarré en phase-pilote le 21 décembre 2020, et est passé en phase définitive le 1^{er} janvier dernier.



INFORMATIONS PRATIQUES :

- **Repas** : Ils sont composés par une diététicienne, il s'agit d'un repas chaud qui change chaque jour (potage, plat, dessert). Il existe également un plat alternatif.
- **Tarifs** : Les repas sont facturés 6.50€ pour le tarif normal et 4.70€ pour les personnes qui bénéficient de l'intervention majorée (BIM).
- **Conditionnement** : Les plats sont livrés dans des boîtes isothermes (maintient la température des aliments) et 100% recyclables.
- **Commande** : Les inscriptions s'effectuent auprès du Service d'Aide à Domicile du CPAS. Les bénéficiaires reçoivent les menus ainsi que les bons de commandes toutes les deux semaines. La commande se fait 48H à l'avance et 5 jours ouvrables pour les week-end et jours fériés.
- **Livraison** : Les plats sont livrés du lundi au vendredi entre 11h et 13h30. Les plats du week-end sont livrés le vendredi et pour les jours fériés la veille de celui-ci.

NOMBRE RECORD DE RÉNOVATIONS DANS LE LOGEMENT SOCIAL

La Région de Bruxelles-Capitale compte 40.000 logements sociaux gérés par 16 sociétés immobilières de service public (SISP). De ces logements, près de 80% ont été construits il y a plus de 50 ans. De plus, il y a eu très peu d'investissements dans le logement social à la fin du 20^e siècle. La rénovation du patrimoine pour remettre les logements aux normes actuelles représente donc un défi énorme. Le gouvernement bruxellois, la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) et les 16 SISP ont fait des efforts considérables ces dernières années pour accélérer les rénovations du patrimoine, et cela a porté ses fruits : actuellement, un nombre record de rénovations est en cours dans la Région.

Dorien Robben, directrice générale adjointe de la SLRB et Lionel Godrie, directeur général de la SISP Le Logement Bruxellois expliquent dans cet entretien comment le secteur s'est investi pour améliorer la qualité de vie des locataires et pour réduire les émissions de CO₂.



> Dorien Robben

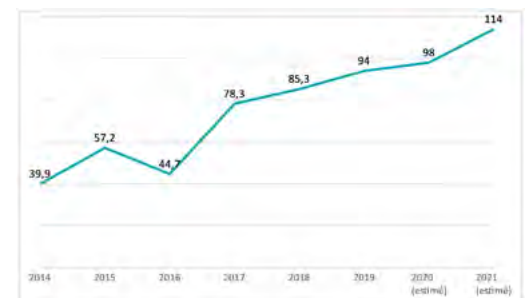
Quel est l'état actuel du patrimoine de logement social à Bruxelles ?

Dorien Robben : « A l'heure actuelle, 16.500 logements sont déjà en bon état et n'ont pas besoin de grandes rénovations. Il s'agit de logements qui ont été construits récemment ou qui ont déjà bénéficié d'une rénovation.

75 projets de rénovation sont en cours actuellement, pour un total de 9.115 logements. Il s'agit de 60% de rénovations techniques, 26% de rénovations d'enveloppe, 13% de rénovations complètes, et 1% de démolition/reconstruction.

Ce sont des chiffres historiques : c'est la première fois qu'un tel nombre de rénovations est en cours dans la Région. Ça se reflète dans les budgets dépensés : les liquidations s'accroissent chaque année. »





Liquidations des quadriennaux de 2014 jusqu'à 2021 (en millions d'euros) :



« Pendant la législature actuelle, 28.812 logements auront bénéficié d'une rénovation complète ou partielle. D'ici 2024, 175 chantiers de rénovation seront terminés pour un total de 541 millions d'euros. L'arriéré historique de l'encours sera résolu. Nous en sommes très fiers, car ceci témoigne des efforts conséquents entrepris par la SLRB et toutes les SISP depuis des années pour accélérer les rénovations du patrimoine. »

Comment la SLRB et les SISP ont-ils pu réaliser une telle accélération des travaux ?

Dorien Robben : « La SLRB a entrepris un grand nombre de mesures pour soutenir les SISP et les aider à accélérer leurs rénovations. Nous avons vraiment cherché où chacun pouvait apporter une plus-value : pas tous faire la même chose, mais regarder ensemble comment faire avancer les projets de rénovation. Pour la SLRB, cette plus-value se situe au niveau stratégique et de notre vue d'ensemble, et pour les SISP c'est au niveau opérationnel.

	#logements	Gain énergétique
 Rénovation complète	1.200	Entre 20 et 60%
 Rénovation enveloppe (châssis, toitures, façades)	2.379	Entre 9 et 40%
 Rénovations techniques (ascenseurs, chauffage, électricité, ventilation)	5.512	Entre 5 et 20%
 Démolition/reconstruction	24	Environ 70%
TOTAL	9.115	



> Peterbos - Anderlecht

Premièrement, depuis 2012, nous avons introduit des Plannings Initiaux Globaux qui fixent la durée des différentes phases : 24 mois pour l'avant-projet, et 48 mois pour le début des travaux.

Nous avons également mis en place des réunions semestrielles avec chaque SISP pour faire le suivi de l'avancement de leurs projets de rénovation. S'il y a des retards, nous les analysons et nous y lions des plans d'action individualisés.

Ensuite, nous mettons à disposition des cahiers des charges types qui facilitent le travail des SISP et qui représentent un gain de temps important. Nous implémentons aussi des études de faisabilité technique pour les projets de rénovation afin de déterminer ce qu'il faut inclure dans les cahiers des charges (amiante, géomètre, études de stabilité...).

Et finalement, nos spécialistes donnent des formations régulières en matières techniques et juridiques pour les collaborateurs des SISP. »

Lionel Godrie : « Nous avons clairement noté une évolution dans l'approche de la SLRB : elle est passée d'un organisme de tutelle et de contrôle pure, vers une institution dynamique et ouverte qui est à l'écoute des SISP et

qui les soutient dans leur travail quotidien. Cette meilleure collaboration entre la SLRB et les SISP se fait au bénéfice de tous, avec comme résultat de faire avancer les projets.

Par exemple, il y a eu toute une réflexion avec les juristes de la SLRB sur la meilleure manière d'exploiter la législation relative aux marchés publics. C'est une procédure qui est relativement lourde, qui pourtant ouvre tout une série d'opportunités. C'est ainsi que nous avons mis en place des accords-cadres avec des marchés subséquents pour rendre concrètes plus rapidement les décisions d'investissement.

Les SISP, de leur côté, ont fortement augmenté leur professionnalisme. La plupart des sociétés ont créé des départements de type investissements et ont engagé des gestionnaires de projets spécifiquement dédiés à cela. Par ailleurs, au Logement Bruxellois, pour certains dossiers, nous avons externalisé la maîtrise d'ouvrage (de l'avant-projet jusqu'au suivi d'exécution), c'est entre autres le cas pour notre « Plan Climat ». Cela nous permet de gérer de front tous les projets. »

Quels sont les objectifs en matière d'énergie ?

Dorien Robben : « Dans toutes les SISP, nous installons un objectif de gain énergétique pour diminuer les émissions de CO₂ et pour baisser les factures des locataires. Dans notre contrat de gestion actuel que nous avons conclu avec le gouvernement de la Région bruxelloise, nous avons inscrit comme objectif d'atteindre en moyenne un certificat PEB D pour 2025 et un certificat PEB C pour 2024. De plus, tous les logements sociaux de la Région devraient être conformes aux exigences minimales en matière d'énergie pour 2030.

Cela signifie une réduction d'émission de CO₂ de minimum 14.000 tonnes par an. Nous allons investir un budget minimum de 430 millions d'euros pour augmenter les performances énergétiques des bâtiments. »

Lionel Godrie : « Le Logement Bruxellois est également très ambitieux en matière d'efficacité énergétique. À côté des programmes quadriennaux de la SLRB pour financer les rénovations, nous avons lancé le Plan Climat qui a pour objectif la rénovation énergétique de plus de 1.000 logements. Nous ferons des travaux sur l'isolation des murs et des toitures, nous remplacerons les châssis par du double ou triple vitrage, nous installerons des systèmes de ventilations performants, nous profiterons également de ces chantiers pour mettre en conformité la sécurité incendie, électricité et gaz.



> Lionel Godrie

Grâce à ce plan, 75% de notre patrimoine sera basse énergie d'ici 2027 et les émissions de CO₂ seront réduites de 37%.

Au-delà de ces chiffres, ces investissements représentent une économie moyenne de 1.200 euros par an pour les familles qui occupent actuellement un bâtiment non isolé.

Le Plan Climat est la preuve de ce qu'on peut ambitionner grâce à une bonne collaboration entre les différents organismes. La Ville de Bruxelles y investit 37 millions d'euros, et ensuite nous avons trouvé un accord avec la SLRB pour un emprunt crédit long terme d'également 37 millions d'euros. »

Que fait le secteur pour diminuer le nombre de logements inoccupés ?

Dorien Robben : « Il faut bien être conscient du fait que, quoi que nous fassions, nous n'arriverons jamais à un taux de zéro logements inoccupés. Car même si nous rénovons et remettons en location tous les logements actuellement inoccupés, dans 5 ans il y aura d'autres logements qui nécessitent



> Rénovation Logement Bruxellois



> Logis Floréal - Watermael Boitsfort

ront des rénovations et qui devront donc être vides pour un certain temps. Par exemple, au Foyer Laekenois, minimum 100 logements de leur parc de 3.600 logements sont vides en permanence pour permettre la rénovation des différentes tours de la Cité Modèle via des opérations-tiroirs. Entre deux locations, il y a également un vide locatif de plusieurs mois en fonction des travaux à réaliser – les SISP essaient de réduire ce délai le plus possible. »

Lionel Godrie : « Le secteur réalise des efforts considérables pour éviter les vides locatifs en rénovant un maximum de logements qui restent occupés. Conscients du nombre de familles sur la liste d'attente d'un logement, nous pouvons de moins en moins nous permettre de fermer un bâtiment pour plusieurs années pour y faire des travaux.

Ainsi, lors d'un projet de rénovation en site occupé, il est impératif d'apporter un accompagnement solide à nos locataires. Nos assistants sociaux sont là pour encadrer les locataires pendant les travaux. Et pour chaque bâtiment, Le Logement Bruxellois va créer une application spécifique pour les locataires à partir de laquelle ils pourront consulter le planning des travaux, fixer des rendez-vous avec les techniciens,

poser des questions, etc. La communication et les outils pour faciliter l'accompagnement deviennent un véritable enjeu.

Mais parfois nous n'avons pas le choix et nous devons vider tout un bâtiment pour des rénovations lourdes ou pour une démolition-reconstruction, comme à Rempart des Moines. Dans ce cas-là, les locataires déménagent vers de nouveaux logements, via ce qu'on appelle les opérations tiroirs.

Aujourd'hui, il existe aussi la possibilité de proposer de l'occupation précaire dans les logements inoccupés. Mais c'est quand même assez compliqué pour les sociétés, car ça implique parfois des frais pour la remise aux normes de salubrité avant la mise à disposition de ces logements temporaires. Malgré tout, le Logement Bruxellois va réaliser un test avec 24 logements via un projet de convention avec la Fédération Bruxelloise Unie pour le Logement. Ces logements seront mis à disposition pour une période de 2 ou 3 ans dans le cadre d'une réinsertion par le logement, par exemple pour des personnes victimes de violences conjugales ou qui ont perdu leur logement. Ce n'est évidemment pas

le seul projet en cours dans le secteur, relevons celui d'Evercity également. »

Des projets ont-ils été retardés à cause de la crise sanitaire ?

Lionel Godrie : « Le confinement, et principalement le premier, n'a pas été évident à gérer. Nous devions tous nous adapter et prendre l'habitude du télétravail. On pourrait croire que le confinement a mis un coup de frein à toute une série de programmes. Mais quand on regarde au Logement Bruxellois, y compris pour le Plan Climat, nous avons réussi à rester dans les délais.

Nous avons assez rapidement décidé d'organiser nos commissions techniques par visioconférence. Cela n'a pas été simple, surtout au début, mais aujourd'hui nous sommes exactement dans les délais que nous avions prévus en 2019 au lancement du Plan Climat. Au plus tard fin juin, les permis d'urbanisme auront été déposés et courant 2023, la toute grande majorité des travaux auront commencé.

Cela démontre que, grâce à une ingénierie administrative et juridique, il est possible de compresser les délais et faire aboutir des projets en 4 ou 5 ans en démarrant de zéro. Alors qu'auparavant, on se trouvait plutôt dans des délais de 7 ans ou plus. Donc malgré les difficultés, nous avons été capables de nous réinventer, d'être innovants et de continuer à faire avancer les choses.

J'insiste aussi sur le fait que cette approche a pu avoir lieu grâce à la parfaite collaboration entre notre société et la SLRB. Il y a une réelle volonté de faire avancer les choses, et tant mes collaborateurs que ceux de la SLRB ont fait appel à leur créativité et leur esprit d'innovation pour réaliser cela. Avec toute l'envie du monde, Le Logement Bruxellois ne pourrait pas y arriver tout seul. Nous avons besoin d'un partenaire comme la SLRB qui met de l'huile dans les rouages, tout en conservant également des exigences claires. »

Dorien Robben : « Dans l'analyse des besoins des SISP que nous avons menée en 2019, il est clairement ressorti que les sociétés attendaient de nous une approche plus collaborative et individualisée. Là où les sociétés sont fortes, il n'y a pas de raison que la SLRB vienne faire de la surenchère. Et là où elles ont besoin d'un peu plus de soutien, nos collaborateurs mettent à disposition leur expertise et leur vue d'ensemble du secteur. Il faut responsabiliser les gens en fonction de la maturité de leur société. Sans oublier les Conseils d'Administration des différentes SISP, qui ont également un rôle important à jouer. C'est tout à fait cet esprit que nous avons inscrit dans notre nouveau contrat de gestion. »



> Querelle - Bruxelles

CPAS

JOURNÉE INTER CPAS

Le 9 février dernier se tenait, sous une formule virtuelle la traditionnelle Journée inter-cpas, sous le titre de circonstance : comment accompagner à distance via les prestations de services et les aides ?

Les intervenants ont discuté des « nouveaux » types de contacts à distance mis à l'œuvre entre l'assistant social et le bénéficiaire, de l'accompagnement en virtuel selon les types d'aides ou de prestations, les pratiques développées par les travailleurs sociaux pour garder le contact avec les personnes et les différences en période de confinement en termes d'accompagnement social, de contacts virtuels.

Durant cette journée d'étude, il a été proposé de décoder le travail social à distance versus le travail social en présentiel, et d'en étudier les complémentarités.

Il a été également abordé la notion de télétravail, qui est devenue la règle dans les CPAS.

> Vous pouvez retrouver la plupart des interventions de cette riche journée sur <https://www.brulocalis.brussels> > actualité > Journée inter CPAS du 9 février 2021 [16.02.2021]

AUDITION DE LA FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS À LA COMMISSION COVID-19 DU PARLEMENT

Ce 14 janvier 2021, la Fédération des CPAS bruxellois a été auditionnée à la Commission Covid-19 du Parlement bruxellois.

La Fédération a tenté une analyse nuancée et bien entendu partielle de la crise dans les maisons de repos. Il en ressort un défaut d'attention et de prévoyance à l'endroit des maisons : des semaines durant, elles n'étaient pas prioritaires pour le matériel de protection et de testing. Le comportement de certains hôpitaux et généralistes a aggravé la situation. Le manque de places de maisons de repos et de soins et de personnel de réactivation a aussi pesé. L'absence de formation à l'usage du matériel de protection et des connaissances en hygiène inadaptées à un contexte de pandémie n'ont rien arrangé.

Des progrès ont été accomplis sur ces différents plans et, aujourd'hui, les maisons

de repos sont mieux parées pour faire face à un rebond ou une troisième vague.

Il faut éviter à tout prix de réitérer le cocktail amer mélangeant fermeture du lieu de vie, isolement du résident en chambre, arrêt des activités et animations, rupture de tout contact physique avec les proches et interdiction de sortie. Aucun autre citoyen n'a été confronté à des mesures d'une telle sévérité dont les effets secondaires ont été fort néfastes.

En tous les cas, une maison de repos n'a pas à fonctionner comme un hôpital « low cost ». Ce n'est pas sa vocation et elle n'en a ni les moyens humains, ni les moyens matériels. Elle doit rester un lieu de vie avec des soins.

Force est de constater que la sous-occupation persiste et qu'une série de maisons de repos restent déforcées en terme de ressources financières. Les maisons de repos doivent avoir des moyens comparables à ceux qui étaient les leurs en 2019 pour assurer la continuité des soins.

70 % des personnes décédées à Bruxelles sont des résidents de maisons de repos. Dans un pays qui a notre niveau de civilisation et de richesse, pareille hécatombe n'aurait pas dû avoir lieu. Cette tragédie n'est pas encore à son dernier acte mais la question du sens se pose déjà. Au-delà des réponses opérationnelles, une parole officielle de regret serait plus que bienvenue. En mémoire de tous ceux partis trop tôt et parfois dans une atroce asphyxie mais aussi par empathie pour leurs proches éplorés.

La vaccination en cours donne une perspective de renouer avec une forme de sécurité sanitaire ainsi qu'une vie plus ouverte et féconde. C'est une question de vie ou de mort. C'est un enjeu de solidarité, en particulier avec les plus vulnérables et le personnel de la santé. C'est une responsabilité morale et politique de tout un chacun. Espérons y parvenir au plus vite

Si l'on a appris, les questions sur le virus restent multiples. Quelle sera la durée des anticorps ? Les vaccins vont-ils permettre de réduire les transmissions ? L'immunité collective sera-t-elle atteinte avec une vaccination sur base volontaire ? L'incertitude reste grande et le personnel des maisons de repos plus que fatigué. Tout cela incite à la vigilance : l'heure n'est pas à baisser sa garde.

> Vous pouvez retrouver le texte de l'audition sur <https://www.brulocalis.brussels> > actualité > Audition de la Fédération des CPAS bruxellois à la Commission Covid-19 du Parlement

Rappelons qu'à parution de cette revue, et sauf report éventuel, le rapport final de la Commission Covid devrait avoir été voté.

MAISONS DE REPOS – PERSPECTIVES FINANCIÈRES ET NORMES INCENDIE

En raison de la crise du Covid, les maisons de repos ont connu à la fois une baisse du nombre de résidents et des charges additionnelles. Le Gouvernement bruxellois a pris des mesures significatives de soutien à ces lieux de vie. Elles sont à saluer.

Force est de constater que la sous-occupation persiste et qu'une série de maisons restent déforcées en terme de ressources financières. Certaines résidences ont un forfait plus bas en 2021 en raison de la modification du profil des résidents pendant la première vague.

Cette sous-occupation n'est pas prête de disparaître pour des motifs qui sont en large partie indépendants de la volonté de leur direction et pouvoir organisateur. Il s'agit notamment d'un déficit de confiance suite à la première vague, les limitations de vie sociale en maison de repos à des fins de protection sanitaire ainsi que l'apparition de nouveaux variants.

Le 21 janvier, les mesures suivantes ont été annoncées au secteur :

- immunisation des journées perdues pour le financement des soins (forfait) à concurrence de 75 % au cours du premier trimestre 2021 et de 25 % au cours du second sous condition de non-distribution de dividende et de maintien de l'emploi.
- relèvement de 7 à 17 centimes de l'intervention de 0,07 euro par jour et résident pour le financement de produits et de matériel destinés à prévenir les maladies nosocomiales ;
- financement du médecin coordinateur aussi en maison de repos. 30 centimes seraient prévus à cette fin par lit et par jour.

La Fédération des CPAS Bruxellois a écrit avec le secteur des maisons de repos le 2 février à Mme Elke Van den Brandt et M. Alain Maron, Ministres Membres du Collège réuni de la Commission communautaire commune, chargé de la Santé et de l'Action sociale, pour exprimer son point de vue sur ces éléments.

Elle sollicite notamment:

- une solution diligente pour la vaccination des nouveaux résidents et travailleurs.
- l'immunisation pour la facturation du forfait à 100 % et ce au moins pour les deux premiers trimestres 2021.
- une compensation lorsque le forfait 2021 a nettement baissé pour certaines structures si l'emploi a été maintenu et qu'elles se soient abstenues de distribuer des dividendes ;
- des mesures de neutralisation afin de préserver le financement 2022 via le forfait.

Par ailleurs, dans ce contexte déjà compliqué, de nouvelles normes incendie sont annoncées et ont fait l'objet d'une présentation à Iriscare le 2 février. Selon la Cocom, « pour les établissements existants, une nouvelle exigence importante est l'obligation de diviser des niveaux de construction en compartiments partiels pour

permettre une évacuation horizontale ». « Il n'est pas prévu d'intervenir financièrement dans le coût relatif aux travaux de mise en conformité aux nouvelles normes ».

La Fédération est consciente de l'importance de la protection incendie. Vu la technicité de la matière, les investissements qui devraient être accomplis dans certains cas et les coûts qui en découleraient, le secteur est d'avis qu'il faut prendre le temps de la réflexion. L'élaboration de nouvelles normes est nécessaire. Toutefois, le cadre actuel datant de 1974 et compte tenu des nombreux défis auxquels nous faisons face depuis un an leur mise en œuvre n'est pas une urgence.

En outre, les subventions aux investissements devront être adaptées à due concurrence d'autant plus que la baisse persistante de l'occupation altère déjà la situation financière des maisons de repos. Il ne serait pas acceptable que les travaux de mise en conformité ne

fassent l'objet d'aucune subvention là où les travaux sont habituellement subventionnés. A défaut leur coût sera répercuté sur les prix de séjour en maison de repos.

> Vous pouvez retrouver notre courrier aux Ministres Maron et Van den Brandt sur <https://www.brulocalis.brussels> > actualité > Maisons de repos – Perspectives financières et projet de nouvelles normes de protection incendie [3.2.2021]

NGI
Nationaal
Geografisch
Instituut

IGN
Institut
Géographique
National

geo.be

**Salon des
Mandataires
17 & 18 juin 2021**

www.ngi.be
Stand: 3E40
sales@ngi.be - Tél.: 02/629.82.82

> SAVE THE DATE - 01/04/2021

Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW), la Vereniging voor Vlaamse Steden en Gemeenten (VWSG), la Fédération des CPAS bruxellois et l'Association de la Ville et des Communes de Bruxelles (Brulocalis) organisent une journée d'étude sur :

LE PARRAINAGE, UN OUTIL COMPLÉMENTAIRE D'INTÉGRATION POUR LES RÉFUGIÉS ET PRIMO-ARRIVANTS ?

LE JEUDI 1^{er} AVRIL 2021, DE 9H00 À 15H30.

Programme

- **La matinée** : une séance plénière rassemblant les interventions d'experts, d'acteurs locaux de terrain tant du domaine public que du milieu associatif, de réfugiés-parrains/marraines (buddies) et de personnalités politiques en charge de l'asile et la migration (fédéral) et de l'intégration (régional).
- **L'après-midi** : des ateliers thématiques pour l'échange de bonnes pratiques.

PARTICIPANTS

Tous les acteurs de l'intégration des réfugiés et primo-arrivants et notamment les CPAS, communes, agences et bureaux d'intégration et d'accueil de primo-arrivants, administrations concernées, associations, acteurs de l'accueil, responsables politiques, membres du secteur académique, membres du corps enseignant, demandeurs/bénéficiaires de protection internationale (réfugiés et bénéficiaires de protection subsidiaire) et citoyens impliqués dans des initiatives de parrainage sont invités à prendre part à cette journée.

LANGUE

L'évènement étant national, les interventions se feront en néerlandais et français. Une traduction simultanée sera assurée, y compris pour les participants en ligne, lors des sessions plénières et certaines des sessions thématiques.

INSCRIPTION

Compte tenu du contexte sanitaire, cet évènement se tiendra en ligne.

Les inscriptions sont ouvertes sur www.brulocalis.brussels



> « L'intégration c'est plus simple à deux »

L'essor des initiatives citoyennes témoigne de l'existence, au sein de la société belge, d'une forte volonté d'aller à la rencontre des réfugiés.

Dans le contexte de l'intégration des réfugiés et primo-arrivants, le parrainage est une forme d'engagement bénévole par laquelle un volontaire et un réfugié ou un primo-arrivant s'associent dans une relation individuelle. D'autres termes sont également utilisés pour décrire ce type d'engagement, tels que le buddying, mentorat, tutorat, ou encore accompagnement en binômes, duos ou tandems. Outre les citoyens engagés, nombreux sont les acteurs impliqués dans la mise en place de parrainages : administrations communales, CPAS, secteur associatif, centres régionaux d'intégration (CRI), Bureaux d'Accueil de Primo-arrivants (BAPA), etc.

L'objectif du parrainage pour les réfugiés et les primo-arrivants est de leur permettre de s'insérer plus facilement dans la société d'accueil, mais en offrant également un soutien fonctionnel et pratique dans des domaines particuliers tels que l'apprentissage de la langue, la recherche d'un logement, la scolarité ou encore la recherche de formations ou d'un emploi. Quant aux bénévoles engagés, le parrainage leur permet de participer à la construction d'une société plus accueillante, de développer leurs compétences sociales et interculturelles, et de nouer des amitiés durables. Les liens tissés entre bénévoles et réfugiés/primo-

arrivants favorisent ainsi la compréhension mutuelle et la cohésion sociale en déconstruisant les préjugés.

L'évènement vise à mettre en lumière les apports du parrainage face aux défis que les réfugiés et primo-arrivants ainsi que ceux qui les accompagnent rencontrent dans leur processus d'intégration. Au cours de cette journée, des pistes de solutions seront identifiées et des recommandations formulées pour l'avenir.

Cette journée fait suite à la campagne de sensibilisation #BuddiesWithRefugees, menée par le HCR en décembre 2020 sur cette même thématique.

> Contacts

Sophie Lair, Protection Associate, UNHCR : lair@unhcr.org

Cécile Thoumsin, UVCW conseillère personnes étrangères et demandeurs de protection internationale à la Fédération des CPAS wallons : cecile.thoumsin@uvcw.be

Sabine Van Cauwenberge, Stafmedewerker integratie- en inburgeringsbeleid, VWSG : Sabine.Vancauwenberge@VWSG.be

Léa Champagne, conseillère et gestionnaire du projet IncluCities, Association de la ville et des communes de Bruxelles, Brulocalis : lea.champagne@brulocalis.brussels

> Plus d'info

Pour en savoir plus sur la campagne #BuddiesWithRefugees,

visitez : www.unhcr.org/be/campagnes/parrainage

> Léa Champagne, gestionnaire INCLUCITIES et secrétaire de la délégation belge au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE)

ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'INTÉGRATION DES MIGRANTS ET DES RÉFUGIÉS (1/2)

« C'est au niveau local que la réalité de la migration se joue et affecte la vie des citoyens. C'est pourquoi les villes peuvent et doivent être pleinement impliquées »¹.

Troisième publication dans le cadre d'une série d'articles consacrés à la thématique de l'intégration des migrants et des réfugiés au sein des villes lié au projet européen INCLUCITIES. Brulocalis accompagne la commune de Schaerbeek et la Ville de Bruxelles qui agissent à titre de ville mentor (partage de bonnes pratiques) auprès de deux villes « apprenantes », soit Jelgava en Lettonie et St-Jean-de-la-Ruelle en France.

Pour lire les articles liés à la thématique IncluCities, vous pouvez consulter les numéros précédents : #119 (juin – août 2020) – [L'intégration des migrants au sein des villes européennes : enjeux & perspectives du projet européen IncluCities 2020-2023](#)

#121 (novembre – décembre 2020) - [Clés pour des villes inclusives : le benchmarking des politiques d'intégration des immigrants au niveau européen \(FR\) / Keys to inclusive Cities: benchmarking immigrant integration policies at a European level \(UK\)](#)

1. Citation tirée d'une lettre ouverte de Michael Spindelegger, Directeur General ICMPD ; Maimunah Mohd Sharif, Directeur exécutif UN-Habitat ; Emilia Saiz, Secrétaire générale CGLU publiée dans la revue Politico en décembre 2020, Consulté en ligne
2. Caponio, T. & Borkert, M. (2010). *The Local Dimension of Migration Policymaking*. Amsterdam University Press ; Scholten, P.W.A. (2013). *Agenda Dynamics and the Multi-Level Governance of Migrant Integration. The case of Dutch migrant integration policies*. Policy Sciences 46: 217-236.c
3. Voir à ce sujet le nouveau pacte européen sur la migration et l'asile : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_20_1706
4. « Ensemble de normes juridiques, lois et réglementations, de politiques et de traditions, ainsi que d'institutions (infranationales, nationales, régionales et internationales) et de processus qui déterminent et régulent la façon dont les États abordent la migration sous toutes ses formes, en prenant en compte les droits et les responsabilités et en promouvant la coopération internationale ». Définition de la gouvernance des migrations développée par l'Organisation internationale des Migrations (OIM), 2019, Consulté en ligne <https://bit.ly/2NcrJThm>. Pour connaître le Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM, il faut consulter la page suivante : https://publications.iom.int/system/files/migof_brochure_fr.pdf
5. E. Hackett Sarah, « Le « virage local » dans une perspective historique : deux études de cas sur des villes de Grande-Bretagne et d'Allemagne », Revue Internationale des Sciences Administratives, 2017/2 (Vol. 83), p. 347-364, Consulté en ligne : <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-administratives-2017-2-page-347.htm>
6. Lacroix, T., Desille, A. (Eds.) (2018). *International Migrations and Local Governance*, Basingstoke ; New York, Palgrave MacMillan

Dans toute l'Europe, les questions de migration ont dominé les débats au niveau national et européen ces dernières années. Plusieurs événements ont façonné les migrations dans la région euro-méditerranéenne : la crise de la dette européenne, les tensions sociales en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, les conflits armés violents, la pauvreté et les déplacements induits par le changement climatique, entre autres facteurs, et cette année, la pandémie mondiale liée au coronavirus a ajouté de nouvelles préoccupations sanitaires à la gestion des migrations. Souvent, les localités ont été confrontées à des défis d'accueil dans un contexte de budgets serrés, de pressions sur les marchés du logement et du travail, ainsi qu'à l'intensification de la polarisation politique autour des politiques de migration et d'intégration. Ainsi, la mobilité humaine a de plus en plus pour effet d'inscrire l'immigration au cœur de l'agenda politique local, ce qui a pu conduire à l'élaboration de politiques précisément locales et à la défense des préoccupations locales en ce qui concerne les défis posés par l'accueil et l'intégration des immigrants². Cet enjeu complexe qu'est la gouvernance des migrations et plus particulièrement de l'intégration des primo-arrivants sera abordé dans une série de deux articles : le premier fera un survol des enjeux reliés à la gouvernance locale de l'intégration au niveau européen, le second (parution au TUB #123) croquera des expériences de terrain et issues de recherches récentes concernant l'enjeu de la gouvernance locale de l'intégration à Bruxelles.

SURVOL DES ENJEUX LIÉS À LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'INTÉGRATION DES PRIMO-ARRIVANTS

Alors que dans la plupart des pays européens, les gouvernements nationaux sont mandatés pour définir et gérer les politiques de gestion de la migration, sur base des éléments de l'approche européenne globale des migrations³, les gouvernements régionaux et locaux sont souvent en première ligne de la mise en application des politiques d'accueil et d'intégration, mais pas toujours concepteurs desdites politiques puisque la gouvernance⁴ est souvent à niveaux multiples (GNM). Considérée comme le fait de négocier l'autorité entre les gouvernements à différents niveaux territoriaux, la GNM est souvent vue comme un bon moyen de questionner le rôle joué par les gouvernements centraux et de faire apparaître les types de contributions et d'influences politiques que les approches nationales ne permettent pas toujours de mettre en lumière⁵.

Ainsi, un « tournant local » des politiques d'intégration est observé depuis la fin des années 1990, à la suite des politiques de décentralisation opérées dans plusieurs pays du monde : les villes sont reconnues comme un niveau clé de la mise en œuvre des stratégies de gestion des populations immigrées⁶. Depuis le milieu des années 2000, l'Union européenne encourage la mise en œuvre de politiques municipales d'intégration (financement d'associations de soutien à l'insertion, création de

services administratifs dédiés, mise en place de formations en langue, etc.)⁷. Mais, parallèlement, elles doivent faire face aux effets de politiques migratoires plus strictes, qui renforcent la précarité des populations immigrées et compromettent leur capacité à s'intégrer dans le tissu socio-économique local.

En effet, bien que la question de la gouvernance locale de l'intégration des migrants intéresse de plus en plus les organisations internationales, les chercheurs et les décideurs publics, cette dernière reste encore plutôt méconnue du grand public. Parmi les réseaux initiés par les organisations internationales, le Forum des Maires pour la Mobilité humaine et le Développement tient une place spécifique⁸. En 2014, une première réunion a eu lieu à Barcelone, au cours de laquelle a été adopté « l'appel de Barcelone », destiné à « mettre l'accent sur la nécessité d'amplifier la voix des villes dans les discussions mondiales sur les migrations » et la gouvernance des politiques de gestion de la migration et de l'intégration⁹. C'est dire que les autorités locales ont cherché des réponses à leurs propres préoccupations en mutualisant leurs expériences.

Les villes et les régions deviennent néanmoins des agents de plus en plus actifs, qui élaborent leurs propres programmes, leurs stratégies et leurs questions/réponses aux défis liés à l'intégration, l'accueil et la diversité. Plus récemment, la « crise migratoire » de 2015-2016 a incité les autorités locales à se mobiliser face à la sécurisation des politiques migratoires, ce contexte ayant également favorisé un processus de mise en réseau, tant pour des villes à la recherche de soutiens techniques ou idéologiques que pour des organisations internationales cherchant à s'appuyer sur ces acteurs locaux afin de construire une gouvernance migratoire « transnationale » où les États n'ont pas apporté de réponses adéquates¹⁰. Ce « virage local » pourrait en outre contribuer à comprendre de manière plus approfondie pourquoi et comment les villes et les régions répondent de manières différentes à des problèmes communs et pourquoi et comment ces différentes réponses peuvent influencer les modèles nationaux de gestion de l'immigration¹¹. Par exemple, l'intérêt grandissant pour l'interculturalisme représente un nouveau point de vue sur la manière dont les gouvernements locaux peuvent faire face à la diversité et la promouvoir au-delà des modèles nationaux classiques allant du multiculturalisme (Royaume-Uni) à l'assimilationnisme (France)¹².

L'une des questions au centre de la littérature scientifique est celle de savoir s'il existe un modèle de politiques concernant les immigrants spécifiquement local. Plusieurs chercheurs¹³ soutiennent que les politiques locales concernant les immigrants sont particulières dans leur manière pragmatique d'envisager la résolution des problèmes. Certains disent que les gouvernements locaux coopèrent avec les organisations d'aide aux migrants dans l'idée pragmatique d'obtenir des informations sur les groupes de migrants, à des fins de coopération, et

parfois même dans le but de s'appuyer sur ces organisations pour assurer la mise en œuvre de mesures stratégiques locales. Certains chercheurs considèrent en revanche la sphère locale de la politique de migration comme une sphère extrêmement litigieuse, dans laquelle différents acteurs aux intérêts contradictoires sont susceptibles d'intervenir.

Ainsi, de nombreux problèmes d'intégration étant communs à plusieurs domaines politiques et niveaux de gouvernance, ils ne peuvent être résolus par un seul service indépendamment, ou même par le gouvernement de manière isolée. Les villes sont confrontées au défi de la conception des services capable de répondre aux besoins des divers groupes, y compris les immigrants ayant le statut de séjour leur permettant d'accéder aux services publics. Mais les villes doivent le faire sans alimenter les accusations selon lesquelles les nouveaux arrivants « sautent la file » au milieu de l'augmentation la xénophobie et l'anxiété face à la concurrence pour des ressources publiques parfois de plus en plus rares¹⁴. Nombre de ces défis sont universels, mais ils sont souvent ressentis avec une acuité particulière dans les localités aux ressources plus limitées ou moins expérimentées dans le domaine. Dans le domaine des politiques locales favorisant l'inclusion, de nombreuses approches sont développées et testées. L'expérimentation semble une voie porteuse pour le développement de services adaptés aux publics cibles dont les migrants et les réfugiés (services spécifiques et/ou services généraux adaptés)¹⁵.

Par ailleurs, le rôle important que peut jouer l'échelon local est reconnu par l'Union européenne, dans le cadre d'une série de réseaux municipaux et autres programmes de recherche, comme *EUROCITIES* et les *Cités interculturelles du Conseil de l'Europe*. Le nouveau plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion (période 2021-2027)¹⁶ promeut la reconnaissance de l'importante contribution des migrants à l'UE et toute une série d'orientations et de recommandations dirigées principalement vers les gouvernements nationaux. Il n'a pas force de loi, mais ses énoncés devraient être déclinés dans divers programmes et actions de financement de l'UE. Cela étant dit, la dernière mouture du plan d'action a intégré des orientations qui ciblent précisément les pouvoirs locaux (et régionaux), pourtant absents dans les précédentes versions. Citons quelques exemples concrets :

- Améliorer la coopération locale et l'échange de connaissances entre les villes ;
- Accroître les capacités des gouvernements locaux et régionaux à mettre en commun les bonnes pratiques, à travailler sur des activités liées à l'intégration, à faciliter l'échange et la reproductibilité des connaissances, ainsi qu'à avoir un meilleur accès au financement européen ;
- Renforcer la coordination entre les niveaux de gouvernance (principe de partenariat) dans la

7. Lacroix, T. (2020). « Réseaux des villes hospitalières : un panorama global », e-Migrinter Consulté en ligne : <http://journals.openedition.org/e-migrinter/2281>
8. Il s'agit d'une institution créée par l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) et d'autres organisations internationales telles que le PNUD ou la Banque mondiale : <https://observatoirevivreensemble.org/villes-ensemble-pour-les-migrants-et-les-refugies>
9. Lacroix, T. (2020).
10. Lacroix, T. (2020).
11. Lacroix, T., Desille, A. (Eds.) (2018).
12. Zapata-Barrero, R. (ed.) (2015). *Interculturalism in Cities: Concept, Policy and Implementation*, Cheltenham: Edward-Elgar Publishing
13. Vermeulen, F. & Stotijn, R. (2010). "Local Policies Concerning Unemployment Among Immigrant Youth in Amsterdam and in Berlin", in: Caponio, T. & Borkert, M. (Eds.). *The Local Dimension of Migration Policymaking*. Amsterdam: Amsterdam University Press. pp. 109-134
14. Zapata-Barrero Ricard, Caponio Tiziana, Scholten Peter, « Introduction au numéro spécial : « Théorisation du « virage local » dans un cadre d'analyse fondé sur la gouvernance à niveaux multiples. Étude de cas axée sur les politiques concernant les immigrants », Revue Internationale des Sciences Administratives, 2017/2 (Vol. 83), p. 245-250., Consulté en ligne : <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-administratives-2017-2-page-245.htm>
15. Sur les questions d'adaptation des services orientés vers une population cible comme les migrants, lire Pencer, Sarah. (2008). "Equality and diversity in jobs and services: City policies for migrants in Europe". European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions and Congress of Local and Regional Authorities, Consulté en ligne : <https://www.eurofound.europa.eu/publications/report/2008/quality-of-life-social-policies/equality-and-diversity-in-jobs-and-services-city-policies-for-migrants-in-europe>
16. Pour lire le plan d'action de la Commission européenne en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027 : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2178



POLITIQUE MIGRATOIRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) définit la politique migratoire comme « la législation et les mesures de politique qui ont une incidence sur les mouvements de personnes » et englobent « les voyages et la mobilité temporaire, l'immigration, l'émigration, la nationalité, les marchés du travail, le développement économique et social, les entreprises, le commerce, la cohésion sociale, les services sociaux, la santé, l'éducation, le maintien de l'ordre, la politique étrangère, les échanges commerciaux et la politique humanitaire » (OIM, 2017).

conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions et programmes nationaux et européens en matière d'intégration.

QUELLES CONTRIBUTIONS PAR ET POUR LES VILLES ?

Différents facteurs et processus peuvent conduire à l'apparition de divers cadres d'intégration aux niveaux intermédiaires de gouvernement, comme le niveau régional et le niveau des communautés, dans un gouvernement fédéral comme celui belge. Par exemple, dans les cas où de fausses informations circulent via divers canaux (médias, associations, citoyens), les villes peuvent être impliquées dans le développement et la promotion d'un récit équilibré des migrations. Bien qu'il s'agisse d'une question à multiples facettes, la migration peut aujourd'hui être considérée, sous certains de ses aspects, comme un sujet controversé et polarisant. Ainsi, la compréhension des perceptions locales et l'utilisation de données probantes pour lutter contre les idées fausses peuvent contribuer à réduire les tensions entre les communautés d'accueil et de migrants. Mais cela implique également la nécessité de disposer de ressources importantes pour assurer l'inclusion sociale, la communication et l'information auprès de tous les publics, l'adaptation des services, la formation des personnels aux questions migratoires et de diversité. En tant que premier interlocuteur des communautés locales, les autorités locales ne sont pas de simples partenaires de la mise en œuvre des politiques migratoires liées à l'accueil (admission) et l'intégration. Elles apportent une contribution active grâce à leur expérience et leur capacité à renforcer la participation civique et sociale des communautés locales et urbaines

La migration étant trop complexe, tous les niveaux de gouvernement sont donc appelés à travailler ensemble. L'OCDE le rappelait à juste titre dans une publication récente¹⁷ à destination des décideurs publics urbains : mettre en place un mécanisme de coordination à plusieurs niveaux pour améliorer la connaissance mutuelle des politiques nationales et de la diversité des pratiques existantes des gouvernements infranationaux. Au regard de ce constat, il semble nécessaire de renforcer la capacité des gouvernements locaux à assurer l'égalité d'accès aux droits et aux services de base pour tous, y compris les migrants et les réfugiés. La promotion d'une planification urbaine inclusive qui tient compte des besoins des migrants et des réfugiés permet, en effet, de développer des logements abordables, des espaces publics sûrs et accessibles et des services urbains pour tous. Elle favorise également une culture urbaine d'inclusion, où tous sont considérés comme égaux. Il existe par ailleurs un cadre européen commun qui donne des références et des principes pour le développement de politiques publiques locales adaptées à l'intégration des immigrants. Un de ces principes stipule que « la participation des immigrants au processus démocratique et à la formulation des politiques et mesures

d'intégration, en particulier au niveau local, favorise leur intégration »¹⁷. Là aussi, les gouvernements locaux peuvent jouer un rôle de premier plan en intégrant l'expérience (besoins, aspirations) des primo-arrivants au sein d'instance existante ou en créant une nouvelle structure dédiée à leur participation.

Pour conclure, il nous semblait pertinent de souligner une annonce particulièrement importante pour améliorer la gouvernance des migrations en Belgique, celle du nouveau secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, Sammy Mahdi, en décembre dernier : la création d'une Conférence interministérielle sur la migration et l'intégration (CIM)¹⁸. Elle aura notamment pour mission de pallier au manque de coopération entre les différents niveaux politiques pour lesquels des compétences (ou parties de compétences) ont été transférées concernant l'intégration, elle prévoit également une plateforme de concertation entre le fédéral et les entités fédérées. Voilà une proposition qui semble cohérente au regard des recommandations de l'OCDE et d'autres organisations internationales reconnues.

> Plus d'info

Pour connaître les différentes ressources et stratégies mises en avant par la Commission européenne concernant l'intégration locale des migrants et réfugiés :

https://ec.europa.eu/info/eu-regional-and-urban-development/topics/cities-and-urban-development/priority-themes-eu-cities/inclusion-migrants-and-refugees-cities_fr

Le Projet INCLUICITIES est un projet de 3 ans financé par le Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF) de l'Union Européenne visant à améliorer l'intégration des ressortissants de pays tiers par la coopération city-to-city dans les petites et moyennes villes.

Co-funded by
the European Union



PROCHAIN ARTICLE

Regards croisés sur la gouvernance de l'intégration entre acteurs locaux. 2e article de la série (2/2) à paraître dans l'édition #123

17. OCDE (Organisation de coopération et développement économiques). (2020). "A gateway to existing ideas, resources and capacities for cities across the world", Consulté en ligne: <https://reliefweb.int/report/world/local-inclusion-migrants-and-refugees-gateway-existing-ideas-resources-and-capacities>

18. Voir les Common Basic Principles for Immigrant Integration Policy in the EU: <https://ec.europa.eu/migrant-integration/library/doc/common-basic-principles-for-immigrant-integration-policy-in-the-eu>

19. Voir la Note de politique générale fédérale Asile et Migration : <https://www.dekamer.be/FLWB/PDF/55/1580/55K1580014.pdf>. L'annonce dont il est question a été reprise par les médias dont La Libre : <https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/creation-d-une-conference-interministerielle-sur-la-migration-et-l-integration-5fd9429978e227df203366>

Ville durable - Europe

RENOUVELLEMENT DE LA
DÉLÉGATION BELGE AU CONGRÈS
DES POUVOIRS LOCAUX ET
RÉGIONAUX DU CONSEIL DE
L'EUROPE (CPLRE)

The Congress Le Congrès

Brulocalis a procédé au renouvellement complet de la délégation belge au Congrès pour le prochain mandat 2021-2026. La composition de la délégation devait respecter les différents équilibres géographiques (locaux et régionaux), linguistiques, politiques et de genre propres à la Belgique. La composition complète de la délégation sera entérinée lors de la prochaine session plénière du Congrès qui devrait avoir lieu du 23 au 26 mars 2021.

Plus d'info : www.coe.int/fr/web/congress/home

ACTUALITÉS DU CONSEIL DES COMMUNES ET DES RÉGIONS D'EUROPE (CCRE)

Une échevine Schaerbeekoise à la Commission permanente pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale du CCRE: Sihame Haddioui, échevine à la culture et l'égalité à la commune de Schaerbeek a été désignée par Brulocalis pour siéger au sein de Commission. En tant que membre de la Commission permanente pour l'égalité, elle pourra jouer un rôle d'importance en démontrant un engagement politique et en apportant un soutien actif aux travaux du CCRE pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau local en Europe et à l'étranger.



> Sihame Haddioui

LES 70 ANS DU CCRE !

Jeudi le 28 janvier dernier, le CCRE fêtait ses 70 années d'existence ! Vous pouvez revivre l'événement en visionnant [l'enregistrement vidéo](#) sur la chaîne YouTube. Pour un résumé des discussions, consultez [l'article synthétique](#). Retrouvez également les échanges sur les réseaux sociaux via [#CEMR70](#).

Pour en savoir plus sur leur passé, redécouvrez la [vidéo de leurs principales réalisations](#), [l'article retraçant leur histoire](#) ainsi que la [ligne du temps](#) présentant les moments clés et personnalités historiques du CCRE, réalisée par l'Institut de l'Union européenne de Florence.

Voir aussi notre article sur l'anniversaire du CCRE dans ce numéro

Le GT Europe s'est réuni le 7 décembre pour faire le bilan de l'année 2020 et échanger des informations sur le nouveau [cadre financier pluriannuel de l'Union européenne \(2021-2027\)](#). Ce nouveau cadre accorde une attention particulière à l'action climatique, à la cohésion territoriale et à la transition numérique. Brulocalis informera les communes sur les opportunités de financement de la nouvelle programmation européenne.

INCLUCITIES



Le mois de décembre et de janvier ont été des plus chargés pour les différents acteurs et partenaires d'Includities. Des formations au mentorat à l'analyse des propositions de benchmarking général et spécifique en passant par la préparation de contenus de communication et des visites d'étude, le projet semble bien démarré pour les huit villes participantes.

Le 10 décembre dernier avait lieu une formation virtuelle coordonnée par MigrationWork concernant le processus de mentorat (« mentoring ») entre les villes « mentor » et « mentee », accompagnées par Brulocalis. Quel est le mentoring et ce qu'il n'est pas ? Quelles sont les actions et les attitudes à développer ? Ce fût également un moment de débats autour de la première mouture du benchmarking général « Développer une approche stratégique de l'intégration des migrants et des réfugiés au niveau local ». Mais qu'est-ce que le benchmark ? Une norme de qualité autour du thème du mentorat qui sert de guide dans le processus. Pour en savoir plus sur le travail de MigrationWork autour du benchmarking des politiques d'intégration des migrants, rendez-vous dans le [TUB #121](#) !

La formation s'est conclue par une session thématique entre les duos de villes autour du benchmarking spécifique lié à chacun schéma de mentorat. Du côté de la ville mentor de Schaerbeek et de la ville mentorée de Jelgava, la proposition est de travailler sur « Soutenir l'apprentissage des langues dans des contextes formels et non formels », tandis que la ville mentor de Bruxelles et la ville mentorée de St-Jean-de-la-Ruelle ont travaillé sur les benchmarks suivants : « Mener une évaluation stratégique des besoins des migrants (résidents) et élaborer une approche sensible au genre ».



Les partenaires d'IncluCities en provenance de 6 pays : Belgique, France, Espagne, Italie, Grèce, Lettonie

Puis, le jeudi 17 décembre, les partenaires ont eu l'occasion de poursuivre leurs échanges autour du benchmarking spécifique tout en débutant la planification de la première visite d'étude qui aura lieu virtuellement en avril ou mai prochain. Barbara Kuznik a profité de cette réunion pour nous transmettre diverses informations et bonnes pratiques concernant la communication autour du projet.

Quelques nouveautés pour IncluCities :

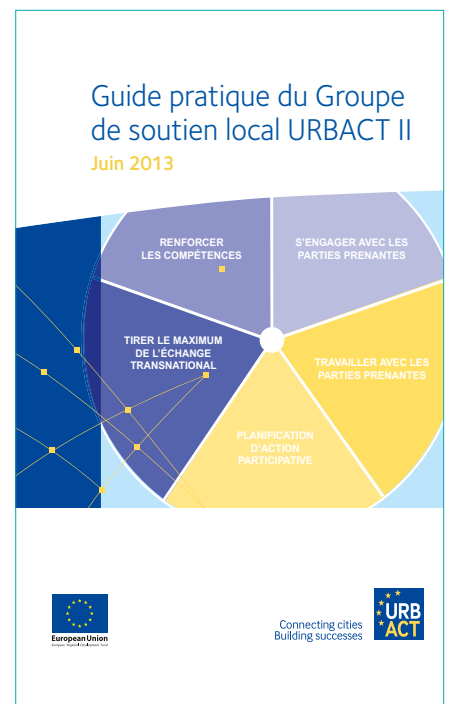
- Le site web INCLUCITIES est en ligne ! Avec toutes les informations relatives au projet et tout ce que vous devez savoir pour vous tenir au courant de la politique européenne en matière d'intégration et d'inclusion des migrants, ce site sera le point central de la communauté IncluCities. En faisant participer les huit villes participantes et leurs associations de pouvoirs locaux, le site web donnera un aperçu de l'avancement du projet IncluCities, de sa dynamique, des idées de terrain, des leçons tirées et des plans d'action pour les villes.

> Plus d'info: www.inclucities.eu

Brulocalis lancera au courant du mois de mars ou avril une nouvelle rubrique sur son site web, la matière « Migrations & Villes ». La page web regroupera une foule d'informations, à la fois conceptuelles et pratiques, autour des questions d'actualité qui touchent les enjeux migratoires, plus particulièrement celles liées à l'accueil, l'inclusion et l'intégration des personnes migrantes, au niveau local, soit dans les villes, les communes, les quartiers.

Le 9 février dernier, Brulocalis a donné une matinée de formation concernant la mise en place du réseau de soutien local (Local Support Network) auprès de ses partenaires lettons, français et belges. Une occasion parfaite pour apprendre les facteurs-clés

de succès essentiels à la mobilisation des parties prenantes (stakeholders), les objectifs, rôles et résultats associés à ce type de réseau, les bénéfices mutuels à construire sans oublier la feuille de route nécessaire à la mise en œuvre du plan d'action local. Un outil rigoureux et complet nous inspire dans ce processus, c'est le Guide pratique du Groupe de soutien local URBACT II.



Votre inspecteur, toujours là en cas de besoin

RUE DE LA
PROXIMITÉ



Ethias, l'assureur n°1 du service public en Belgique

Depuis 100 ans, vous pouvez compter au quotidien sur l'expertise des inspecteurs d'Ethias. Disponibles, compétents, **toujours proches de vous**, ils sont vos interlocuteurs uniques pour toutes vos questions d'assurance. Pas étonnant que **96 % de nos clients se disent satisfaits** de leur relation avec Ethias !
L'inspecteur Ethias : le conseiller qui vous simplifie la vie.

Découvrez notre gamme complète de produits et services sur www.ethias.be/secteur-public

ethias
sourire assuré

70 ANS À L'AVANT-GARDE DE L'EUROPE DES TERRITOIRES



L'Europe locale & régionale en action depuis 1951

70^e anniversaire du CCRE | #CEMR70

2021 verra le Conseil des communes et Régions d'Europe (CCRE) fêter son septantième anniversaire. Par le biais de Brulocalis, les communes bruxelloises sont membres de cette institution qui a à cœur de défendre le local au niveau européen. Brulocalis s'associe donc à cet anniversaire en reprenant deux articles faisant, l'un un petit retour en arrière sur les grandes évolutions du CCRE, et le second présentant les grands axes du CCRE de 2021.

Pour une personne, 70 ans est un âge de sagesse au firmament de la vie. Pour les organisations, dont l'espérance de vie est indéterminée, c'est une opportunité pour faire le bilan de ce qui a été réalisé et tirer les leçons de décennies de travail. Cette

année, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) célèbre avec son 70^e anniversaire sept décennies de plaidoyer et de partenariats pour renforcer l'Europe locale et régionale.

AUX ORIGINES : ŒUVRER POUR LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE

Les défis de 1951, date de la création de notre organisation, étaient à bien des égards très différents de ceux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. L'Europe venait de traverser deux guerres mondiales que les Nations s'étaient livrées les unes contre les autres avec une férocité terrible. Le fascisme avait été écrasé en Italie et en Allemagne, mais les dictatures de gauche et de droite continuaient à régner d'une main de fer dans le sud, le centre et l'est de l'Europe.

Les fondateurs du Conseil des Communes d'Europe (CCE) avaient alors pleinement conscience que la paix et la démocratie étaient des biens précieux mais fragiles en Europe. L'unité des Européens ne saurait se réaliser de manière verticale sous la seule autorité des gouvernements nationaux. Les Européens devaient plutôt collaborer par-delà les frontières en partant du terrain, faisant de leur unité une réalité sociale. De surcroît, les droits des communes devaient être établis et protégés, la vie civique locale étant le moyen le plus sûr de créer et de promouvoir une nouvelle culture de la citoyenneté en tant que fondement de l'État de droit.

C'est dans ce contexte que 56 maires et représentants locaux d'Allemagne, de Belgique, du

Danemark, de France, d'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas et de Suisse se sont réunis à Genève le 28 janvier 1951 pour fonder le Conseil des Communes d'Europe (CCE). Le militantisme de ces pionniers était nourri par des parcours et des vécus particulièrement variés. Parmi eux, l'historien et expert suisse en matière de gouvernement local Adolf Gasser, la syndicaliste juive allemande Alida De Jäger, le fédéraliste italien Umberto Serafini, le maire de Lyon, Edouard Herriot qui avait été un des fondateurs de l'Union internationale des Villes en 1913 et le jeune maire de Bordeaux, Jacques Chaban-Delmas, héros de la résistance.

En fait, les principes que les fondateurs ont affirmés en créant le CCE en janvier 1951 demeurent d'une étonnante actualité en déclarant que « *les maires et les élus des collectivités locales unis par-dessus les frontières par leurs préoccupations d'administrateurs au contact direct des réalités et des populations, sont des artisans d'une Europe libre, unie et respectueuse de diversités.* » Ce message résonne de la même manière en 2021 qu'en 1951.

Nous voyons bien comment plusieurs des préoccupations de l'année 1951 continuent à nous concerner aujourd'hui. De graves conflits politiques voire même

la guerre ne sont nullement bannis du continent européen, comme on peut malheureusement le constater en Ukraine ou dans le Caucase. Récemment, certains gouvernements nationaux semblent être tentés par une démocratie « illibérale » qui étouffe l'autonomie locale, l'influence de la société civile et les libertés humaines fondamentales. Le mouvement local et régional en faveur de la paix, de la démocratie et de la coopération européenne reste plus que jamais nécessaire.

LES PREMIÈRES INITIATIVES : JUMELAGES ET AUTONOMIE LOCALE

Dans un premier temps, l'activité concrète du CCE s'est attaquée notamment à la promotion des jumelages de villes. Les associations nationales relayaient les demandes des communes et les aidaient à trouver un partenaire adapté. Le CCE a également distribué du matériel pédagogique sur la manière de faire de ses jumelages un succès politique et social. Les villes jumelées organisent généralement des activités telles que des échanges d'étudiants, des événements culturels et sportifs communs et de valorisation des relations commerciales, ainsi qu'une coopération plus technique entre les responsables communaux.

Au lendemain de la guerre, Édouard Herriot constata que « *si tout divise les États, tout rapproche les communes.* » En effet, les jumelages de villes comme Montbelliard, Ludwigsburg, Liège, Lille, Cologne et Turin – unissant les citoyens de nations qui ennemies peu auparavant – revêtaient une grande valeur symbolique et ont permis une profonde rupture dans les mentalités. Le nombre de villes jumelées en Europe était au départ modeste, mais il a connu une croissance exponentielle au fil des décennies : quatre en 1951, 100 en 1958, 2 000 en 1971 et 4 000 en 1979.¹ Aujourd'hui, on estime qu'il y a plus de 20 000 de ces jumelages en Europe.

Un plaidoyer constant en faveur de la démocratie locale formait un autre pilier important de l'activité du CCE. Dès les premiers jours de la démocratie moderne au XIX^e siècle, Alexis de Tocqueville avait constaté que : « *C'est dans la commune que réside la force des peuples libres.* ». En effet, la participation à l'administration locale permettait aux citoyens de cultiver la pratique et l'expérience de la vie politique. Une culture citoyenne largement partagée et profondément enracinée dans les mœurs apporte ainsi une base solide à la démocratie.

Dès sa création, le CCE s'est attelé à la tâche pour promouvoir la démocratie locale, notamment avec l'adoption de la Charte européenne des libertés communales à Versailles en octobre 1953.² Ce document définit les conditions d'une véritable autonomie administrative et financière des communes, et constituait une déclaration des valeurs partagées par les membres du CCE.

Comme souvent dans la vie politique européenne, la promotion constante au fil des ans a finalement

donné des résultats tangibles. La Charte du CCE de 1953 a notamment servi de base à la Charte européenne de l'autonomie locale du Conseil de l'Europe de 1985.³ Cette dernière a depuis été ratifiée par 47 États européens, qui s'engagent à respecter les droits communaux, avec un contrôle régulier par des observateurs internationaux.



METTRE LE « R » DANS CCRE : DÉFENSE ET VALORISATION DES RÉGIONS

Au fil des ans, le CCE a élargi sa base de membres au-delà des communes pour inclure également les régions et territoires intermédiaires. En fait, le « R » dans le nom du CCRE n'a été ajouté qu'en 1984. Cette orientation territoriale plus large allait rapidement porter ses fruits. En effet, le CCRE a toujours plaidé non seulement pour la décentralisation politique, mais aussi pour une politique de développement territoriale décentralisée. La prospérité économique et le capital humain en l'Europe ne doivent pas être sur-concentrés dans une poignée de territoires.

Les gouvernements locaux et régionaux ont également gagné en reconnaissance politique au fil des ans. Le traité de Maastricht de 1992 permettra la création du Comité des Régions en tant qu'organe consultatif auprès des institutions européennes sur les sujets touchants les intérêts locaux ou régionaux. En outre, dans de nombreux pays, les régions ont acquis des compétences importantes depuis les années 1950, notamment en Belgique, en Espagne, en France et au Royaume-Uni. Il existe cependant un mouvement constant de va-et-vient entre les gouvernements centraux, régionaux et locaux, et dans certains pays, la crise économique des années 2010 a coïncidé avec une recentralisation des pouvoirs. Le CCRE décrit cette évolution dans sa publication *Structures et Compétences* qui est mise à jour régulièrement.

La poursuite du développement de la Communauté européenne a eu un impact croissant sur les collectivités locales et régionales. En 1975, la création du Fonds européen de développement régional (FEDER) visait à réduire les déséquilibres économiques, qui s'étaient accrus entre territoires depuis l'adhésion du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni. Avec la succession de nouveaux traités, les compétences de l'Union européenne n'ont cessé de s'étendre à de nouveaux domaines, dont beaucoup touchent les niveaux local et régional. Les associations de collectivités ont de plus en plus pris conscience du fait qu'elles devaient défendre leurs intérêts non seulement auprès de leur administration centrale, mais aussi auprès des institutions européennes.

Pendant toutes ces années, le CCRE s'est impliqué dans les débats européens et a partagé la perspective locale à travers ses plaidoyers et publications. A l'occasion du 60^e anniversaire du CCRE en 2011, le président de l'époque, Wolfgang Schuster, a présenté son concept de « gouvernance en partenariat » au président de la Commission

1. Axelle Bergeret-Cassagne, *Pour une Europe fédérale des collectivités locales. Un demi-siècle de militantisme du Conseil des Communes et des Région d'Europe, 1950-1999* (Paris : L'Harmattan, 2009), pp. 91, 99.
2. https://ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/charter_municipal_liberties_en.pdf
3. <https://www.coe.int/en/web/congress/european-charter-of-local-self-government>

européenne José Manuel Barroso, qui a convenu que « nous ne réussissons que si nous partageons tous une vision commune ainsi qu'une direction commune. Pour cela, nous avons besoin d'un véritable partenariat ». Le CCRE a également rencontré et partagé ses vues avec des membres de haut niveau de la Commission européenne, notamment Viviane Reding, Federica Mogherini, Günther Oettinger, Maroš Šefčovič ou encore Frans Timmermans, et du Parlement européen, comme le vice-président Rainer Wieland, le président de l'Inter-

groupe urbain Jan Olbrycht ou la vice-présidente Sylvie Guillaume.

Dans sa position sur l'avenir de l'Europe, le CCRE préconise une meilleure reconnaissance de la contribution des gouvernements locaux et régionaux au projet européen et demande que les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale soient soutenus et appliqués dans tous les pays européens. C'est pourquoi une collaboration étroite et substantielle avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe est essentielle.

LE CCRE DE NOS JOURS : ÉGALITÉ, CLIMAT ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Cela fait déjà quatre décennies que le CCRE promeut l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau local. En 1983, une première conférence, consacrée à cette question a été organisée à Pise, à l'initiative d'élu(e)s pionnières et un Comité permanent pour l'Égalité a été mis sur pied. Avec le soutien financier de la Commission européenne et en collaboration avec nos associations membres, le CCRE a rédigé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, lancée en 2006 lors de notre Congrès à Innsbruck. Aujourd'hui, plus de 1 850 communes signataires dans 36 pays s'engagent à prendre des mesures concrètes dans ce domaine.

Grâce au financement du gouvernement suédois à travers l'Association suédoise des pouvoirs locaux et des régions (SALAR) et du Parlement européen, nous avons créé un Observatoire européen pour suivre la mise en œuvre de la Charte. Notre étude *Les femmes en politiques : Tendances locales et européennes*, publiée en 2019, est la seule à fournir des faits et des chiffres sur la représentation des femmes à tous les niveaux de gouvernance dans 41 pays européens.

En 2013, le Comité directeur du CCRE a approuvé une règle stipulant qu'au moins 40 % de ses membres soient issus de chaque sexe, ainsi que 30 % des membres du Bureau exécutif et du Comité de gestion financière. En outre, le règlement intérieur adopté en 2015 exige que le CCRE tente d'assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans ses organes statutaires ainsi que dans toutes les délégations nationales. Actuellement, 65 femmes siègent au Comité directeur du CCRE, soit 47 % des membres, faisant du CCRE la seule organisation internationale assurant la parité dans ses organes de direction.

La politique européenne de cohésion est un enjeu majeur pour de nombreux membres du CCRE car leurs territoires peuvent recevoir des financements considérables en fonction de leur niveau de développement économique. Par conséquent, les négociations sur la conception et la mise en œuvre des programmes budgétaires pluriannuels de l'UE sont importantes pour notre activité de plaidoyer. Pour renforcer nos efforts, le CCRE s'est associé à

d'autres partisans d'une politique régionale forte pour créer l'Alliance pour la Cohésion, lancée par le Comité des Régions en 2018.

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, nous faisons pression pour que le plan de relance européen « Next Generation EU » soutienne les collectivités et les secteurs économiques les plus touchés. Le CCRE soutient fermement l'investissement de l'UE pour une transition verte, numérique et sociale afin notamment de réaliser les objectifs mondiaux tels que l'Accord de Paris sur le climat et les Objectifs de développement durable (ODD).

Le changement climatique et la transition énergétique constituent un autre champs d'activité important. Les températures mondiales ont déjà augmenté d'environ 2 degrés centigrades depuis 1900 et les Nations Unies prédisent un avenir sombre pour notre planète si les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas réduites de manière radicale. C'est pourquoi le CCRE est l'un des membres fondateurs de la Convention des Maires pour le climat et l'énergie, lancée par une coalition d'acteurs de la gouvernance locale et régionale avec le soutien de la Commission européenne en 2008, qui vise à réduire les émissions de CO₂ d'au moins 40% d'ici 2030 et à accroître l'utilisation des énergies renouvelables. En collaboration avec nos associations membres, nous favorisons l'échange de bonnes pratiques, soutenons la mise en œuvre des engagements des signataires et coordonnons les contacts entre les différentes parties prenantes.

Les dimensions locale et mondiale sont profondément imbriquées. En effet, la devise « pensez global, agir local » demeure d'une actualité prégnante. Nous savons depuis longtemps que le monde est confronté à des défis communs qui demandent aussi des réponses au niveau local. C'est pourquoi les communes et les régions ont besoin d'une représentation au niveau mondial. C'est pourquoi le CCRE a participé à la création de notre organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), contribuant au renforcement de la position des collectivités territoriales au niveau mondial et en particulier auprès des Nations Unies.

Nous avons remporté un succès majeur en 2008 lorsque, suite à l'adoption du rapport parlementaire porté par Pierre Schapira, membre du Parlement européen et maire-adjoint de Paris, la Commission européenne a reconnu les gouvernements locaux comme des acteurs clés de la coopération décentralisée au développement. Cette même année, le réseau PLATFORMA a vu le jour, une coalition de villes, de régions et de leurs associations actives dans la coopération au développement de ville à ville et de région à région.

En collaboration avec les partenaires du Groupe de travail mondial des gouvernements locaux et régionaux, le CCRE partage la perspective locale au sein des processus politiques internationaux, en particulier l'agenda climatique, les Objectifs de développement durable et ONU-Habitat (qui traite du logement et du développement urbain durable). Enfin, le CCRE collabore également avec l'OCDE, notamment sur les finances locales et le développement territorial, urbain et rural.

LE CCRE : UNE ORGANISATION EN MUTATION CONSTANTE

Le CCRE a évolué constamment au cours des années. En effet, le nombre de membres a augmenté régulièrement, tout comme la taille du Secrétariat. Des changements physiques importants ont eu lieu en 2007, lorsque le CCRE, avec de nombreuses associations membres ayant un bureau à Bruxelles, a emménagé dans la Maison des Villes, Communes et Régions Square de Meeûs, à deux pas du Parlement européen. Fin 2013, le bureau parisien du CCRE a été fermé et le siège officiel a été transféré à Bruxelles. Cela s'est produit pendant le mandat d'Annemarie Jorritsma, maire d'Almere aux Pays-Bas, première et jusqu'à présent seule femme présidente du CCRE (2013-2015). Au cours des années suivantes, Frédéric Vallier, secrétaire général du CCRE depuis 2010, a renforcé les moyens du CCRE, doublant quasiment ses effectifs, en partie grâce à l'apport de financements extérieurs, principalement de l'Union Européenne.

L'année 2019 a été marquée par l'impact de la COVID-19 sur les collectivités mais aussi sur le CCRE et l'organisation de nos travaux. Le groupe de travail COVID-19 que nous avons créé a bénéficié de la participation des collègues de 34 associations membres – un record démontrant l'intérêt et la volonté des membres de partager leurs expertises et leurs expériences. L'organisation de réunions virtuelles a entraîné une augmentation du nombre de participants aux réunions et aux événements. Le CCRE poursuivra cette pratique, qui nous permet également de réduire l'empreinte carbone, le temps et les frais liés aux déplacements.


Avec le souci de toujours rester au fait de l'actualité et des attentes de ses membres, le CCRE a rédigé une Stratégie pluriannuelle pour les années 2020-2030, pour faire de notre organisation un acteur de l'évolution, contribuant au changement de

paradigme de la gouvernance européenne et appelant les collectivités à jouer un rôle essentiel dans les politiques publiques aux niveaux national, européen et international. Les priorités thématiques sont présentées autour de quatre « P » – *people* (les personnes), *partnership* (le partenariat), *places* (les lieux) et *planet* (planète) – harmonisées avec les Objectifs de développement durable.

La stratégie prévoit également de mettre davantage l'accent sur la communication et d'améliorer la gestion et le partage des connaissances. Une restructuration interne du Secrétariat entre également en vigueur à partir de janvier 2021, avec notamment une réorganisation des équipes pluridisciplinaires autour de domaines thématiques.

ENGAGER DES ACTIONS POUR PRÉPARER L'AVENIR

La célébration de notre 70^e anniversaire le 28 janvier et tout au long de l'année 2021 est une occasion idéale pour prendre du recul afin de faire le bilan de nos réalisations passées et réfléchir à l'avenir dans un monde en pleine mutation sociale et technologique. Dans l'Union Européenne, la conférence sur l'avenir de l'Europe sera prochainement lancée, l'occasion pour les citoyens de partager leurs perspectives sur la forme que devrait prendre l'Union. Le CCRE, en tant qu'organisation paneuropéenne, veillera à ce que tous nos membres soient servis dans leurs besoins et intérêts, que ce soit par le biais du plaidoyer ou du partage des connaissances.

Si l'actualité européenne et mondiale aujourd'hui est souvent marquée par la polarisation et la division politique, nous devons également tenir compte des progrès accomplis depuis 1951, lorsque la situation était particulièrement sombre. Pouvons-nous nous projeter vers l'année 2051 avec espoir et optimisme ? Après tout, il semble bien que les années à venir pourront offrir de remarquables opportunités pour les mouvements citoyens et les changements sociaux. Au-delà des institutions, cela dépendra avant tout de la jeunesse. Un mot de Valéry Giscard d'Estaing, président du CCRE entre 1997 et 2004 et récemment disparu, semble particulièrement approprié. Dans son dernier message au CCRE, l'ancien Président avait notamment exhorté les jeunes à agir : « *Aujourd'hui, le pouvoir est à prendre ! Il est à prendre au sens noble du terme, pas pour restreindre la liberté des autres. C'est le pouvoir d'agir, de faire venir l'avenir et de l'organiser. Que la jeune génération s'en empare !* » 

> Plus d'info

www.ccre.org

Vous y retrouverez notamment les liens vers les vidéos et discours de la cérémonie d'anniversaire, qui s'est tenue le 28 janvier dernier.

> Erik CAELEN, conseiller en mobilité à Brulocalis

LE PLACEMENT DE LA SIGNALISATION DE CHANTIER EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Depuis la dernière réforme de l'État de 2014, les conditions de placement de la signalisation sont devenues une compétence régionale. Au vu du contexte urbain de la Région de Bruxelles-Capitale, des dispositions spécifiques étaient déjà nécessaires avant la réforme de l'État, surtout pour encourager les modes de déplacement actifs. Cette réglementation a été reprise dans différents arrêtés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale¹. Plusieurs propositions destinées à adapter le code du gestionnaire ont été transmises récemment au ministre bruxellois compétent. Lorsque ces propositions auront été approuvées et coulées dans un arrêté, un groupe de travail se penchera également sur la législation relative à la signalisation temporaire et à la signalisation de chantier. Dans l'attente de cette révision, l'Arrêté ministériel du 7 mai 1999 et les dispositions complémentaires bruxelloises restent en vigueur. Voici une énumération des mesures actuelles qui diffèrent de la Flandre et de la Wallonie.

MESURES QUI DOIVENT ÊTRE PRISES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX

Lorsqu'un chantier influence la mobilité pendant plus de quinze jours, une brochure d'information est transmise aux riverains concernés avant le début des travaux.

Cette brochure les informe sur la gestion et le déroulement des travaux et mentionne notamment la raison et l'intérêt des travaux, leur ampleur, leur nature et leur durée, le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des entreprises qui effectuent les travaux ainsi que du responsable de la signalisation et du maître d'ouvrage.

Certains maîtres d'ouvrage ont élaboré des mesures complémentaires pour mieux informer les usagers à propos de travaux particulièrement dérangeants. En voici quelques exemples :

- distribution de feuillets d'information aux carrefours quelques jours avant les travaux ;
- création d'un site Internet, spot radio ;
- médiateur.

PENDANT LES TRAVAUX

Le gestionnaire d'un chantier doit organiser celui-ci de manière à ce qu'avant tout, la circulation des usagers actifs reste possible. Viennent ensuite les transports publics, puis les services de secours et enfin les autres véhicules motorisés.

Les chantiers qui durent plus d'une semaine doivent être isolés par des barrières de clôture du type suivant. Ces barrières ne sont pas destinées à servir de signalisation de chantier.



1. Ordonnance du 3 mai 2018 relative aux chantiers en voirie publique et Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 avril 2019 exécutant l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux chantiers en voirie publique

COULOIRS DE CONTOURNEMENT

Dès qu'un trottoir ou une piste cyclable est interrompu(e) par un chantier, un couloir de contournement est obligatoirement mis en place. Ces couloirs doivent permettre le passage des usagers actifs, protégés contre les risques du chantier et de la circulation automobile grâce à la clôture et à l'obstacle physique dûment signalé à chaque entrée.

Les couloirs de contournement qui sont destinés à la circulation des usagers actifs répondent aux prescriptions générales suivantes² :

- ils font partie intégrante de l'emprise du chantier ;
- ils sont mis en place avant le démarrage de la phase du chantier concernée ;
- ils sont libres de tout obstacle sur une hauteur minimale de 2,50 mètres et sur toute leur largeur ;
- ils sont protégés de la circulation automobile par des clôtures placées sur toute leur longueur et par un obstacle physique, dûment signalé, placé à leur entrée et à leur sortie ;
- s'ils sont installés sous un échafaudage ou une plateforme, ils sont protégés des éventuelles chutes de matériaux par un dispositif de résistance suffisante (placé à minimum 2,50 mètres de hauteur) et dont les montants et les traverses sont, à l'entrée et à la sortie du couloir de contournement, recouverts d'une protection physique matelassée ;
- ils permettent l'accès des impétrants à leurs installations, des riverains à leur immeuble et des usagers actifs à leur lieu de destination ;
- ils sont continus depuis leur entrée jusqu'à leur sortie, en ce compris leur raccordement à la voirie existante ;
- lorsque des charges sont manipulées au-dessus des couloirs de contournement ou lorsque des manœuvres d'entrée et de sortie des véhicules de chantier sont effectuées en grand nombre, la présence de signaleurs, désignés par le gestionnaire de chantier, est obligatoire ;
- ils sont conçus et aménagés pour permettre le contrôle social.

Caractéristiques et prescriptions d'aménagement des couloirs de contournement destinés aux usagers actifs.


En fonction du type d'utilisateur auquel les couloirs de contournement sont destinés, des prescriptions supplémentaires sont d'application. Ces dispositions complémentaires sont souvent destinées aux fins suivantes :

- limiter la pente longitudinale et la pente transversale ;

- éviter les obstacles ;
- éviter les bordures droites de plus de 2 cm. S'il y en a tout de même (par exemple raccordement avec un trottoir), un plan incliné doit être prévu (dispositions supplémentaires si le couloir de contournement est également destiné aux utilisateurs de fauteuil roulant) ;
- les changements de direction doivent respecter un angle de 45°. Si le couloir de contournement est également destiné aux cyclistes, ceux-ci doivent pouvoir tourner facilement ;
- le revêtement du cheminement doit être de bonne qualité ;
- largeur suffisante ;
- les pieds des dispositifs de clôture doivent être protégés afin que les personnes qui empruntent les couloirs de contournement ne puissent pas trébucher ;
- En fonction des usagers, le couloir de contournement doit être indiqué par la signalisation appropriée (quelques exemples ci-dessous). Ces signaux doivent être placés à l'entrée du couloir de contournement et à chaque changement de direction.



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AU STATIONNEMENT

Le chantier ne peut pas empiéter sur les emplacements réservés au stationnement des taxis ou des véhicules de chargement/déchargement de marchandises, des véhicules de police ou des diplomates, de même que sur les emplacements ou installations (par exemple, rampe ou accès à un arrêt des véhicules de transports en commun) destinés aux personnes à mobilité réduite. Si l'emplacement réservé au stationnement doit tout de même être déplacé, ce sera signalé par un panneau d'information installé au niveau de l'ancien emplacement. 

2. Les exigences générales et spécifiques auxquelles les couloirs doivent satisfaire sont mentionnées à l'Annexe 4 de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 avril 2019 exécutant l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux chantiers en voirie publique

Ville durable

MOBILITÉ

Le 17 décembre 2020 Brulocalis en collaboration avec Bruxelles Mobilité organisait la 4^{ème} réunion traitant de la communication dans le cadre de la mise en œuvre de la Ville 30. Ce fut l'occasion pour les communes d'être informées des derniers avancements liés à la campagne de communication régionale et de poser leurs questions. Le Wiki30, reprenant un kit de communication clé sur porte, est régulièrement mis à jour et apprécié.

Le 14 janvier, Brulocalis et Bruxelles Mobilité organisaient une réunion avec les responsables des services trafic et de la communication des six zones de polices dans le cadre de la mise en place de la Ville 30. Les questions ayant trait à l'harmonisation des seuils de tolérance ainsi que de la communication sur les vitesses pratiquées et les infractions ont été mises sur la table. Une première évaluation après deux semaines de mise en œuvre de la mesure a également été menée, avec un constat plutôt positif.



Le 18 janvier, Brulocalis a organisé avec Bruxelles Environnement et Bruxelles Mobilité une nouvelle réunion de suivi relative à la stratégie de déploiement des bornes de rechargement pour véhicules électriques. Un état des lieux de la situation actuelle a été tout d'abord dressé par les administrations régionales avant d'évoquer la vision régionale et les principes de simplifications administratives qui ont été imaginés en vue d'atteindre à terme l'installation de 11.000 bornes sur l'ensemble du territoire régional.

Suite à la présentation par la Région de l'avant-projet d'ordonnance sur la politique de stationnement qui a eu lieu le 28 janvier, Brulocalis a organisé une réunion avec les communes le 4 février afin de discuter des enjeux communaux de cette modification de l'ordonnance de 2009. Sur base d'une

première note technique effectuée par les service ville durable et service d'étude de Brulocalis, un échange riche et constructif entre les participants a permis de compléter cette note qui pourra servir de base aux avis qui auront été attendus par les communes pour le 10 mars. Auparavant, la ministre bruxelloise de la Mobilité Elke Van den Brandt a présenté son projet de réforme du stationnement le 24 février, à la Conférence des bourgmestres.



Connaissez-vous notre Recueil de la réglementation concernant le stationnement réglementé ? Il est disponible sur www.brulocalis.brussels > publications



Le 11 février, Brulocalis a organisé une réunion de mise au point un mois et demi après l'instauration de la ville 30. L'occasion pour les conseillers et les échevins en mobilité d'échanger sur les expériences et problèmes rencontrés, cela en vue d'assurer un maximum la réussite du projet. Les volets signalisation, communication, infrastructure et contrôle y ont été traités.

CHANTIERS EN VOIRIE PUBLIQUE ET ORDRE PUBLIC : COURRIER DE BRULOCALIS

En décembre 2020, Brulocalis a écrit à la Ministre Elke Van den Brandt afin de relayer les difficultés rencontrées par les Communes relatives au maintien de l'ordre public sur leurs territoires lors de l'exécution de chantiers en voirie publique.

Les Communes ont souligné l'absence d'information quant à l'exécution de certains chantiers, autorisés par la Région de Bruxelles-Capitale, concernant des travaux exécutés sur les voiries régionales et situés sur les territoires communaux. Or, ces travaux peuvent être une source de nuisances.

Dans le cadre des chantiers en voirie publique, Brulocalis avait déjà interpellé, en mars 2019, le Ministre Pascal Smet quant à l'importance des missions des Communes en matière de maintien de l'ordre public, notamment en termes de tranquillité publique et de sûreté du passage sur les voies publiques.



Afin que les Communes puissent exercer leurs missions et obligations efficacement, Brulocalis a envoyé, en décembre 2020, un courrier à la Ministre Elke Van den Brandt pour solliciter une information systématique des Communes relative aux chantiers qui se déroulent sur leurs territoires. En effet, Brulocalis a invité Bruxelles Mobilité à faire preuve de plus de transparence lorsqu'elle délivre une autorisation qui porte sur une voirie régionale et qui risque d'impacter le maintien de l'ordre public communal.

Brulocalis a également demandé une meilleure collaboration et information de la Commission de coordination des chantiers envers les Communes dans l'exercice de ses missions et notamment, dans le cadre sa mission d'avis impactant l'ordre public communal.

En ce qui concerne les horaires de chantiers, Brulocalis rappelle, comme dans le courrier de 2019, que l'amélioration de la mobilité ne peut en aucun cas se réaliser au détriment du repos des riverains. En effet, les horaires de type 6-22h doivent impérativement rester l'exception et faire l'objet d'un examen au cas par cas préalable par le Bourgmestre qui est légalement le premier garant de l'ordre public sur son territoire.

Par ailleurs, Brulocalis demande également qu'une attention particulière soit portée aux commerçants et aux habitants lors de l'exécution de chantiers en voirie susceptibles de provoquer des nuisances.

Enfin, concernant la plateforme OSIRIS, les Communes nous ont fait part du manque de moyens humains et financiers nécessaires pour bénéficier du fonctionnement optimal de la plateforme. Par conséquent, Brulocalis a sollicité l'aide de la Région pour l'organisation rapide de formations.

La ministre répond

Le 14 janvier 2021, la Ministre Elke Van den Brandt a envoyé un courrier de réponse dont nous reprenons ici quelques arguments :

- **l'implémentation d'un système de notification avertissant automatiquement les Communes** de toute nouvelle autorisation ou déclaration est en cours de développement dans le système Osiris, sous réserve de l'octroi des budgets nécessaires ;
- depuis juin 2020, **chacune des dix-neuf communes a la possibilité**, exceptionnellement, de désigner un représentant au sein de la Commission de coordination des chantiers ;
- elle étudiera l'intégration **au système informatique OSIRIS d'une fonctionnalité permettant de sélectionner les dossiers** pour lesquels la Commune demande à être invitée à la réunion de la Commission ;
- Même si une autorisation a été délivrée, si des nuisances excessives sont constatées en cours de chantier, le Bourgmestre est naturellement toujours compétent pour y mettre fin ;
- La Direction de la Coordination des Chantiers de Bruxelles Mobilité organise depuis longtemps des **formations gratuites**, dédiées à chacune des facettes du système informatique Osiris, qui seront renouvelées et disponible sous format « e-learning » à la fin de ce trimestre.

> Vous pouvez retrouver notre courrier à la Ministre Elke Van den Brandt et la réponse de cette

dernière sur sur <https://www.brulocalis.brussels> > actualité > Chantiers en voirie publique et maintien de l'ordre public : Courrier de Brulocalis à la Ministre Elke Van den Brandt. [3.3.2021] Pour les formations Osiris, voyez www.BMtraining.be

> DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le 1^{er} décembre, Bruxelles Environnement et Brulocalis ont mis sur pied une réunion dont la thématique était « La valorisation des bio-déchets : enjeux, aspects légaux et bonnes pratiques ». Au programme de la matinée : un exposé de la politique régionale en la matière, la présentation des facilitateurs régionaux pour les professionnels et les ménages et enfin des témoignages et bonnes pratiques émanant de communes bruxelloises. 30 personnes étaient inscrites à cet atelier, un enregistrement vidéo de l'atelier a été effectué et a été mis à disposition sur la plateforme d'échanges Whaller.

Brulocalis organisait, le 8 décembre, en partenariat avec Bruxelles Environnement, un atelier intitulé « La participation interne dans les projets des pouvoirs locaux ». L'expert invité était Olivier Chaput du bureau ECORES. La matinée abordait des questions comme « La participation : c'est quoi ? » et « Comment et avec quelles valeurs mobiliser les personnes au sein de mon organisation ? ». Une vingtaine de fonctionnaires bruxellois assistait à ce webinar interactif.

Brulocalis participait le 26 janvier, à la réunion du conseil participatif Good Food. Celle-ci était consacrée à l'évaluation de la première stratégie d'alimentation durable (2016-2020) et à la présentation de l'équipe de facilitateurs/animateurs qui suivra le processus de co-construction de la deuxième stratégie et les conseils participatifs de 2021.

> Pour en savoir plus sur le conseil participatif Good Food : <https://goodfood.brussels/fr/content/le-conseil-participatif-good-food>

Le 28 janvier, Brulocalis et Bruxelles Environnement proposaient une formation intitulée « EcoTeam : un outil pour l'éco-exemplarité des pouvoirs publics ». Au programme de la matinée : la présentation

de cet outil de gestion environnementale créé par Global Action Plan, un panorama des thématiques et projets traités au sein d'une EcoTeam et la Co-construction des étapes de mise en œuvre. L'expert invité était Espace Environnement, un organisme indépendant, basé à Charleroi, spécialisé dans des domaines aussi divers que l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la mobilité, le patrimoine, l'environnement, les aménagements verts, la santé, l'habitat.

> Pour en savoir plus sur EcoTeam : www.eco-team.be



ECO-EXEMPLARITÉ DES STRUCTURES PUBLIQUES

**METTRE EN PLACE
UNE ECOTEAM AU SEIN
DE SON ADMINISTRATION :
LES CLÉS DU SUCCÈS**



Mise à jour du guide méthodologique rédigé sur base des enseignements issus du projet pilote « Eco-exemplarité des pouvoirs publics wallons »



COOPÉRATION

Dans le cadre du programme de Coopération Internationale communale (CIC), le programme des 6 mois à venir sera très copieux. Il s'agira simultanément de suivre les travaux des partenariats communaux en cette dernière année de programmation 2017-2021 afin d'assurer une clôture de qualité à ce programme, assurer le développement de cadres stratégiques communs dans nos 3 pays partenaires en coordination avec l'ensemble des acteurs belges présents dans ces pays, réaliser le rapportage narratif et financier de 2020 et... développer la vision programmatique 2022-2026 en vue de déposer une nouvelle proposition de programme en juillet. Et n'oublions pas qu'il faudra encore également en 2021 réaliser une évaluation externe portant sur les résultats de la phase programmatique 2017-2021. Et tout cela alors que les déplacements dans les pays partenaires sont interdits en raison de la crise sanitaire...

POUR MIEUX IDENTIFIER VOS FINANCEMENTS, BRULOCALIS OFFRE UN ACCÈS EXCLUSIF À SA BANQUE DE DONNÉES SUBSIDES.



Brulocalis a élaboré une page web subsidies (PWS) exclusive vous offrant une « porte d'entrée » unique vers un ensemble cohérent en matière d'informations, de gestion et de planification de subsidies. Grâce à cet accès vous trouverez toutes les informations pertinentes pour mieux accéder et gérer vos subsidies.

Cette Page web – consultable via notre site <https://www.brulocalis.brussels/fr/subsidies.html> – comprend les rubriques clés suivantes que nous vous invitons à consulter :

► [Banque de données subsidies \(BDS\)](#).

La Banque de Données Subsidies recense systématiquement les subsidies dont peuvent bénéficier les communes et les CPAS, ainsi que les diverses instances de niveau local.

> Actuellement sont repris les subsidies octroyés par :

- la Région de Bruxelles-Capitale ;
- les Commissions communautaires française, flamande et commune ;
- les Communautés française et flamande ;
- l'État fédéral ;
- l'Union européenne ;
- différents Fonds, Fondations, Mécénats,...

> Chaque subsidy est repris de façon globale et structurée dans une fiche descriptive :

- Information** ►
 - Objet ;
 - Conditions d'octroi ;
 - Montant et liquidation ;
 - Procédure ;
- Analyse** ► – Sources légales et réglementaires ;
- Précisions** ► – Renseignements pratiques.

► [Pour une meilleure vue d'ensemble: Tableaux synoptiques des subsidies.](#)

Tableaux donnant un aperçu global des sources de financement possibles, avec les liens vers les fiches concernées.

► [Pour placer des alertes dans votre Agenda: un Calendrier des appels à projets.](#)

Calendrier reprenant les dates de clôture des appels à projets lancés par différentes instances et orientant vers les fiches reprises dans la BDS.

► [Pour ne rater aucune information: une Liste des sessions d'information.](#)

Agenda reprenant les sessions d'informations organisées par différentes instances et orientant vers leur site pour plus d'information.

► [La 6e réforme de l'État passée au crible.](#)

Fiches faisant le point sur la mise en œuvre progressive des transferts de subsidies finalisés ou en voie de finalisation.

► [Une Toolbox subsidies au service des communes.](#)

À la demande et en coopération avec le Groupe de Travail Subventions (GTS), la Toolbox subsidies, développée par les communes membres de ce groupe, a été mise en ligne sur le site de Brulocalis afin de mettre les résultats à disposition de toutes les communes (Vadémécum, outils d'information, de gestion et d'évaluation,...).

► [Mesures COVID-19](#)

L'épidémie du COVID-19 a un impact très important sur les subsidies. Nous récapitulons dans ce tableau les mesures prises par les différents pouvoirs subsidiaires en la matière.

Abonnez-vous à nos différents flux RSS, en fonction des matières qui vous intéressent, et/ou aux publications suivantes : [Lettre d'information](#), [Trait d'Union](#).